The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED
Doc. 1004 (ENGLISH)

Précis
OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 37, June 16, 1945

MEETINGS OF COMMITTEES

June 14, 1945

Doc. No.

Committee I/1 (Veterans Building, 303, 8:30 p.m.) 1019

Committee I/1, at its seventeenth meeting, following an extensive discussion of the reasons of the four sponsoring governments in submitting their amendment, and after debating various other amendments tending to modify the sense of the original text, accepted, by a vote of 33 in favor and 4 opposed, the following definitive text of Article 8, Chapter II:

"Nothing contained in this Charter shall authorize the Organization to intervene in matters which are essentially within the domestic jurisdiction of any state or shall require the members to submit such matters to settlement under this Charter; but this principle shall not prejudice the application of enforcement measures under Chapter VIII, Section B."

Committee III/1 (Veterans Building, 223, 8:45 p.m.) 997

The Committee adopted unanimously the text of paragraph 8, Section B, Chapter V, and the interpretation with respect to that paragraph previously adopted by Committee II/2. It also adopted unanimously the report of the Rapporteur relating to Section B, Chapter VI, with certain minor modifications.

The United Nations Conference
on International Organization

425
RESTRICTED
Doc. 1049 (ENGLISH)

Précis

No. 39, June 18, 1945

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

MEETINGS OF COMMITTEES

June 16, 1945

Doc. No.

Committee I/2 (Veterans Building, 223, 3:20 p.m.) 1053

At its twenty-sixth meeting, Committee I/2 continued its discussion of the method of revising the Charter by a special conference. The Committee considered the Belgian amendment to the amendment of the sponsoring governments, providing that alterations of the Charter recommended by a two-thirds vote of the conference should take effect when ratified by two-thirds of the members of the Organization, including all members having permanent membership on the Security Council. The Committee adopted this amendment by a vote of 29 to 14, with 3 abstentions.

Committee III/2 (Veterans Building, 314, 3:45 p.m.) 1047

Committee III/2, at its fifteenth meeting, unanimously approved the report of the Rapporteur, which will be presented to Commission III at its meeting on Monday, June 18.

Committee I/2 (Veterans Building, 223, 9:55 p.m.) 1052

Committee I/2 acknowledged that the voting procedure at the special conference on the revision of the Charter was included in the Committee's recommendation on the ratification of amendments proposed by the special conference. After rejecting a proposal by the Ukrainian Delegate to substitute a two-thirds for a simple majority, the

Committee adopted the proposal of the United States for the convening of a special conference on the revision of the Charter by a simple majority vote if such a conference had not been held before the tenth annual meeting of the Assembly following the entry into force of the Charter. The Committee then proceeded to adopt the full text providing for the special conference on the revision of the Charter. The Committee also adopted a recommendation on the procedure by which regular amendments to the Charter would come into force.

Committee III/1 (Veterans Building, 303, 8:45 p.m.) 1048

The Committee approved the Rapporteur's draft report on:

a. Chapter VI, Section D, with minor changes;
b. the nomination of the Secretary-General;
c. reports of the Security Council to the General Assembly.

After a general discussion of the form and content of the Rapporteur's draft report on Chapter VI, Section C, the Committee decided to postpone consideration of it in detail until the next meeting.

The Committee also approved the insertion of a comma before the words "in the first instance" in the third sentence of Chapter VI, Section A.

Doc. No.

formula for voting on other than procedural matters, which had been adopted at the twentieth meeting, was applicable.

Committee III/2 (Veterans Building, 202, 3:40 p.m.) 992

The drafting subcommittee (Subcommittee III/2/B) submitted its report including the proposed text of the chapter on pacific settlement of disputes. The Committee approved the general arrangement of the draft. It approved the first two articles of the draft and referred back to the drafting subcommittee the matter of improving the phraseology of Article 3 so as better to express the intended meaning.

Committee IV/1 (Veterans Building, 202, 11 a.m.) 982

Committee IV/1 met to consider certain changes in the texts of Chapter X of the Charter and of the Statute of the International Court of Justice recommended by the Advisory Committee of Jurists. These changes concerned in particular Article 66 of the Charter and Article 37 of the Statute. The Committee approved the changes recommended by the Jurists.

Doc. No.

Committee II/2 (Veterans Building, 202, 10:39 a.m.) 971

The Committee considered the revised text of paragraph 8, Section B, Chapter V, presented in the report of the joint meeting of Subcommittees II/2/B and III/1/C. This paragraph had been referred back for improved wording to Committee II/2 in consultation with Committee III/1. As a result of discussion, the Committee made two changes in the text presented by the joint meeting, and voted the adoption of the paragraph thus amended.

Committee II/2 also dealt with a request from the Coordination Committee for the clarification of the final sentence in the text of paragraph 1, Section B, Chapter V, which it had adopted at an earlier meeting.

Committee III/1 (Veterans Building, 223, 8:45 p.m.) 975

The Committee adopted paragraphs 1 and 4 of Section B, Chapter VI, and paragraphs 4 and 5 of Section D, Chapter VI, bringing to a conclusion its consideration of those sections. It also began discussion of the voting procedure for the nomination of a Secretary-General.

June 14, 1945

Committee I/2 (Veterans Building, 303, 4:15 p.m.) 991

Committee I/2 discussed the time limit for calling a special conference on the revision of the Charter. Subcommittee I/2/E recommended to the Committee that the special conference be called not sooner than the fifth nor later than the tenth year after the coming into force of the Charter. The Committee concluded its discussion on this question but postponed the vote until its next meeting.

Committee III/1 (Veterans Building, 223, 11:10 a.m.) 984

Discussion of voting procedure in the Security Council for the nomination of the Secretary-General was concluded with an agreement that the Yalta

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED
Doc. 968 (ENGLISH)

Précis OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 35, June 14, 1945

MEETINGS OF COMMITTEES

June 12, 1945

Doc. No.

Committee III/1 (Veterans Building, 223, 8:40 p.m.) 956

Discussion of the Statement by the Delegations of the Four Sponsoring Powers on the Voting Procedure in the Security Council was concluded. The Committee, without formal action on the Statement, rejected an Australian amendment to paragraph 2, Section C, Chapter VI, providing that decisions concerning peaceful settlement be taken by the vote of any seven members.

June 13, 1945

Committee III/1 (Veterans Building, 223, 10:40 a.m.) 967

It was agreed to pass immediately to a vote upon Section C, Chapter VI, of the Dumbarton Oaks Proposals without considering the proposed amendments thereto. Paragraphs 1, 2, and 3 of Section C, as proposed at the Crimea Conference, were approved separately, the last by a roll-call vote. The Section as a whole was then approved. A Canadian amendment to paragraphs 2 and 3 to change "seven" to "two-thirds of those present and voting" was proposed but withdrawn without a vote being taken.

June 15, 1945

Committee I/2 (Veterans Building, 303, 3:15 p.m.) 1015

Committee I/2 rejected, by a vote of 23 in favor and 17 against, the Canadian-Brazilian motion that the special conference (on revision of the Charter) be called not sooner than the fifth nor later than the tenth year after the coming into force of the Charter. It also rejected, by a vote of 28 in favor and 17 against, the proposal of the Union of South Africa that the special conference be called not later than the tenth year after the coming into force of the Charter.

The United States Delegation proposed that the calling of the revision conference be placed on the agenda of the tenth meeting of the Assembly if the conference had not already been held. The Canadian Delegate proposed that the permanent members of the Security Council be obligated to place the item on the agenda of the Assembly of that meeting. The Delegate of New Zealand suggested that the proposal of the United States be modified to provide that the special conference would be held unless the Assembly and Security Council decide otherwise. The Australian Delegate proposed that the Assembly convene the special conference without the concurrence of the Security Council. The Greek Delegate suggested that only a simple majority of the Assembly be required to convene the special conference.

Committee II/4 (Veterans Building, 223, 4:20 p.m.) 1018

Committee II/4, at its fourteenth meeting, decided to recommend to Committee I/2 and Committee II/1 that the necessary references to the trusteeship system should be inserted in the parts of the Charter for which those two Committees are responsible. An adapted form of Chapter IX, Section E, paragraph 6 (which concerns the Economic and Social Council) was added to paragraph B, 11. The Committee then formally adopted Section B of its working paper (paragraphs 1 to 13, inclusive).

The Committee agreed, on the motion of the Delegate for Egypt, to reconsider paragraph B, 6, to which the Egyptian Delegate wished to add a provision to the effect that the wishes of the population in a trust territory should be taken into account in the

selection of the a
motion was lost, a
quently agreed not
proposals on which
his initiative. T
Organization to tr
certain circumstan
administering stat

Committee III/2 (Vetera

Articles 4 and 6 o
VIII of Pacific Se
unconditionally.
understanding that
beginning "in acco
omitted by the Sec
cretion. Article
ing subcommittee f

It was voted to on
paragraph 7 of Sec
original Dumbarton

dminist ring authority. This
nd the Delegate for Egypt subse-
to press to a vote two further
a discussion had taken place at
hese would have empowered the
nsfer or terminate trusts in
ces without the consent of the
e.

ns Building, 202, 11:15 a.m.) 1016

f the proposed text to Chapter
ttlement of Disputes were adopted
rticle 7 was approved with the
the final words of the Article,
rance with . . ." might be
mination Committee at its dis-
5 was referred back to the draft-
or further consideration.

it from any new text submitted
tion A, Chapter VIII, of the
Oaks Proposals.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

Doc. 111 (FRENCH)

Précis
OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 2, 6 mai 1945

RÉUNIONS DES COMITÉS

3 mai 1945

	No. des doc.
Comité I/I (Veterans Building, 203, 10h.15)	112

Le Comité a discuté de l'organisation de ses travaux et a décidé de soumettre à la conférence plénière la question de savoir si le mandat du Comité I/I devait être élargi pour lui donner la recommandation des Présidents des possibilités d'examiner et de discuter à fond le problème du différend international. Des explications ont été fournies sur la documentation du Comité et il a été décidé un tableau provisoire des futures réunions.

Comité II/1 (Veterans Building, 275, 15h)	114

Le Bureau et les secrétaires ont été présentés au Comité. Un échange de vues a eu lieu sur le mandat du Comité et sa documentation.

Comité II/5 (Veterans Building, 303, 10h.30)	113

Le Comité a procédé à une discussion sur l'organisation de ses travaux et sur son Règlement.

Comité III/1 (Veterans Building, 203, 10h.40)	120

Une discussion générale a eu lieu sur le chapitre VI, Section A, des propositions de Dumbarton Oaks. A seconde les représentants du quelque vingt délégations et diverses opinions

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

No. 3, 8 mai 1945

Précis
OF COMMITTEE PROCEEDINGS

RÉUNIONS DES COMITÉS

7 mai 1945

	No. des doc.
Comité I/1 (Veterans Building, 303, 10h.30)	133

Le Comité a délibéré sur la décision, prise au cours d'une réunion spéciale des membres des Présidents des Commissions et les Présidents des Comités, selon laquelle le Comité devrait commencer par l'examen des nouveaux amendements conjoints des puissances invitantes aux propositions de Dumbarton Oaks. Il a décidé de soumettre cette décision au Comité exécutif, qui la transmettra à l'assemblée en séance plénière, en y ajoutant, si on le désire, d'autres questions qui semble à la Charte de l'Organisation, ou toute autre question pour laquelle on désirerait, sous la réserve que la décision définitive sur ces questions sera prise lorsque les amendements conjoints seront mis en discussion à la prochaine séance du Comité, qui aura lieu le 9 mai 1945 à 10 h.30.

No. des doc.

Comité II/2 (Veterans Building, 223, 10h.30)	137

Le Comité a entamé la discussion générale du paragraphe 1 de la Section B, Chapitre V, des propositions de Dumbarton Oaks. Il a été décidé que le Bureau préparerait un classement des amendements officiels relevant de la compétence du Comité.

Comité II/3 (Veterans Building, 303, 15h.)	139

Le Comité a discuté la question de savoir si les dispositions relatives à la coopération des organisations internationales spécialisées existant à ces séances, mais il n'a pris aucune décision. Il a été décidé que le Bureau préparerait un projet de rapport de direction. Le Président et le Secrétaire ont été invités à préparer un programme de travaux, sur la base des propositions présentées par les divers Gouvernements.

Comité III/2/A (Veterans Building, 314, 10h.50)	127

Le rapport préparé par le Secrétariat sous la titre «Projet de rapport du Rapporteur du Comité I/2 de la troisième Commission» a été discuté. Le Rapporteur du Comité exécutif a été prié de déposer le projet pour examen à une séance ultérieure. L'heure de la prochaine séance sera fixée lorsque qu'il faudra pour préparer le texte revisé

Comité III/3 (Veterans Building, 275, 15h.15)	140

M. Paul-Boncour (France), rapporteur, a résumé les points fondamentaux des propositions de Dumbarton Oaks recopiés au Comité III/3 par le Comité exécutif. Il a lu aussi la Section D du Chapitre VIII et du Chapitre XII. Il a fait suivre cette exposé d'une analyse des amendements qui ont été présentés. Le Comité a décidé d'adopter normalement l'ordre des matières du Règlement intérieur, des questions qui lui ont été proposées. Il tiendra ensuite séance chaque jour.

No. des doc. 451

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 14h.45)	263

La discussion a continué sur la première phrase de la section B, chapitre VI, des propositions de Dumbarton Oaks. Elle a été ajournée au Comité exécutif, qui devait décider si elle serait mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Comité III/2 (Veterans Building, 275, 10h.30)	246

La discussion a continué sur la participation de nations non-membres du Conseil de Sécurité à l'application des mesures coercitives. Un Sous-Comité a été créé, sous la présidence du représentant, M. Paul-Boncour (France), pour réaliser un accord entre les divers points de vue nationaux sur la question.

Comité IV/1 (Veterans Building, 303, 17h.)	264

Le Comité a approuvé à l'unanimité les articles 39-40 du projet du Statut de la Cour internationale de Justice, soumis par le Comité de rédaction. Il a ensuite entamé la discussion sur les articles 41, 42, 43, 44 et 45 en examinant la distribution du texte des amendements proposés par les Gouvernements. Il a été décidé que pour plus de commodité, on adopterait les articles 3, 7, 9, 12, 13, 15, 16, 17, 19-33, tels qu'ils ont été rédigés par le Comité de rédaction, les articles qui font l'objet d'amendements qui prêtent à discussion à d'autres égards.

Comité IV/2 (Veterans Building, 314, 15h.)	261

Le Comité a étudié les divers aspects de la question de l'enregistrement et de la publication des traités. Il a adopté provisoirement le texte proposé par la Chaine, stipulant que les traités et accords devront être enregistrés et publiés par le Secrétariat. Il a également décidé que l'obligation, en matière d'enregistrement, devrait être limitée aux traités et accords conclus après l'entrée en vigueur de la Charte. Un sous-comité de rédaction a été chargé de rédiger un texte définitif. Le Comité a ensuite discuté la question de l'interprétation et de l'application des traités et accords. Il a décidé d'inviter le Comité exécutif à étudier s'il serait désirable d'établir un système d'interprétation juridique.

Comité IV/3 (Veterans Building, 202, 17h.30)	419

Le Comité a poursuivi la discussion des dispositions incompatibles avec la Charte qui figurent dans les Ententes Bilatérales conclues par les Puissances de l'Axe. Il a décidé que l'exercice du droit de légitime défense dans le cas d'une agression n'était pas incompatible avec la Charte. Il a également décidé que les dispositions d'ententes régionales, qui ne sont pas incompatibles avec la Charte, ne devraient pas être visées par la disposition générale figurant à ce sujet dans le chapitre VIII, section D, des propositions de Dumbarton Oaks. Le Comité a ensuite discuté la question de savoir si les dispositions d'ententes régionales qui sont incompatibles avec la Charte devraient être abrogées ou modifiées. Il a décidé de soumettre cette question au Comité exécutif.

No. des doc.

Comité IV/1 (Veterans Building, 223, 20h.40)	422

A sa huitième séance, le Comité a examiné le paragraphe 6, Chapitre V, Section A, et le paragraphe 1, Chapitre IX, Section C, Après discussion générale, ces questions ont été renvoyés au sous-comité de rédaction.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

Doc. 129 (FRENCH)

Précis
OF COMMITTEE PROCEEDINGS

RÉUNIONS DES COMITÉS

7 mai 1945

	No. des doc.
Comité I/1 (Veterans Building, 303, 10h.30)	133

Le Comité a délibéré sur la décision, prise au cours d'une réunion spéciale des membres des Présidents des Commissions et les Présidents des Comités, selon laquelle le Comité devrait commencer par l'examen des nouveaux amendements conjoints des puissances invitantes aux propositions de Dumbarton Oaks. Il a décidé de soumettre cette décision au Comité exécutif, qui la transmettra à l'assemblée en séance plénière, en y ajoutant, si on le désire, d'autres questions qui semble à la Charte de l'Organisation, ou toute autre question pour laquelle on désirerait, sous la réserve que la décision définitive sur ces questions sera prise lorsque les amendements conjoints seront mis en discussion à la prochaine séance du Comité, qui aura lieu le 9 mai 1945 à 10 h.30.

No. des doc.

Comité II/2 (Veterans Building, 223, 10h.30)	137

Le Comité a entamé la discussion générale du paragraphe 1 de la Section B, Chapitre V, des propositions de Dumbarton Oaks. Il a été décidé que le Bureau préparerait un classement des amendements officiels relevant de la compétence du Comité.

Comité II/3 (Veterans Building, 303, 15h.)	139

Le Comité a discuté la question de savoir si les dispositions relatives à la coopération des organisations internationales spécialisées existant à ces séances, mais il n'a pris aucune décision. Il a été décidé que le Bureau préparerait un projet de rapport de direction. Le Président et le Secrétaire ont été invités à préparer un programme de travaux, sur la base des propositions présentées par les divers Gouvernements.

Comité III/2/A (Veterans Building, 314, 10h.50)	127

Le rapport préparé par le Secrétariat sous la titre «Projet de rapport du Rapporteur du Comité I/2 de la troisième Commission» a été discuté. Le Rapporteur du Comité exécutif a été prié de déposer le projet pour examen à une séance ultérieure. L'heure de la prochaine séance sera fixée lorsque qu'il faudra pour préparer le texte revisé

Comité III/3 (Veterans Building, 275, 15h.15)	140

M. Paul-Boncour (France), rapporteur, a résumé les points fondamentaux des propositions de Dumbarton Oaks recopiés au Comité III/3 par le Comité exécutif. Il a lu aussi la Section D du Chapitre VIII et du Chapitre XII. Il a fait suivre cette exposé d'une analyse des amendements qui ont été présentés. Le Comité a décidé d'adopter normalement l'ordre des matières du Règlement intérieur, des questions qui lui ont été proposées. Il tiendra ensuite séance chaque jour.

No. des doc. 451

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 14h.45)	263

La discussion a continué sur la première phrase de la section B, chapitre VI, des propositions de Dumbarton Oaks. Elle a été ajournée au Comité exécutif, qui devait décider si elle serait mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Comité III/2 (Veterans Building, 275, 10h.30)	246

La discussion a continué sur la participation de nations non-membres du Conseil de Sécurité à l'application des mesures coercitives. Un Sous-Comité a été créé, sous la présidence du représentant, M. Paul-Boncour (France), pour réaliser un accord entre les divers points de vue nationaux sur la question.

Comité IV/1 (Veterans Building, 303, 17h.)	264

Le Comité a approuvé à l'unanimité les articles 39-40 du projet du Statut de la Cour internationale de Justice, soumis par le Comité de rédaction. Il a ensuite entamé la discussion sur les articles 41, 42, 43, 44 et 45 en examinant la distribution du texte des amendements proposés par les Gouvernements. Il a été décidé que pour plus de commodité, on adopterait les articles 3, 7, 9, 12, 13, 15, 16, 17, 19-33, tels qu'ils ont été rédigés par le Comité de rédaction, les articles qui font l'objet d'amendements qui prêtent à discussion à d'autres égards.

Comité IV/2 (Veterans Building, 314, 15h.)	261

Le Comité a étudié les divers aspects de la question de l'enregistrement et de la publication des traités. Il a adopté provisoirement le texte proposé par la Chaine, stipulant que les traités et accords devront être enregistrés et publiés par le Secrétariat. Il a également décidé que l'obligation, en matière d'enregistrement, devrait être limitée aux traités et accords conclus après l'entrée en vigueur de la Charte. Un sous-comité de rédaction a été chargé de rédiger un texte définitif. Le Comité a ensuite discuté la question de l'interprétation et de l'application des traités et accords. Il a décidé d'inviter le Comité exécutif à étudier s'il serait désirable d'établir un système d'interprétation juridique.

Comité IV/3 (Veterans Building, 202, 17h.30)	419

Le Comité a poursuivi la discussion des dispositions incompatibles avec la Charte qui figurent dans les Ententes Bilatérales conclues par les Puissances de l'Axe. Il a décidé que l'exercice du droit de légitime défense dans le cas d'une agression n'était pas incompatible avec la Charte. Il a également décidé que les dispositions d'ententes régionales, qui ne sont pas incompatibles avec la Charte, ne devraient pas être visées par la disposition générale figurant à ce sujet dans le chapitre VIII, section D, des propositions de Dumbarton Oaks. Le Comité a ensuite discuté la question de savoir si les dispositions d'ententes régionales qui sont incompatibles avec la Charte devraient être abrogées ou modifiées. Il a décidé de soumettre cette question au Comité exécutif.

No. des doc.

Comité IV/1 (Veterans Building, 223, 20h.40)	422

A sa huitième séance, le Comité a examiné: le paragraphe 6, Chapitre V, Section A, et le paragraphe 1, Chapitre IX, Section C. Après discussion générale, ces questions ont été renvoyés au sous-comité de rédaction.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

Doc. 287 (FRENCH)

Précis
OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 4, 10 mai 1945

RÉUNIONS DES COMITÉS

11 mai 1945

	No. des doc.
Comité I/1 (Veterans Building, 213, 20h.40)	272

Le Comité a continué la discussion générale du rapport du Rapporteur du Sous-Comité I/1/A/1 sur le chapitre VIII, section A, des propositions de Dumbarton Oaks. Un Comité de rédaction a été chargé pour examiner le Préambule et les Buts, principes et dispositions qui pourraient être nécessaires.

Comité II/3 (Veterans Building, 223, 20h.40)	271

Le Comité a décidé à l'unanimité de recommander que le Conseil économique et social soit établi parmi les organes principaux de l'Organisation, et que les fonctions et pouvoirs du Conseil soient soumis à une discussion.

Comité III/2 (Veterans Building, 314, 20h.30)	274

Après une brève discussion générale, il a été décidé de procéder à l'examen des amendements concernant des alinéas déterminés. La proposition a été faite que le Comité de rédaction soit invité à soumettre un nouvel alinéa au début du Chapitre VIII, Section A, à titre d'exemple. L'alinéa I (Mesures pacifiques) a été approuvé, ainsi que les idées générales des amendements proposés par la Belgique et la Norvège.

No. des doc. 453

12 mai 1945

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 11h.45)	273

Après que plusieurs délégations eurent retiré leurs propres amendements à la première phrase de la Section A, Chapitre VI, des propositions de Dumbarton Oaks, le Comité a discuté les amendements du Canada et du Mexique à cette phrase à été approuvés à l'unanimité (sous six abstentions).

Comité IV/2 (Veterans Building, 314, 10h.30)	270

Le Comité a examiné une série de problèmes que pose la mise en vigueur des traités. Il a été décidé d'examiner en premier lieu l'amendement des Nations Unies qui contient des dispositions traitant des obligations incompatibles avec la Charte. Le Comité a décidé que le Comité exécutif devrait envisager un nouvel ordre du jour, dans lequel les membres de l'Organisation contracteront de ne pas prendre d'obligations incompatibles avec leurs Chartes. Un certain nombre d'articles ont été adoptés, sous réserve de la rédaction définitive, mais aucune décision définitive n'a été prise. Le Comité a décidé de soumettre à un comité de rédaction un projet d'article stipulant que l'Organisation jouira sur le territoire de chacun de ses membres de la capacité juridique nécessaire à l'exercice de ses fonctions et à la réalisation de ses buts.

No. des doc.

Comité exécutif (Quays House, 415, 11h.45)	340

Le Comité a examiné la question de la Conférence des Puissances de l'Axe qu'il a été proposé de convoquer à San Francisco. Il a décidé de ne pas recommander à la Conférence plénière d'inviter les Puissances de l'Axe à participer à la Conférence. Il a décidé de soumettre cette question au Comité exécutif, qui la transmettra à l'assemblée plénière pour la décision définitive.

Comité I/2 (Veterans Building, 202, 10h.)	442

Le Comité a examiné la question de la Conférence des Puissances de l'Axe qu'il a été proposé de convoquer à San Francisco. Il a décidé de ne pas recommander à la Conférence plénière d'inviter les Puissances de l'Axe à participer à la Conférence. Il a décidé de soumettre cette question au Comité exécutif, qui la transmettra à l'assemblée plénière pour la décision définitive.

Comité IV/1 (Veterans Building, 202, 15h.30)	451

La discussion a continué sur le point du savoir si les juges de la Cour internationale devraient être élus par l'Assemblée générale et par le Conseil de Sécurité ou par l'assemblée seule. Un sous-comité a été nommé pour faire un rapport sur les amendements éventuellement nécessaires pour faire en sorte que la règle de la majorité absolue soit acceptée par l'assemblée au Conseil de Sécurité n'ait aucune nécessité cette attribution. Le Comité décida que le rapport du sous-comité et de son sous-comité et de tout autre projet d'amendement nécessaires pour faire en sorte que la règle de la majorité absolue soit acceptée par l'assemblée au Conseil de Sécurité n'ait aucune nécessité cette attribution. Le Comité décida que le rapport du sous-comité et de son rapport sur les amendements éventuell

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

Doc. 1077 (ENGLISH)

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 40, June 19, 1945

MEETINGS OF COMMITTEES

June 17, 1945

	Doc. No.
Committee I/2 (Veterans Building, 223, 3:25 p.m.)	1086

Committee I/2 discussed the question of withdrawal from the Organization. The Delegate of Ecuador proposed that withdrawal under certain specified exceptional circumstances be mentioned in the Charter. The Delegate of Canada proposed that there be mention of withdrawal in the Charter. The Committee agreed to allow discussion on the proposal by the Canadian Delegate to take precedence over discussion on a report of Subcommittee I/2/E. After lengthy debate on the proposal, the Committee proceeded to vote on the proposal of the Canadian Delegate. The Committee rejected the Canadian proposal and then adopted the commentary on withdrawal which was to be included in the report of the Committee to the Commission.

Committee I/2 (Veterans Building, 223, 9:45 p.m.)	1087

Committee I/2 adopted for inclusion in the Charter paragraphs on expulsion and suspension. The Committee completed its responsibilities on Chapter X (The Secretariat) by providing that the Secretary-General shall be appointed by the General Assembly on the recommendation of the Security Council and by rejecting a motion to include in the Charter any reference to deputy secretaries-general.

Doc. No.

June 18, 1945

Committee III/1 (Veterans Building, 303, 10 a.m.) 1085

The Committee continued its discussion of the report of the Rapporteur relating to Chapter VI, Section C, on the voting procedure in the Security Council.

Committee III/1 (Veterans Building, 213, 5:25 p.m.) 1083

The Committee decided to set up Subcommittee III/1/D to advise and assist the Rapporteur in redrafting his report on Chapter VI, Section C. The Chairman appointed the following members: Australia, Colombia, Czechoslovakia, France, the Soviet Union, the United States, and Venezuela.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED
Doc. 1099 (ENGLISH)

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 41, June 20, 1945

MEETINGS OF COMMITTEES

June 18, 1945

Doc. No.

Committee II/1 (Veterans Building, 303, 8:30 p.m.) 1094

Committee II/1 approved a recommendation of Committee II/4 that the General Assembly should elect the members of the Trusteeship Council by a two-thirds majority. It also agreed that the expulsion of members and questions relating to the operation of the Trusteeship Council should be included in the list of important questions requiring a two-thirds vote of the General Assembly.

The Committee approved a recommendation of Committee II/4 that a new paragraph be added to Chapter V of the Dumbarton Oaks Proposals giving the General Assembly power to approve trusteeship agreements and to perform such other functions as are assigned to it in the chapter on trusteeship. It agreed that this paragraph should make it clear that the power to approve includes also the power to reject or amend trusteeship agreements.

Committee II/4 (Veterans Building, 223, 8:30 p.m.) 1090

Committee II/4 at its fifteenth meeting adopted unanimously a redraft of Section A of the working paper. The Committee also decided to recommend to Committee II/1 that a consequential amendment be added to the article on the voting powers of

Doc. No.

the General Assembly listing questions relating to the operations of the trusteeship system among the questions requiring a two-thirds majority.

Committee III/3 (Veterans Building, 202; 8:40 p.m.) 1089

Committee III/3 reopened discussion on Chapter XII and discussed the revised text proposed by the Delegate of the United Kingdom. Paragraph 1 was adopted by the Committee by a vote of 29 to 0. The amendment proposed by the Delegate of Greece was discussed, but voting was postponed.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

Doc. 1120 (ENGLISH)

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 42, June 21, 1945

MEETINGS OF COMMITTEES

June 19, 1945

	Doc. No.
Committee III/1 (Veterans Building, 223, 4:35 p.m.)	1114

The Committee unanimously approved the report of the Rapporteur relating to Chapter VI, Section C, on voting procedure in the Security Council.

Committee III/3 (Veterans Building, 223, 10:30 a.m.)	1111

Committee III/3 continued discussion of the amendment to Chapter XII proposed by the Delegate of Greece which concerns prevention of recourse to the Security Council or the General Assembly by enemy states. This proposal failed of adoption, but the Committee approved unanimously the inclusion in the Rapporteur's report of a statement by the Delegate of the United States expressing approval of the principle of the Greek amendment.

The Committee approved the original text of paragraph 2, Chapter XII, by a vote of 22 to 2.

Committee III/3 (Veterans Building, 303, 3 p.m.)	1113

Committee III/3 considered a draft of the report of the Rapporteur on Chapter XII. The report, after discussion, was unanimously approved in principle.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

Doc. 1147 (ENGLISH)

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 43, June 22, 1945

MEETINGS OF COMMITTEES

June 20, 1945

Doc. No.

Committee II/2 (Veterans Building, 202, 4:30 p.m.) 1121

The Committee adopted the text for paragraph 3, Section B, Chapter V, adding to the text regarding conditions for suspension and restoration of rights of members and expulsion of members, adopted by Committee I/2, the words required to provide the necessary procedure.

The Committee adopted the revised wording for the first part of paragraph 1, Section B, Chapter V, proposed by the Delegate of Australia, following a recommendation by a subcommittee of the Steering Committee.

The Committee approved the whole text of the report of its Rapporteur for presentation to Commission II.

Committee II/4 (Veterans Building, 303, 10:30 a.m.) 1143

Section A of the chapter on trusteeship was approved by the Committee. The draft report of the Rapporteur was unanimously adopted, with a small number of amendments.

The United Nations Conference
on International Organization

RESTRICTED

435

Doc. 89 (FRENCH)

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 1, 5 mai 1945

REUNIONS DES COMITES

4 mai 1945

No. des doc.

Comité I/1 (Veterans Building, 303, 10h.40) 95

Le Comité s'est réuni pour discuter de son organisation et régler certaines questions de procedure. Un échange de vues a eu lieu sur le point de savoir si les amendements relatifs au Chapitre I des propositions de Dumbarton Oaks seraient examinés au fur et à mesure de la réception des textes ou si l'on attendra, pour cet examen, de disposer de toute la documentation. La prochaine séance se tiendra 7 mai, à 10h.30.

Comité II/2 (Veterans Building, 223, 10h.36) 106

Présentation du Bureau et autres formalités.

Comité II/3 (Veterans Building, 303, 15h.) 105

Le Comité a consacré sa première séance à l'examen de questions de procéduro et de documentation et à la présentation du Bureau.

Comité III/1 (Veterans Building, 311, 10h.45) 97

Le Comité s'est réuni pour discuter de son organisation et régler certaines questions de procedure. Le Comité a chargé un Sous-Comité (1) de fixer le point de savoir si les paragraphes du Chapitre VI, Section B, entrent dans le mandat du Comité et (2) de présenter un rapport indiquant sur quels points des propositions de Dumbarton Oaks l'accord a été réalisé d'une manière générale.

No. des doc.

Comité III/1/A (Veterans Building, 311, 11h.40) 101

Le Sous-Comité s'est réuni pour discuter de l'organisation de son travail. Il a décidé que sa première séance aurait lieu le 5 mai 1945, immédiatement après la clôture de la séance plénière du Comité III/1.

Comité III/2 (Veterans Building, 314, 11h.45) 102

Exposés concernant le règlement et la documentation. Désignation d'un Sous-Comité de sept membres chargé de préparer une présentation systematique des observations et recommandations des gouvernements participant à la Conférence. Echange de vues sur les futures séances.

Comité III/2/A (Veterans Building, 314, 12h.40) 104

Le Sous-Comité a discuté de l'organisation de son travail. Le Secrétaire du Comité III/2 a été chargé de préparer un sommaire des observations et recommandations présentées par les gouvernements participant à la Conférence au sujet des propositions de Dumbarton Oaks et de celles du Gouvernement chinois. Le Sous-Comité se réunira le 7 mai 1945, à 11h.

Comité III/3 (Veterans Building, 223, 15h) 103

Présentation du Bureau et du secrétariat du Comité. Echange de vues sur l'organisation du Comité et accord sur l'ordre dans lequel seront présentées les observations.

Comité III/4 (Veterans Building, 223, 17h.10) 100

Le Comité a discuté exclusivement de l'organisation de ses futurs travaux. Il a été décidé que le Comité consacrerait une seconde séance, 7 mai 1945, à l'ouverture d'une discussion générale ayant pour objet d'éliminer les divergences secondaires et de ramener les amendements à des bases communes.

Comité IV/1 (Veterans Building, 213, 15h) 99

Le Comité a adopté comme base de discussion le rapport du Comité de juristes en même temps que les propositions de Dumbarton Oaks. En attendant que le Comité de Direction se prononce sur la question du vote, il a été décidé d'ajourner les questions controversées et d'aborder la discussion du Statut de la future Cour en commençant par l'article 2 du Statut, proposé par le Comité de juristes.

PRECIS OF COMMITTEE PROCEEDINGS

French Text

Texte Français

No. des doc.

Comité IV/1 (Veterans Building, 314, 15h.20) 146

Le Comité a décidé qu'en principe le paragraphe 5 du Chapitre VIII, Section A, des propositions de Dumbarton Oaks relève régulièrement de sa compétence, ainsi que de la compétence du Comité 2 de la troisième Commission. Il a abordé ensuite l'étude du Statut proposé par le Comité des Juristes. Il a différé l'examen de l'article 2 afin de satisfaire à la règle du délai de vingt-quatre heures pour les amendements. Les articles 4, 5, 6, 8 et 10, sur lesquels on avait soulevé certaines questions de fond ont été ajournés, jusqu'à ce que le Comité de Direction ait pris une décision sur la procédure de vote. Les articles 3, 7, 9 et 11 ont été approuvés à l'unanimité.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

Doc. 155 (FRENCH)

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 4, 9 mai 1945

REUNIONS DES COMITES

8 mai 1945

No. des doc.

Comité I/2 (Veterans Building, 303, 10h.45) 169

Le Comité a examiné les suggestions des présidents des commissions et des comités tendant à incorporer dans les propositions de Dumbarton Oaks les 27 amendements présentés par les puissances invitantes. Le Comité a estimé qu'il s'agissait là d'une question relevant de la décision du Comité exécutif ou du Comité de direction. Le Comité a ensuite abordé la discussion du Chapitre III (admission des membres) des propositions de Dumbarton Oaks. Ce chapitre a fait l'objet de trois amendements.

Comité IV/1 (Veterans Building, 314, 10h.30) 168

Le Comité a examiné les articles 12 et 13 du projet de Statut de la Cour internationale de justice. L'article 12 a été ajourné. Aucune décision n'a été arrêtée au sujet de l'article 13: une discussion prolongée a eu lieu, en effet, sur le fond d'un amendement relatif à la durée de mandat des juges et à la revision de l'article en question, ainsi que sur la procédure à suivre dans la présentation d'amendements. Le Comité a demandé qu'une décision soit prise sur le genre d'amendements à la présentation desquels s'applique la date limite du 4 mai, et ceux qui pourront être présentés après cette date.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

Doc. 181 (FRENCH)

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 5, 10 mai 1945

REUNIONS DES COMITES

9 mai 1945

No. des doc.

Comité I/1 (Veterans Building, 213, 14h.57) 197

Le Comité a examiné le chapitre I des propositions de Dumbarton Oaks alinéa par alinéa et phrase par phrase, en prenant pour base de discussion le texte original des propositions, les amendements soumis par les quatre puissances invitantes et ceux des autres délégations. On a insisté sur la nécessité de formuler clairement l'obligation d'observer strictement les principes du droit international et de la justice. La discussion reprendra à la prochaine séance.

Comité I/2 (Veterans Building, 213, 17h.15) 202

Le Comité a poursuivi la discussion des amendements au Chapitre III (Membres). Il a décidé que, à la date actuelle, il valait mieux procéder à une discussion générale plutôt que de renvoyer les amendements à un Sous-Comité qui les classerait. Il sera distribué aux membres du Comité un mémorandum résumant les principales questions qui furent soulevées au sujet des membres de l'Organisation et qui seront examinées à la prochaine séance.

No. des doc.

Comité II/2 (Veterans Building, 314, 17h.) 203

Le Comité a décidé de suivre la procédure de vote recommandée par le Comité de direction de la Conférence. Il a discuté les paragraphes 1 et 6 de la Section B, Chapitre V, en utilisant un classement des amendements qui s'y rapportent, préparé par son Bureau. Il a adopté un amendement combinant l'amendement des quatre puissances invitantes au paragraphe 6 (Doc. 2, G/29), et le nouveau paragraphe que les Etats-Unis proposaient d'insérer après le paragraphe 6 (Doc. 2, G/14 (v)).

Comité II/3 (Veterans Building, 223, 14h.45) 189

Le Président a décidé d'inviter des observateurs de la Société des Nations, du Bureau international du travail, de la Commission provisoire des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'administration de secours et de reconstruction des Nations Unies, à assister aux séances du Comité. Le Comité a décidé, par un vote, d'inviter également des observateurs du Congrès mondial des syndicats. Une discussion a eu lieu sur le point de savoir s'il convenait d'appeler le Conseil économique et social l'un des principaux organes de l'Organisation internationale.

Comité III/2 (Veterans Building, 314, 14h.45) 188

Un rapport a été présenté sur les travaux du Sous-Comité chargé de classer la documentation du Comité. Les propositions des puissances invitantes en faveur d'amendements au Chapitre VIII, Section A, ont fait l'objet d'explications et de commentaires.

Comité III/3 (Veterans Building, 223, 17h) 199

Les amendements à l'alinéa 1 de la Section B, Chapitre VIII, ont fait l'objet d'un débat général, au cours duquel un amendement proposé par le Chili a été adopté.

Comité III/4 (Veterans Building, 223, 10h.30) 196

Les délégations qui ont soumis des amendements a ce sujet sont invitées à faire un exposé général de leurs vues concernant les arrangements régionaux. Les Délégués de l'Australie, de la Belgique et de la Bolivie prennent la parole à tour de rôle. Un Sous-Comité est

No. des doc.

désigné en vue d'analyser, de classer et, si possible, de combiner les amendements soumis par les diverses délégations. Composition du Sous-Comité: Australie, Chili, Tchécoslovaquie, Egypte, France, Mexique, Norvège, U.R.S.S., Royaume-Uni et Etats-Unis, ainsi que le Président et le Rapporteur du Comité.

Comité IV/1 (Veterans Building, 314, 10h.45) 179

Le Comité a décidé d'ouvrir la discussion et de se prononcer sur les articles de projet de Statut, à partir de l'article 13, en remettant à plus tard l'examen des articles qui feraient l'objet d'un amendement de fond. Les articles 13, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29 ont été approuvés à l'unanimité. Les articles 14 et 18 ont été ajournés pour examen ultérieur.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED
Doc. 218 (FRENCH)

Précis
OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 6, 11 mai 1945

REUNIONS DES COMITES

9 mai 1945

No. des doc.

Comité II/1 (Veterans Building, 223, 20h.34) 211

La discussion a porté sur le Chapitre V, Section A, des propositions de Dumbarton Oaks. Il a été décidé que le nombre des représentants de chaque délégation dans l'Assemblée serait limité à cinq. Le Comité a entamé la discussion du paragraphe 2 de la Section B, Chapitre V.

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 20h.45) 210

La recommandation du Sous-Comité A du Comité 1 (IIIe Commission) prévoyant l'affectation, au Comité 1 de la IIIe Commission, des dispositions du Chapitre VI, Section B, sont adoptées. Après reprise de la discussion générale du Chapitre VI, Section A, il a été convenu d'aborder à la prochaine séance la discussion des amendements portant sur les points determinés.

10 mai 1945

Comité II/1 (Veterans Building, 303, 17h.) 236

Le Comité, après avoir rejeté divers projets d'amendement au paragraphe 2, Section B,

No. des doc.

Chapitre V (admission des membres), a approuvé le texte des propositions de Dumbarton Oaks. Il a été constitué un Sous-Comité de rédaction, composé des délégués de la Belgique, du Canada, de l'Egypte, des Etats-Unis, de la France, du Mexique et de l'U.R.S.S., ainsi que de Président et de Rapporteur du Comité.

Comité II/2 (Veterans Building, 303, 15h.) 229

Le Comité a décidé de modifier comme suit la répartition des divers points que comportait son mandat: les questions des conditions relatives (a) à la suspension des droits d'un membre de l'Organisation; (b) à leur rétablissement; (c) à son expulsion (Doc. 1, G/1, Ch. V, Sec. B, paragraphe 3) sont renvoyées au Comité 2 (Ie Commission); les questions de procédure se rapportant aux points (a), (b) et (c) restent du ressort du Comité 2 (IIe Commission). Le Comité a poursuivi la discussion du paragraphe 1, Section B, Chapitre V, des propositions de Dumbarton Oaks, et autorisé le Président et le Rapporteur à constituer un Sous-Comité chargé de formuler les questions qui seront examinées à sa prochaine séance.

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 17h.15) 233

Le Comité a voté son acceptation de principe des amendements soumis par les quatre puissances invitantes à la Section A, Chapitre VI, des propositions de Dumbarton Oaks. Le Comité a également accepté de procéder à l'examen des propositions d'amendement à la Section A, Chapitre VI, émanant de tous les autres gouvernements et a entamé la discussion sur le nombre des membres du Conseil. Cette discussion n'étant pas terminée, elle sera continuée à la prochaine séance.

Comité III/3 (Veterans Building, 223, 15h.) 231

Lors de l'étude du sujet général des relations entre l'Assemblée Générale et le

No. des doc.

Conseil de Sécurité, le Comité a entamé la discussion sur la représentation au Conseil des états n'en faisant pas partie, lorsqu'ils sont affectés par des décisions coercitives prises par ce Conseil. La discussion d'une motion à cet effet continuera à la prochaine séance.

Comité IV/2 (Veterans Building, 213, 17h.15) 228

Le Comité a décidé que la Charte devrait contenir des dispositions en faveur (a) des immunités et privilèges en ce qui concerne les biens de l'Organisation des Nations Unies et (b) des privilèges et immunités en faveur des représentants des états membres et de leur personnel, ainsi que des fonctionnaires et autres employées de l'organisation. Un Sous-Comité de rédaction préparera un texte détaillé.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

Doc. 262 (FRENCH)

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 7, 12 mai 1945

REUNIONS DES COMITES

10 mai 1945

No. des doc.

Comité I/2 (Veterans Building, 314, 14h.50) 242

Le Comité a poursuivi l'examen des amendements au Chapitre III (Admission). Après une discussion à laquelle ont pris part huit délégués, le Comité a décidé de clore le débat et de soumettre tous les amendements et observations à un comité de rédaction, que le Président désignera à la prochaine séance.

Comité II/4 (Veterans Building, 223, 20h.40) 241

Le Comité a ouvert une discussion générale sur les propositions relatives au trusteeship, soumises par les délégués de l'Australie, de la Chine, des Etats-Unis, de la France et du Royaume Uni. Les délégués de l'Australie et du Commonwealth des Philippines ont exposé les points de vue de leurs délégations.

Comité IV/1 (Veterans Building, 314, 20h.30) 240

Le Comité a approuvé à l'unanimité les articles 30, 31, 32, 33 et 35 du projet de Statut de la Cour internationale de justice. Les articles 34, 36 et 38 ont été ajournés pour permettre l'étude des projets d'amendement. L'article 37 a été ajourné en attendant accord sur l'article 1. Le

No. des doc.

Comité a décidé de voter en bloc les articles 39-64, du fait qu'ils ne contiennent pas de points litigieux, tout en ajournant à sa prochaine réunion le vote à leur sujet. Sur l'invitation du Comité, M. le Président J. Gustave Ferrero et M. le juge Manley O. Hudson ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs représentant la Cour permanent de justice internationale.

11 mai 1945

Comité I/2 (Veterans Building, 314, 10h.45) 244

Le Président a nommé un comité de rédaction chargé d'étudier les amendements et suggestions relatives au Chapitre III (Admission). Il a été décidé que le mandat assigné au comité de rédaction comprendrait l'examen des questions de l'expulsion et de la suspension des membres. Le Comité a ensuite ouvert une discussion générale sur le Chapitre IV (Organes principaux).

Comité II/2 (Veterans Building, 303, 10h.40) 252

Le Comité a adopté le rapport du Sous-Comité A (réuni par le Président à la requête du Comité lors de sa cinquième réunion), qui avait été chargé de formuler, en vue de ses discussions, des questions ayant pour base les projets d'amendement aux passages des propositions de Dumbarton Oaks attribués au Comité (Doc. 235, II/2/A/1). Par la suite, le Comité a modifié la rédaction de la première question en lui donnant la forme affirmative au lieu de la forme négative. Le Comité a continué sa discussion du paragraphe 1 de la Section B, Chapitre V, des propositions de Dumbarton Oaks, sur la base de la première question ainsi modifiée.

Comité II/4 (Veterans Building, 202, 17h.) 260

La discussion générale ouverte lors de la seconde séance s'est poursuivie et a été ajournée après que les délégués de la France, des Pays-Bas, de la Chine et de l'Union Sud-africaine eurent exprimé leurs vues.

No. des doc.

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 14h.45) 263

La discussion a continué sur la première phrase de la Section A, Chapitre VI, des propositions de Dumbarton Oaks, concernant la participation au Conseil de Sécurité. Aucune décision n'a été prise et il a été décidé de poursuivre la discussion à la prochaine réunion.

Comité III/3 (Veterans Building, 223, 10h.30) 246

La discussion a continué sur la participation de nations non membres du Conseil de Sécurité à l'application des mesures coercitives. Un Sous-Comité a été nommé, sous la présidence du rapporteur, M. Paul-Boncour (France), pour réaliser une synthèse des divers points de vue nationaux sur la question.

Comité IV/1 (Veterans Building, 303, 17h.) 264

Le Comité a approuvé à l'unanimité les articles 39-64 du projet de Statut de la Cour internationale de justice, soumis par le Comité de juristes de Washington. Il a ajourné sa décision sur les articles 65, 66, 67, 68 et 69 en attendant la distribution du texte des amendements relatifs à ces articles. Le Comité a ainsi terminé son premier examen du Statut; il a adopté les articles 3, 7, 9, 11, 13, 15, 16, 17, 19-33, 35, 39-64, et est prêt à aborder l'examen des articles qui font l'objet d'amendements ou qui prêtent à discussion à d'autres égards.

Comité IV/2 (Veterans Building, 314, 15h.) 261

Le Comité a étudié les divers aspects de la question de l'enregistrement et de la publication des traités et accords internationaux. Il a été décidé par la Charte stipulerait que les traités et accords devront être enregistrés et publiés par l'Organisation des Nations Unies, et que l'obligation, en matière d'enregistrement, devrait être limitée aux traités et accords conclus après l'entrée en vigueur de la Charte. Un sous-comité de rédaction a été nommé, qui a été également chargé de la rédaction d'une proposition concernant les privilèges et immunités des représentants des membres de l'Organisation et de leurs collaborateurs, des fonctionnaires de l'Organisation et de leurs collaborateurs, et des biens appartenant à l'Organisation ou affectés à son usage.

The United Nations Conference
on International Organization

RESTRICTED
Doc. 287 (FRENCH)

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 8, 14 mai 1945

REUNIONS DES COMITES

11 mai 1945

No. des doc.

Comité I/1 (Veterans Building, 213, 20h.40) 272

Le Comité a continué la discussion générale du Chapitre I des propositions de Dumbarton Oaks. Un Comité de rédaction de dix membres a été désigné pour examiner le Préambule et les Buts, en tenant compte des discussions que poursuit le Comité.

Comité II/3 (Veterans Building, 223, 20h.40) 271

Le Comité a décidé à l'unanimité de recommander que le Conseil économique et social soit classé parmi les organes principaux de l'Organisation. Les objectifs de la coopération économique et sociale ont fait l'objet d'une discussion.

Comité III/2 (Veterans Building, 314, 20h.30) 274

Après une brève discussion générale, il a été décidé de procéder à l'examen des amendements concernant des alinéas déterminés. La proposition des gouvernements invitants, tendant à insérer un nouvel alinéa au début du Chapitre VIII, Section A, a été acceptée en principe. L'alinéa 1 de la Section A a été approuvé, ainsi que les idées générales des amendements proposés par la Bolivie et la Norvège.

No. des doc.

Comité I/2 (Veterans Building, 314, 17h.20) 314

Le Comité a accepté dans le texte anglais le rapport du sous-comité sur le Chapitre III (Membres). Il a été décidé que le Président inscrirait à l'ordre du jour, pour discussion à une date ultérieure, la question du retrait des membres de l'Organisation. La question de savoir si la suspension et l'expulsion des membres était du ressort de ce comité a été renvoyée au Comité de Coordination. A la prochaine séance le Comité reprendra la discussion du Chapitre IV (Principaux Organes) et un sous-comité sera chargé de rédiger un texte pour ce Chapitre.

Comité II/2 (Veterans Building, 223, 17h.09) 315

Le Comité a poursuivi les discussions sur la compétence générale de l'Assemblée, sur la base de la première question formulée par le Sous-Comité A et ainsi amendée à la cinquième séance du Comité: "L'Assemblée Générale devrait-elle être mise en mesure de faire, de sa propre initiative, des recommandations sur toute question se rapportant au maintien de la paix et de la sécurité internationale dont s'occupe le Conseil de sécurité?" La discussion continuera à la septième séance.

Comité II/3 (Veterans Building, 223, 14h.55) 318

Le Comité a continué la discussion des buts de la coopération internationale en matière économique et sociale. Ayant constaté qu'il y avait sensiblement accord sur le fond du problème, un sous-comité a été chargé de rédiger un texte unique, fondé sur tous les projets de modification.

Comité II/4 (Veterans Building, 223, 10h.45) 310

Au cours de la quatrième séance, les délégués ont continué à présenter les points de vue de leurs gouvernements au sujet du système de trusteeship. Les délégués de l'Union Sud-africaine et de

No. des doc.

la Chine ont développé les observations qu'ils avaient faites à la troisième séance; les délégués des Etats-Unis, du Royaume Uni et de l'Union des Républiques Socialistes soviétiques ont également pris la parole.

Comité III/2 (Veterans Building, 202, 15h.) 321

L'étude des amendements au paragraphe 1 est terminée. Le paragraphe 2, tel qu'il est amendé par les gouvernements invitants est adopté et les amendements du Gouvernement de l'Ethiopie sont renvoyés au sous-comité de redaction proposé.

Comité III/3 (Veterans Building, 213, 17h.10) 320

Reprise des débats sur une motion proposant la participation de l'Assemblée ou d'Etats non-membres du Conseil aux mesures coercitives.

Comité IV/1 (Veterans Building, 314, 10h.30) 309

Le Comité a décidé de charger un sous-comité de présenter un rapport sur la question de savoir si la Cour internationale devrait être une institution nouvelle ou la continuation de l'institution antérieure (articles 1 et 37 du Statut de la Cour internationale de justice). Le Comité a approuvé à l'unanimité l'article 2 du projet de Statut. Les articles 4,5 et 6 seront étudiés à la prochaine séance.

No. des doc.

Comité III/1, (Veterans Building, 223, 20h.45) 338

La deuxième phrase de la Section A, Chapitre VI, des propositions de Dumbarton Oaks, qui prévoit 5 sièges permanents pour le Conseil de Sécurité, a été adopté avec un seul amendement, tendant à éliminer la phrase "en temps voulu" devant le mot "France". La discussion de la phrase suivante de la Section A, amendée par les 4 gouvernements invitants, a été entamée et sera poursuivie à la prochaine réunion.

15 mai 1945

Comité I/1 (Veterans Building, 303, 10h.40) 343

Le Comité a terminé la discussion du Chapitre I des propositions de Dumbarton Oaks amendées.

Comité I/2 (Veterans Building, 314, 15h.40) 357

Le Comité I/2 a continué la discussion du Chapitre IV (Organes principaux). Conformément à une résolution du Comité II/3, il a été décidé que le Conseil économique et social serait ajouté à la liste des organes principaux. Il a été entendu que cette résolution ne portait pas préjudice à l'addition de tous autres organes qui pourraient être créés par la presente Conférence. Le Comité a procédé alors à une discussion sur la proposition de l'Uruguay tendant à ce que les femmes soient admises dans l'Organisation sur la même base que les hommes.

Comité II/2 (Veterans Building, 213, 15h.40) 354

Le Comité a continué la discussion du paragraphe 1, Section B, Chapitre V, des propositions de Dumbarton Oaks sur la base de la question 1 formulée par le Sous-Comité A (voir le texte dans le Précis No. 9, Doc. 305, p. 2). Sur la permission du président, un nouveau projet du paragraphe 1 tout entier, approuvé par les 4 gouvernements invitants et la France, fut lu.

No. des doc.

Après discussion ultérieure la question 1 fut rejetée au vote. On contesta vainement la procédure de vote en se basant sur le fait que les deux-tiers des voix sont nécessaires pour rejeter une question.

Comité II/3, (Veterans Building, 223, 10h.40). 346

En vue d'accélérer la discussion, le Comité a décidé de demander à un Sous-Comité de rédaction élargi de préparer des textes pour tout le Chapitre IX, en tenant compte des propositions de Dumbarton Oaks, de celles des gouvernements invitants, du Canada et des autres pays. Le Comité a commencé l'examen de la proposition britannique tendant à mentionner spécialement l'Organisation Internationale du Travail dans le paragraphe traitant des buts de la Coopération économique et sociale.

Comité III/2 (Veterans Building, 202, 10h.30) 356

Le paragraphe 3 du Chapitre VIII, Section A, a été adopté et renvoyé à un Sous-Comité de rédaction avec les amendements belge, bolivien, chilien et ethiopien ainsi que les interprétations faites par plusieurs délégués. M. le Juge Manley O. Hudson a été invité à assister aux séances du Comité.

Comité III/3 (Veterans Building, 223, 15h.30) 355

Une discussion générale a eu lieu sur la participation des Etats non membres du Conseil à l'application des mesures coercitives, suivie d'un vote sur les amendements présentés à ce sujet. Les amendements de la Nouvelle Zélande, du Mexique et de l'Egypte ont été rejetés. L'amendement canadien a été renvoyé au Sous-Comité.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

Doc. 371 (FRENCH)

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 11, 17 mai 1945

REUNIONS DES COMITES

15 mai 1945 — No. des doc.

Comité II/4 (Veterans Building, 223, 20h.30) — 364

La discussion générale s'est terminée par des déclarations des délégués du Mexique et de l'Ethiopie. Le Comité a ensuite adopté comme base de travail un projet établi par la délégation des Etats-Unis contenant certaines propositions tirées des projets soumis par d'autres gouvernements. Il a été décidé de commencer, à la prochaine séance, la discussion détaillé de ce texte, sans qu'il soit pour cela porté atteinte au droit de toute délégation de maintenir ses propositions antérieures ou de proposer des amendements.

Comité III/4 (Veterans Building, 314, 20h.30) — 363

Le Comité a approuvé le rapport (Doc. 335, III/4/A/5) du Rapporteur sur l'état des travaux de classement et d'analyse du sous-comité concernant les amendements et commentaires soumis par les différentes délégations au sujet de la Section C du Chapitre VIII.

No. des doc.

par le Sous-comité A et l'a rejetée. Le Comité a ensuite rejeté les questions 4, 5, 7 et 8 et a accepté la question 5. La discussion de la question 9, la dernière de celles que le Sous-comité avait formulées à sa première séance, a été interrompue à la levée de la séance à 23h.30. Il a été convenu sans discussion que le Président convoquerait une deuxième séance du Sous-comité A le 17 mai, en vue de formuler les nouvelles questions à discuter.

Comité III/3 (Veterans Building, 223, 20h.30) 391

Le Comité a examiné les amendements limitant la liberté d'action du Conseil. La discussion a porté sur le manque de clarté de la rédaction des paragraphes 1 et 2 de la Section B du Chapitre VIII, ainsi que des amendements des gouvernements invitants qui s'y rapportent. Un petit sous-comité a été constitué pour rendre plus claire le texte en question. L'amendement turc a été rejeté.

17 mai 1945

Comité II/1 (Veterans Building, 303, 15h 35) 415

Le Comité a décidé de ne pas se prononcer sur la question du choix des secrétaires généraux adjoints de l'Organisation et de la renvoyer au Comité III/1 et au Comité I/2 avec un résumé des discussions auxquelles il a procédé à ses cinquième et sixième séances. Le Comité a décidé que les juges de la Cour internationale de justice devraient être élus par l'Assemblée Générale conformément au Statut de ladite Cour. Après discussion, le Chapitre V, Section B, paragraphe 5, relatif à la répartition des dépenses et à l'approbation du budget de l'Organisation, a été adopté sans changement.

Comité II/4 (Veterans Building, 223, 10h.40) 404

Le Comité a adopté des règles de procédure tendant à limiter la longueur des discussions. Il est ensuite passé à l'examen du paragraphe A/1 du document de travail adopté à la séance précédente (Doc. 323, II/4/12). On a décidé

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED
Doc. 449 (FRENCH)

Précis

No. 13, 19 mai 1945

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

RÉUNIONS DES COMITÉS

17 mai 1945

No. des doc.

Comité I/1 (Veterans Building, 303, 20h.40) 423

Le Comité a continué l'étude du Chapitre II, dix-sept membres participant à la discussion. Parmi les sujets examinés on note: le principe de non-intervention, la distinction à faire entre les conflits relevant de la juridiction internationale ou de la juridiction interne, l'indépendance et l'intégrité territoriale, la non-discrimination et l'égalité des races, l'égalité des Etats, certaines déclarations d'une nature particulière, telles que la Charte de l'Atlantique, enfin la neutralité envisagée du point de vue de la participation à l'Organisation. Il a été décidé que la discussion générale était terminée et que la prochaine réunion du Comité aurait lieu après que le Comité de rédaction aura achevé son rapport.

Comité II/3 (Veterans Building, 223, 20h.40) 422

A sa huitième séance, le Comité a examiné le paragraphe 6, Chapitre V, Section B, et le paragraphe 1, Chapitre IX, Section C. Après discussion générale, ces questions ont été renvoyées au sous-comité de rédaction.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

Doc. 352 (FRENCH)

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 10, May 16, 1945

REUNIONS DES COMITES

14 mai 1945

No. des doc.

Comité II/1 (Veterans Building, 303, 20h.31) 328

Le Comité a approuvé un amendment au Chapitre V, Section B, paragraphe 4, des propositions de Dumbarton Oaks, prévoyant l'élection du Secrétaire Général par l'Assemblée Générale sur nomination d'une majorité de 7 des membres du Conseil de Sécurité. Le Comité a également voté l'approbation de la proposition des 4 gouvernements invitants selon laquelle le Secrétaire Général serait élu pour une période de 3 ans et pourrait être rééligible. La question de l'élection des Secrétaires Généraux adjoints par l'Assemblée Générale, selon les propositions des 4 gouvernements invitants a également été discutée. Le Comité est convenu d'inviter les représentants de la Société des Nations, du Bureau International de Travail, de l'Administration des Nations Unies pour l'Assistance et la Reconstruction, de la Commission provisoire des Nations Unies pour le Ravitaillement et l'Agriculture à assister à la discussion des questions concernant la répartition des dépenses et l'approbation du Budget par l'Assemblée.

Comité I/1 (Veterans Building, 303, 15h.45) 382

Le Comité I/1 a entamé la discussion générale, en première lecture, du Chapitre II des propositions de Dumbarton Oaks et des amendements s'y rapportant. Divers délégués ont appuyé les amendements à ce chapitre proposés par leurs gouvernements. La discussion continue.

Comité II/1 (Veterans Building, 303, 10h.40) 375

M. Seymour Jacklin, trésorier de la Société des Nations, a brièvement pris la parole devant le Comité au sujet du financement de l'Organisation internationale proposée, pendant la période s'étendant de la Conférence de San Francisco à la première session officielle de l'Organisation internationale. Il a suggéré à cet effet un système de "cotisations de fondateurs" (founder's fee). Le Comité a procédé à une discussion approfondie de l'amendement proposé par les quatre gouvernements invitants, prévoyant l'élection de Secrétaires généraux adjoints par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité. Aucune décision n'a été prise sur cette question dont l'examen doit être continué à la prochaine séance.

Comité II/3 (Veterans Building. 223, 15h.40) 381

Après avoir remplacé les mots "travail à un niveau élevé et stable" par "travail à journée entière", le Comité a décidé sans opposition d'accepter le rapport du sous-comité de rédaction sur le texte revisé relatif aux buts de la coopération économique et sociale. La discussion a continué sur la question des rapports entre l'Organisation internationale du travail et l'Organisation. La décision sur ce point a été ajournée pour permettre aux délégations d'ajuster leurs divergences de vues.

No. des doc.

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 10h.30) 380

La discussion, par le Comité, de la Section A, Chapitre VI, des propositions de Dumbarton Oaks, s'est terminée par l'adoption des troisième, quatrième, cinquième et sixième phrases. La troisième phrase comprend l'amendement des quatre gouvernements invitants qui a été approuvé à une séance précédente. Le Comité a décidé de laisser pour le moment de côté la Section B et de prendre à sa prochaine séance la Section C, relative au vote.

Comité III/2 (Veterans Building, 202, 15h.40) 383

La nomination, par la Président, d'un sous-comité de rédaction composé de neuf membres a été autorisée par le Comité. L'amendement soumis par la délégation de l'Equateur a été renvoyé en partie au Comité II/2 et en partie au sous-comité de rédaction.

Comité IV/2 (Veterans Building, 202, 10h.30) 378

La discussion du Comité a porté sur une disposition de la Charte concernant les obligations qui lui sont incompatibles, plus spécialement celles conclues antérieurement à son établissement. La discussion continuera à une séance ultérieure.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED
Doc. 412 (FRENCH)

Précis
OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 12. 18 mai 1945

REUNIONS DES COMITES

16 mai 1945

No. de ce doc.

Comité I/2 (Veterans Building, 303, 20h.40) 393

Le Comité a continué la discussion du Chapitre IV (principaux organes) Il a approuvé en principe l'amendement de l'Uruguay demandant égalité de statut pour les femmes dans l'Organisation, et cet amendement a été renvoyé à un sous comité de rédaction. Le Président a annoncé la nomination du sous-comité de rédaction qui se réunira le 17 mai et soumettra son rapport à la prochaine séance du Comité I/2, le 18 mai.

Comité II/2 (Veterans Building, 202, 20h.37) 392

Le Comité a repris la discussion du paragraphe 1 de la Section B du Chapitre V des propositions de Dumbarton Oaks en prenant pour base les questions formulées par le Sous-comité A (Doc. 235, II/2/A/1). Le Comité a approuvé la question 2, amendée comme suit au cours de la discussion: "Le Secrétaire général devrait-il être invité, avec le consentement du Conseil de Sécurité, à aviser l'Assemblée Générale de toute question relative au maintien de la paix et de la sécurité internationale dont s'occupe le Conseil de Sécurité et aussi à aviser l'Assemblée Générale dès que le Conseil de Sécurité cesse de s'occuper d'une question de cette nature?" Le Comité a décidé de mettre au vote la première rédaction de la question 3 formulée

No. des doc.

d'ajouter le mot "politique" avant les mots "économique et social" au sous-paragraphe (1). Le Comité a ensuite délibéré sur une nouvelle rédaction du sous-paragraphe (2), consistant à insérer le mot "indépendance". Cette discussion continuera à la prochaine séance.

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 15 h.45) 417

Le Comité a abordé l'examen de la Section C, Chapitre VI (tel qu'elle a été proposée à la Conférence de Crimée), relative au mode de vote au Conseil de Sécurité. Il y a eu une discussion générale qui se poursuivra à la prochaine séance.

Comité IV/1 (Veterans Building, 202, 10h.50) 418

Le Comité a approuvé le système actuel de la présentation des candidatures aux sièges de juge à la Cour internationale par les groupes nationaux, conformément au texte de la colonne de gauche de l'article 4 du projet de Statut soumis par le Comité de juristes. Une discussion a eu lieu ensuite sur le point de savoir si l'ancien système de l'élection simultanée des juges par le Conseil et l'Assemblée devrait être remplacé par un système d'élection par l'Assemblée seule.

Comité IV/2 (Veterans Building, 202, 15h.30) 419

Le Comité a poursuivi la discussion des obligations incompatibles avec la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Le principe selon lequel la Charte devrait l'emporter dans les cas d'incompatibilité a été accepté d'une manière générale. Le Sous-comité A (Comité IV/2) a été chargé de formuler les termes dans lesquels il suffirait d'insérer ce principe dans la Charte.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED
Doc. 467 (FRENCH)

Précis
OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 14, 21 mai 1945

REUNIONS DES COMITES

18 mai 1945

No. des doc.

Comité II/1 (Veterans Building, 303, 20h.35) 454

Le Comité approuve le paragraphe 1, Section B, Chapitre V, du texte de Dumbarton Oaks (attribution d'une voix à chaque Etat membre à l'Assemblée Générale). Il approuve l'insertion d'un amendement posant le principe que tout membre de l'organisation qui ne remplirait pas ses obligations financières dans des délais fixés serait privé de son droit de vote à l'Assemblée Générale. Le Comité discute longuement la proposition australienne suivant laquelle un membre devrait être privé de son droit de vote à l'Assemblée s'il ne remplit pas les obligations qui font l'objet du paragraphe 5, Section B, Chapitre VIII. Il est décidé d'ajourner l'édtude de cette question jusqu'à ce que le Comité ait eu connaissance des recommandations du Comité technique chargé de l'étude de cet alinéa.

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 20h.45) 459

Le Comité continue l'étude de la Section C du Chapitre VI des propositions de Dumbarton Oaks. Une discussion générale s'établit qui aboutit à la création d'un sous-comité pour édtudier et éclaircir la question.

Comité IV/2 (Veterans Building, 202, 20h.30) 450

Le Comité approuve le texte sur les privilèges

No. des doc.

et immunités de l'Organisation, des représentants de ses membres et de ses fonctionnaires, ainsi que le rapport du sous-comité qui le rédigea. Une recommandation demandera l'insertion du texte proposé sera recommandé dans la Charte, comme additif aux propositions de Dumbarton Oaks.

19 mai 1945

Comité III/2 (Veterans Building, 202, 10h.30) 462

Le Comité a autorisé la désignation d'un sous-comité de sept membres, qui se mettrait en contact avec un sous-comité analogue du Comité I/1, pour fair un rapport sur la proposition des gouvernements invitants de transférer au Chapitre II le paragraphe 7 du Chapitre VIII, Section A. Le Président a nommé les neuf membres du Sous-comité de rédaction.

The United Nations Conference
on International Organization

RESTRICTED

Doc. 490 (FRENCH)

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 15, 22 mai 1945

REUNIONS DES COMITES

21 mai 1945

No. des doc.

Comité II/1 (Veterans Building, 303, 10h.33) 494

Le Comité a approuvé la première phrase du paragraphe 2, Section C, Chapitre V, des propositions de Dumbarton Oaks, sauf la disposition relative à l'expulsion des membres. Il a décidé d'ajourner la discussion du vote sur l'expulsion des membres jusqu'à ce que les dispositions de la Charte relatives au problème de l'expulsion aient été arrêtées par d'autres Comités. Il a ensuite consacré une brève discussion à la question du vote à l'Assemblée sur le rétablissement des droits et privilèges des membres et l'a renvoyée au Comité II/2, en indiquant qu'à son avis les problèmes de la suspension et du rétablissement des droits devraient être traités ensemble.

Comité II/3 (Veterans Building, 202, 15h.40) 493

Sur une demande du représentant des Etats-Unis tendant à rouvrir la discussion sur l'exposé des vues approuvé à la dernière séance, le Président a demandé que le Comité soit saisi d'une proposition précise, qui

No. des doc.

serait discutée à la réunion suivante. Un débat a eu lieu sur la composition du Conseil économique et social et la procédure de vote à cet organisme.

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 10h.30) 486

Le Comité a terminé la discussion préliminaire de la procédure de vote au Conseil de sécurité (Section C, Chapitre VI, des propositions de Dumbarton Oaks). Plusieurs délégués ont développé leurs amendements ou propositions, l'autres ont expliqué pourquoi ils appuyaient la formule adoptée à ce sujet à la Conférence de Crimée.

Comité III/2 (Veterans Building, 213, 15h.30) 498

L'assurance ayant été donnée que les recommandations du Conseil de sécurité faites en vertu du paragraphe 4 n'avaient pas un caractère obligatoire, l'amendement belge à ce paragraphe a été retiré. Il en a été de même des amendements du Costa Rica et du Vénézuéla. L'amendement de l'Iran a été renvoyé au Comité de coordination.

Comité IV/2 (Veterans Building, 202, 10h.30) 492

Le Comité a discuté le problème de la revision des traités. Il a décidé d'ajourner la suite de la discussion de cette question, que le Comité II/1 examine également.

The United Nations Conference
on International Organization

RESTRICTED
Doc. 519 (FRENCH)

Précis
OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 16, 23 mai 1945

REUNIONS DES COMITES

21 mai 1945

No. des doc.

Comité I/2 (Veterans Building, 303, 20h45 — 501

Le Comité I/2 a chargé un sous-comité spécial d'étudier la question du retrait de l'Organisation. Le Sous-Comité a été chargé d'étudier les questions de la suspension et de l'expulsion, en rapport avec celle du retrait, et de préparer un rapport qui sera soumis au comité. Celui-ci a repris la discussion du Chapitre X (Secrétariat.)

Comité II/2 (Veterans Building, 202, 20 h.43 — 507

Le Président a déclaré que le Comité aurait à suivre la procédure approuvée par le Comité de Direction (Doc. 468, ST/9) et qui a pour objet de hâter les travaux des comités techniques. Le Comité a examiné des questions se rapportant aux initiatives de l'Assemblée Générale en matière d'études et de recommandations, conformément au paragraphe 6, Section B, Chapitre V, sur la base du deuxième rapport du Sous-Comité A. Il a répondu affirmativement aux questions aux termes desquelles l'Assemblée devrait prendre l'initiative d'études et faire des recommandations tendant à provoquer la revision des règles et principes du droit international et sa codification, et a rejeté deux propositions visant à donner force

No. des doc.

obligatoire aux règles ainsi revisées. Le Comité a ajourné l'examen de la question de la revision des traités en attendant une décision du Comité de Direction sur le point de savoir quel comité technique aurait compétence pour étudier ce problème.

Comité III/3 (Veterans Buulding, 223, 20h.50) 502

Le Comité a repoussé une motion selon laquelle la Charte contiendrait une référence explicite à certains actes d'agression qui devraient déclancher automatiquement l'intervention du Conseil de Sécurité.

22 mai 1945

Comité II/1 (Veterans Building, 303, 15h.30) 528

Le Comité a approuvé la dernière phrase du Chapitre V, Section C, paragraphe 2, du texte de Dumbarton Oaks. (Les questions autres que celles qui sont énumérées comme exigeant une majorité des deux-tiers devraient être tranchées par l'Assemblée Générale à la simple majorité.) Le Comité a adopté le paragraphe 1 de la Section D, Chapitre V, des propositions de Dumbarton Oaks. Il en a été de même d'un amendement stipulant que les sessions spéciales de l'Assemblée Générale seraient convoquées à la requête du Conseil de Sécurité ou de la majorité simple des membres de l'Organisation, adressée au Secrétaire Général. Un amendement brésilien, demandant que l'Assemblée Générale se réunisse tous les cinq ans pour reviser la Charte, a été renvoyé au Comité compétent. Le Comité a adopté les paragraphes 2 et 3 de la Section D, Chapitre V.

Comité II/4 (Veterans Building, 223 10h.40) 512

Le Comité II/4, à sa huitième séance, a décidé de constituer un sous-comité de rédaction. Après un échange de vues sur

No. des doc.

les paragraphes A.1 et B.2 du document de travail, le Comité a examiné le paragraphe B.3. Le délégué de l'Egypte, appuyé par le délégué de l'Irak, a proposé un amendement, qui fut rejeté, tendant à supprimer les références aux accords ultérieurs et à insérer le mot "tous" au commencement du sous-paragraphe (a). Un amendement du délégué du Guatémala, appuyé par le délégué de l'Equateur, a donné lieu à une discussion dont la suite a été ajournée. Cette proposition tendrait à exclure du système de tutelle tous les territoires faisant l'objet d'un différend ou d'un litige entre membres de l'Organisation internationale.

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 15h.30) 531

Le Comité a approuvé à l'unanimité les paragraphes 1,2 (avec l'amendement des gouvernements invitants) et 3 de la Section D, Chapitre VI, des propositions de Dumbarton Oaks. Il a également adopté comme base de discussion l'amendement des gouvernements invitants au paragraphe 5 de la même Section. La discussion du paragraphe 4 a été ajournée en attendant le rapport du Sous-Comité du Comité III/3 sur une question connexe. Des amendements au paragraphe 5, proposés par d'autres gouvernements que les gouvernements invitants, ont été renvoyés à un sous-comité du Comité III/1.

Comité III/2 (Veterans Building, 202, 20h.30) 530

Le Comité a renvoyé le paragraphe 5 du Chapitre VIII, Section A, en même temps que l'amendement turc, à son sous-comité de rédaction. Il a ajourné la discussion de la première phrase du paragraphe 6 jusqu'à ce qu'il soit informé de la décision du Comité IV/1 sur la question de la juridiction obligatoire. La deuxième phrase du paragraphe 6 a été renvoyée au Comité IV/1. La discussion du paragraphe 7 a été ajournée jusqu'à la réception du rapport présenté en commun par les sous-comités du Comité III/2 et du Comité I/1.

No. des doc.

Comité IV/1 (Veterans Building, 202, 10h.30) 514

Le Comité a examiné le rapport de son sous-comité A sur le caractère continu de la Cour internationale. Les trois premiers paragraphes du Chapitre VII du projet de Charte ont été approuvés dans la rédaction de ce sous-comité, qui stipule qu'une nouvelle Cour internationale de justice sera créée par la Charte même. Le Comité a également approuvé l'article 1 et l'article 37 du projet de Statut de la Cour, tel qu'il était présenté par le sous-comité. L'article 1 se réfère au Chapitre VII de la Charte et prévoit que la Cour ainsi créée fonctionnera conformément à son Statut. L'article 37 renvoie automatiquement à la nouvelle Cour les différends qui, aux termes des traités existants, auraient été renvoyés à la Cour permanente de justice internationale ou à un tribunal institué par la Société des Nations.

Comité IV/2 (Veterans Building, 202, 16 h.) 527

A sa neuvième séance, le Comité a étudié les rapports entre le droit international et la Charte, d'une part, et le droit interne, d'autre part. La proposition a été faite d'insérer dans la Charte une disposition selon laquelle aucun membre ne peut éluder les obligations découlant de la Charte en invoquant son droit interne. Il n'a pas été élevé d'objection quant au principe à la base de cette proposition. De nombreux délégués ont toutefois estimé que l'insertion, dans la Charte, d'un principe de droit international était inutile et qu'elle ferait de la Charte un instrument de codification. La question a été renvoyée au Sous-Comité IV/2/A.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

Doc. 549 (FRENCH)

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 17, 24 mai 1945

RÉUNIONS DES COMITÉS

22 mai 1945

No. des doc.

Comité II/3 (Veterans Building, 223, 20h.4) 532

Le Comité a examiné un projet de rédaction du Chapitre IX, Section A, paragraphe 2, qui remplacerait la rédaction antérieurement acceptée par le Comité. Il a été convenu qu'il serait désirable d'accepter la suggestion contenue dans ce projet et qui tend à mentionner la coopération en matière d'éducation comme formant l'un des buts de l'Organisation.

23 mai 1945

Comité I/2 (Veterans Building, 306, 10h.40) 538

Le Comité a approuvé le rapport du sous-comité spécial sur le retrait des membres. Ce rapport recommandait l'adoption de l'amendement des gouvernements invitants, stipulant que la faculté de retrait des membres ne devrait pas être prévue ni faire l'objet d'une réglementation; il recommandait en conséquence que le Comité s'abstienne d'insérer dans la Charte une clause formelle interdisant les retraits. Le Comité est ensuite passé à la discussion de l'élection du Secrétaire Général et a considéré que, comme le mode d'élection du Secrétaire Général avait été discuté et avait fait l'objet d'une décision au Comité II/1, il ne se proposait pas de remettre ce problème en discussion. Le Comité a pris acte de la decision du Comité II/1 concernant la durée de fonctions du Secrétaire

No. des doc.

Général mais s'est refusé à restreindre sa liberté de faire des recommandations sur les questions de sa compétence. La discussion sera reprise à la prochaine séance.

Comité II/2 (Veterans Building, 202, 10h.30) 536

Le Comité a repris la discussion du paragraphe 6, Section B, Chapitre V, des propositions de Dumbarton Oaks, sur la base des questions de principe formulées dans le deuxième rapport du Sous-Comité A (Doc. 415, II/2/A/3.) Le Comité a répondu par la négative à la question de savoir si l'Assemblée devrait être autorisée à prendre l'initiative d'études et à faire des recommandations en vue de préparer l'adoption économique. La question de savoir si l'Assemblée devrait avoir compétence souveraine pour interpréter la Charte a été renvoyée au Comité 2 (IVe Comm.), pour avis sur le problème général de l'interprétation. Le Comité a ensuite abordé l'examen des pouvoirs qu'aurait l'Assemblée de prendre l'initiative de conventions générales et de les soumettre aux Etats membres pour ratification selon les procédures constitutionnelles appropriées. La séance a été levée sans que le Comité soit arrivé à une décision.

Comité II/4 (Veterans Building, 223, 1ph.35) 552

A sa neuvième séance le Comité II/4 a continué la discussion du document de travail concernant le système de trusteeship international (Doc.323, II/4/12). Le Comité a approuvé les paragraphes B.3, 4 et 7, sous leur forme amendée, et a ajourné sa décision sur les paragraphes 5 et 6. La discussion du paragraphe 8 a été entamée.

Comité III/3 (Veterans Building, 223, 10h.30) 539

Une discussion a eu lieu sur des amendements relatifs aux mesures à prendre par le Conseil de Sécurité préalablement à l application de sanctions et d'amendements concernant les sanctions économiques et autres sanctions de nature non militaire. Le Comité a décidé d'ajourner au 2p mai la discussion de la nouvelle rédaction des paragraphes 1 et 2 de la Section B, Chapitre VIII, préparée par le Sous-Comité III/3/B.

Le Comité a approuvé en principe le maintien du système de l'élection simultanée des juges à la majorité simple à l'Assemblée Générale et au Conseil de Sécurité, en stipulant qu'au Conseil de Sécurité il ne devrait y avoir aucune distinction entre les votes de membres permanents et non permanents. Les articles ayant trait à ce sujet ont été renvoyés à un sous-comité pour nouvelle rédaction. Le Comité a aussi approuvé l'article 14 du Statut, sous la forme soumise par le Comité de juristes, article qui traite des vacances de postes à la Cour, et l'article 16, concernant la destitution des juges. La question des privilèges et immunités des juges et autres fonctionnaires de la Cour est actuellement en discussion.

480

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

Doc. 512 (FR

Précis

No. 18, 25 mai 1945 **OF COMMITTEE PROCEEDINGS**

REUNIONS DES COMITES

23 mai 1945

No. des doc.

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 20h.45) 555

Le Comité III/1 a approuvé le texte du paragraphe 1, Section B, Chapitre VI, des propositions de Dumbarton Oaks avec l'addition de l'amendement canadien suivant: "Le Conseil de Sécurité soumettra à l'étude de l'Assemblée Générale des rapports annuels et, le cas échéant, des rapports spéciaux." Le Comité a également approuvé les paragraphes 2 et 3 de la Section B, Chapitre VI. La discussion du paragraphe 4 doit être reprise à la prochaine séance.

Comité III/4 (Veterans Building, 303, 15h.30) 576

Le Comité a approuvé le rapport du rapporteur sur l'état des travaux du Sous-Comité III/4/A, qui avait été chargé d'amalgamer divers amendements. C'est ainsi qu'ont été approuvés les textes du Chapitre VIII, Section C, paragraphe 1, des propositions de Dumbarton Oaks amendées; du Chapitre VIII, Section C, paragraphe 3, de ces propositions dans leur forme primitive; et d'un paragraphe nouveau, que le Comité recommande d'insérer dans la Charte comme nouvelle Section D du Chapitre VIII, en le renvoyant au Comité de coordination pour décision finale. L'approbation de ce rapport du rapporteur implique également

No. des doc.

Comité III/3 (Veterans Building, 223, 15h.30) 977

Le Comité a ajourné sa décision finale sur un amendement consistant à remplacer "les contingents nationaux de forces aériennes" par "les contingents nationaux de forces aériennes ou mixtes" dans le paragraphe 6, Section B, Chapitre VIII. L'amendement des quatre gouvernements invitants au paragraphe 9, Section B, Chapitre VIII, a été approuvé à l'unanimité. Deux autres amendements au paragraphe 9, au sujet des relations entre les comités d'Etat Major Militaire régionaux et centraux ont été discutés mais le vote fut ajourné à la prochaine séance.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

Doc. 602 (FRENCH

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 19, 26 mai 1945

REUNIONS DES COMITES

24 mai 1945

	No. des doc.
Comité II/4 (Veterans Building, 223, 20h.35)	580

A sa dixième séance, le Comité a continué la discussion du document de travail. Les paragraphes B, 5 et B, 8, amendés, ont été adoptés et le paragraphe B, 9 a été adopté sans amendements. Le sous-comité de rédaction tiendra sa première séance le 25 mai.

Comité IV/1 (Veterans Building, 202, 20h.30)	581

Le Comité a modifié l'article 42 du projet de Statut de la Cour de manière à accorder les immunités nécessaires aux représentants et aux conseils des parties. Il a approuvé le rapport du sous-comité IV/1/C recommandant des amendements aux articles 8-12 selon lesquels le vote du Conseil de sécurité pour l'élection des juges se ferait sans distinguer entre membres permanents et non permanents. Les articles 4, 5, 6, et 8-12 du projet relatif à la nomination et à l'élection de juges ont été approuvés. Le Comité a adopté un amendement à l'article 3 selon lequel, en cas de doute, une personne sera considérée comme ressortissant de l'Etat, membre ou non membre des Nations Unies, où elle exerce ordinairement ses droits civils et politiques. Cet amendement a pour objet de donner une interprétation des articles 3, 5, 10 et 31. L'article 34, relatif à l'accès à la Cour, est en discussion.

25 mai 1945 — No. des doc.

Comité II/1 (Veterans Building, 303, 10h.42) — 594

Le Comité II/1 a reçu le rapport du comité de rédaction et approuvé le texte des dispositions à insérer Chapitre V, Section A, et aux paragraphes 2 et 4 de la Section B. Sur la demande du Comité II/3, la discussion de la question du budget a été rouverte. Le Comité a décidé de renvoyer la question au sous-comité de rédaction pour plus ample examen, en consultation avec des représentants du Comité II/3.

Comité II/3 (Veterans Building, 223, 15h.40) — 599

Le Comité a discuté la proposition française relative à la réunion d'une Conférence qui instituerait une Organisation internationale de coopération intellectuelle. La proposition a reçu du Comité une approbation générale. Les textes revisés de IX, B, et V, B, 6 ont été approuvés. Le sous-comité de rédaction a été chargé de préparer le texte d'une disposition aux termes de laquelle les accords régionaux devraient être conformes aux principes généraux du Chapitre IX. Sur l'invitation du Président, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a pris la parole devant le Comité.

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 10h.40) — 597

Le Comité a approuvé les paragraphes 4 et 5, Section B, Chapitre VI, des propositions de Dumbarton Oaks, et a repoussé une proposition tendant à ajouter des paragraphes à la Section B. Il a décidé de ne pas se réunir le 26 mai, le sous-comité III/1/B n'étant pas encore prêt à soumettre un rapport.

Comité III/3 (Veterans Building, 223, 18h.) — 600

Le Comité a adopté un amendement péruvien prévoyant des consultations du Comité d'Etat Major militaire avec les organismes régionaux dans la mise sur pied de ses sous-comités régionaux. L'amendement uruguayen à VIII, B, 9, a alors été retiré. Un texte préparé par un sous-comité pour les paragraphes 1 et 2 de la Section B, Chapitre VIII, a été retiré pour permettre la prise en considération d'un projet chinois plus simple.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED
Doc. 632 (FRENCH)

Précis
OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 20, 28 mai 1945

REUNIONS DES COMITES

25 mai 1945

No. des doc.

Comité I/2 (Veterans Building, 303, 20h.45) 604

Une motion tendant à maintenir dans la Charte une disposition visant l'expulsion d'un membre de l'Organisation n'a pas obtenu l'approbation des deux-tiers des voix et a été par conséquent repoussée. Le Comité a accepté le texte recommandé par le sous-comité spécial pour remplacer la disposition de Dumbarton Oaks traitant de la suspension des membres (Chapitre V, Section B, paragraphe 3).

Comité II/2 (Veterans Building, 202, 20h.42) 613

M. W. F. Chipman (Canada) a remplacé le président, absent. Le Comité a entamé la discussion du paragraphe 8, Section B, Chapitre V, des propositions de Dumbarton Oaks, sur la base des questions de principe formulées dans le troisième rapport du Sous-Comité A (Doc. 476, II/2/A/4). Il a répondu affirmativement à la question No. 1 formulée comme suit: Le Conseil de sécurité devrait-il faire rapport à l'Assemblée sur toute question relative à la paix et à la sécurité internationales au sujet de laquelle il aura adopté ou appliqué des mesures considérées par lui nécessaires? Le Comité a discuté ensuite la question No. 2 ci-après: Le Conseil de sécurité devrait-il être tenu de soumettre des rapports périodiques et spéciaux, rendant

compte d'une façon détaillée de tous ses actes et décisions ainsi que de leurs motifs? Une motion tendant à retirer cette question pour y substituer un amendment déjà adopté au Comité 1, (IIIe Comm.) a été repoussée, ainsi qu'un amendment francais à la question No. 2 telle qu'elle a été formulée. Enfin, le Comité a voté sur la question No. 2 dans sa forme primitive et donné une réponse négative suivant la règle des deux-tiers.

26 mai 1945

Comité I/2 (Veterans Building, 213, 18h.) 627

Le Comité I/2 a commencé la discussion en première lecture du rapport du rapporteur sur le Chapitre III.

Comité II/1 (Veterans Building, 303, 15h.30) 631

Le Comité II/1 a reçu le second rapport du sous-comité de rédaction et approuvé le texte des dispositions à insérer dans le Chapitre V, Section B, paragraphe 5, dans la Section C paragraphes 1 et 2, et dans la Section D, paragraphes 1, 2 et 3. Le Comité a ensuite continué l'examen du projet de rapport du rapporteur.

Comité III/3 (Veterans Building, 223, 10h.30) 628

La rédaction proposée par la délégation chinoise pour les paragraphes 1 et 2, Section B, Chapitre VIII, a été approuvée (WD 36). Deux projets d'amendement tendant à élargir le Comité d'Etat-Major ont été retirés, le Comité ayant précédemment approuvé la création de sous-comités régionaux du Comité d'Etat-Major. Un troisième amendement de même tendance a été repoussé. La discussion a commencé sur les accords spéciaux que devraient conclure les membres de l'Organisation, tels qu'ils sont mentionnés au Chapitre VIII, Section B, paragraphe 5.

No. des doc.

Comité IV/1 (Veterans Building, 202, 10h.45) 615

Le Comité a décidé que le Chapitre VII de la Charte contiendrait les dispositions suivantes: (1) le Statut de la Cour internationale de justice est fondé sur le Statut de la Cour permanente de justice internationale; (2) toutes les parties à la Charte sont ipso facto parties au Statut de la Cour internationale de justice; (3) les conditions dans lesquelles les Etats non parties à la Charte pourront devenir parties au Statut de la Cour seront déterminées dans chaque cas par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité. Le Comité a adopté un amendement selon lequel la Cour devrait informer les organisations internationales publiques des débats comportant interprétation des instruments en vertu desquels elles ont été créées ou des conventions adoptées sous leurs auspices.

Comité IV/2 (Veterans Building, 202, 16h.) 629

Le Comité a approuvé un projet d'article relatif à l'enregistrement et à la publication des traités. Il est dit au premier alinéa que tout traité ou accord international conclu par un membre des Nations Unies après l'entrée en vigueur de la Charte devra être enregistré au Secrétariat aussitôt que possible et publié. Le deuxième alinéa dispose qu'aucune partie à un traité qui n'aura pas été enregistré conformément au premier alinéa ne pourra invoquer ce traité devant un organisme quelconque de l'Organisation.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

Doc. 653 (FRENCH

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 21, 29 mai 1945

REUNIONS DES COMITES

29 mai 1945

	No. des doc.
Comité I/2 (Veterans Building, 303, 10h.50)	648

Le Comité a décidé de mentionner dans le Chapitre X (Secrétariat): "Le Secrétaire général devrait etre le principal fonctionnaire de l'Organisation." Un sous-comité a été constitué en vue de préparer des recommandations au Comité sur les paragraphes 2 et 3 du Chapitre X et sur les projets d'amendement ayant trait à ce Chapitre. Le Comité a aussi entamé une discussion générale du Chapitre XI (Amendements).

Comité II/2 (Veterans Building, 202, 10h.33)	652

Le Comité a continué la discussion du paragraphe 8, Section B, Chapitre V, sur la base des questions de principe formulées par le Sous-Comité A dans son troisième rapport (Doc. 476, II/2/A/4). Il s'agissait des questions 3, 4 et 5. La question 3, qui donne à l'Assemblée le droit de discuter les rapports reçus du Conseil de sécurité, fut résolue par l'affirmative, sans vote négatif. La question 4, relative au point de savoir si l'Assemblée aurait le pouvoir d'approuver ou de désapprouver le rapport du Conseil de sécurité, fut également résolue par l'affirmative, bien que l'objection ait été soulevée qu'un

No. des doc.

tel pouvoir donnerait à l'Assemblée une certaine prédominance, à l'égard du Conseil de sécurité, incompatible avec la thèse de Dumbarton Oaks. La cinquième question, après avoir été amendée, fut approuvée sous la forme suivante: "Sous réserve des dispositions du paragraphe 1 de cette section, l'Assemblée Générale devrait-elle avoir le pouvoir de soumettre au Conseil de sécurité des recommandations tendant à assurer, dans une mesure complète, l'accomplissement des devoirs du Conseil de sécurité inhérents à la responsabilité qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationale?" Le Comité a discuté ensuite le rapport de son sous-comité de rédaction sur la nouvelle teneur du paragraphe 1, Section B, Chapitre V. La discussion n'était pas terminée à la clôture de la séance.

Comité II/3 (Veterans Building, auditorium, 10h.40) 658

Le Comité discute longuement la déclaration des Délégations brésilienne et chinoise proposant une conférence internationale d'hygiène. Cette déclaration rencontre l'assentiment unanime du Comité. Le reste de la séance est consacrée à une discussion générale du Chapitre IX, Section A, paragraphe 2, et du Chapitre IX, Section D, paragraphes 1 et 3.

Comité III/3 (Veterans Building, 223, 10h.30) 649

Le Comité a examiné des projets d'amendement concernant les accords militaires spéciaux et les frais des mesures coercitives. Il a ajourné sa décision sur les projets d'amendement du Chili à ces deux questions, ainsi que la discussion sur le projet d'amendement français ayant trait aux accords militaires spéciaux. Le projet d'amendement sud-africain, stipulant que les frais des mesures coercitives devraient être payés par l'Etat agresseur, a été rejeté.

No. des doc.

Comité IV/1 (Veterans Building, 202, 15h.30) 661

Le Comité a discuté la question de la compétence de la Cour internationale de justice. Des délégations se sont prononcées en faveur (1) du maintien de la rédaction de l'Article 36 du Statut de la Cour permanente de justice internationale, y compris les adhésions actuelles à la "clause facultative"; (2) de l'adoption de la juridiction obligatoire et (3) d'un compromis formulant le principe de la juridiction obligatoire mais avec des réserves qui ont été indiquées. La discussion s'est terminée par la nomination d'un sous-comité qui consacrera à la question un plus ample examen.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

Doc. 682 (FRENCH)

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 22, 30 mai

REUNIONS DES COMITES

28 mai 1945

No. des doc.

Comité II/1 (Veterans Building, 303, 20h.30) 660

Le Comité a approuvé le texte revisé du rapport du rapporteur. La recommandation du Délégué du Pérou, d'insérer dans la Charte des dispositions visant l'accès de la presse aux séances publiques de l'Assemblée Générale, sera renvoyée au Comité de Coordination. Le Secrétaire a remis la liste des questions actuellement étudiées par d'autres comités techniques et dont le Comité pourrait avoir à s'occuper ultérieurement.

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 20h.40) 668

Le Comité III/1 a voté l'addition d'un sixième paragraphe à la Section B du Chapitre VI des propositions de Dumbarton Oaks, prévoyant que le Conseil de sécurité devrait participer à l'élection des juges selon le Statut de la Cour internationale de justice. Le Comité a également approuvé, avec de legères modifications, le projet du rapporteur relatif à la Section A, Chapitre VI, des propositions de Dumbarton Oaks.

No. des doc.

Comité IV/2 (Veterans Building, 202, 20h.30) 664

Le Comité IV/2 a discuté la question de l'interprétation de la Charte qui lui avait été renvoyée par le Comité II/2. La discussion a porté principalement sur la méthode et la procédure à suivre pour l'interprétation de la Charte. Plusieurs délégués ont été d'avis qu'il serait inutile d'indiquer dans la Charte quelle serait l'autorité compétente pour l'interpréter. Il a été décidé de renvoyer la question à un sous-comité pour préparer un rapport qui sera présenté au Comité.

29 mai 1945

Comité I/2 (Veterans Building, 303, 15h.45) 683

Le Comité I/2 a poursuivi la discussion du Chapitre XI (amendements). A la réunion du 28 mai, le délégué de l'Australie avait proposé de former un sous-comité de quinze membres, comprenant les délégués des gouvernements qui avaient soumis des propositions sur le Chapitre XI, afin d'étudier le Chapitre XI et les propositions connexes et de faire rapport à ce sujet au Comité. Le délégué cubain a proposé de diviser en quatre parties le paragraphe 3 de l'amendement des gouvernements invitants au Chapitre XI et de voter sur chacune d'elles. Après une discussion prolongée du Chapitre XI et de l'amendement des gouvernements invitants, le Comité, par dix-neuf voix contre douze, s'est prononcé en faveur de la création du sous-comité.

Comité II/2 (Veterans Building, 202, 15h.41) 686

Le Comité a poursuivi la discussion du rapport du Sous-Comité B (Doc. 601, II/2/B/4). Le Sous-Comité n'étant pas parvenu à un accord a posé trois questions au Comité II/2. Le point soulevé par ces questions était de savoir si la nouvelle rédaction du paragraphe 1, Section B, Chapitre V, des propositions de Dumbarton

No. des doc.

Oaks soumise par les quatre gouvernements invitants et la France, devrait être précédée d'un paragraphe donnant à l'Assemblée Générale le droit d'examiner toute question faisant partie de la sphère des relations internationales; et d'autre part si cette sphère devait être qualifiée ou non par les mots "qui affecte le maintien de la sécurité et de la paix internationale". Après un débat serré et approfondi le Comité approuva l'addition proposé au nouveau projet des cinq puissances sans l'insertion de la phrase qualificative. Le Comité adopta alors le reste du nouveau projet des cinq puissances, avec un seul et léger changement.

Comité II/3 (Veterans Building, 223, 10h.40) 684

Le Comité a examiné les cinquième et sixième rapport du sous-comité de rédaction dans la mesure où ils ont trait aux paragraphes 1 et 2 de la Section 3, Chapitre IX. Il a approuvé une nouvelle rédaction de la dernière phrase du paragraphe 1, ainsi que de l'alinéa b de ce paragraphe. Au sujet de la proposition qui avait été faite d'ajouter un nouveau paragraphe à la Section A, le Comité a longuement discuté l'amendement français qui proposait de mentionner expressément le problèmes de l'accès, dans des conditions d'égalité, au commerce, aux matières premières et aux denrées de première nécessité.

Comité III/2 (Veterans Building, 202, 10h.55) 674

Le Comité a été saisi du rapport du Sous-Comité III/2/C sur l'organisme auquel devrait être renvoyé l'amendement des gouvernements invitants relatif au paragraphe 7, Section A, Chapitre VIII, et a approuvé ce rapport. Il a ajourné la suite de l'examen de la première phrase du paragraphe 6 en attendant une décision définitive du Comité IV/1 sur la question de la juridiction obligatoire de la Cour. La deuxième phrase du paragraphe 6 a été approuvée et renvoyée au Comité de rédaction.

No. des doc.

Comité IV/1 (Veterans Building, 202, 10h.45) 801

Le Comité a approuvé le rapport du Sous-Comité IV/1/D sur l'article 36 du Statut de la Cour internationale de justice adopté à la séance précédente. Il a décidé par 32 voix contre 4 de rejeter un amendement du Vénézuela à l'article 34 qui proposait de donner à la Cour la compétence sur les conflits de juridiction entre les organisations internationales et intergouvernementales ou les offices dépendant des Nations Unies. Un autre amendement du Vénézuela, qui donne à la Cour le pouvoir d'agir comme Cour d'appel pour les affaires jugées par des tribunaux administratifs internationaux a été mis en discussion. La discussion de cet amendement sera reprise à la prochaine séance.

No. des doc.

aux mesures provisoires à prendre en commun au nom de l'Organisation. Un amendement, précisant que les mesures provisoires ne devraient pas constituer des précédents, a été retiré, étant entendu que le principe de cet amendement figurerait dans le rapport à la IIIe Commission. Un amendement proposant de faire, du Chapitre XII, un protocole distinct a été repoussé. Il a été décidé que quatre autres amendements au Chapitre XII seraient renvoyés à la décisions d'autres Comités. Un sous-comité a été chargé de préciser le texte des deux paragraphes du Chapitre XII.

31 mai 1945

Comité II/4 (Veterans Building, 223, 10h.30) 712

Le Comité II/4 à sa onzième séance, le 31 mai, a adopté en principe le texte du paragraphe A, 1 du document de travail (Doc. 323), étant entendu qu'une proposition serait faite à une réunion ultérieure afin de modifier l'exposé des buts principaux qui figure au paragraphe B, 2 en insérant en particulier le mot "indépendance". Un amendement au paragraphe A, 1, soumis par le délégué de la Chine à une réunion précédente, a été retiré. Le texte du paragraphe A, 1, a été renvoyé au sous-comité de rédaction, auquel d'autres membres ont été adjoints, pour résoudre certaines ambiguités de rédaction.

L'examen d'un amendement au paragraphe B, 6, proposé par le délégué de l'Egypte, a été ajourné. Sous cette réserve, le paragraph B, 6 a été ajourné.

Comité IV/1 (Veterans Building, 202, 11h.20) 714

Le Comité a adopté une proposition tendant à donner à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité le pouvoir de demander des avis consultatifs à la Cour internationale de justice sur toute question juridique, et a

No. des doc.

décidé de l'insérer dans le Chapitre VII de la Charte. Il a également adopté un nouveau paragraphe à ajouter à l'article 65 du Statut de la Cour et qui donne à celle-ci le pouvoir de formuler des avis consultatifs sur des questions juridiques à la demande non seulement de l'Assemblée et du Conseil, mais encore de quiconque pourra être autorisé par la Charte à faire une telle demande.

Comité IV/2 (Veterans Building, 202, 16h.30) 721

Le Comité IV/2 a discuté la question de la date d'entrée en vigueur de la Charte. Il a décidé de charger un sous-comité de rédaction de préparer à ce sujet un texte qui serait inséré dans la Charte. Il a été généralement entendu que les Etats dont les gouvernements n'auraient pas ratifié la Charte ne seraient pas liés par ses dispositions même après qu'elles seraient entrées en vigueur du fait de sa ratification par les membres permanents du Conseil de sécurité et la majorité des autres signataires. Le Comité a décidé de ne discuter le texte recommandé par le sous-comité IV/2/A sur les obligations incompatibles avec la Charte qu'après avoir eu le temps d'étudier le rapport de ce sous-comité.

No. des doc.

a déclaré que, aux termes du règlement de la Conférence, les présidents des délégations ont le droit de renvoyer des questions au Comité de direction.

Le Rapporteur (général) a présenté au Comité le projet de rapport du sous-comité relatif au Secrétariat. Le Comité a adopté à l'unanimité l'insertion, comme paragraphe 2 du Chapitre X, de la disposition autorisant le Secrétaire général à participer en sa qualité à toutes les réunions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle et à exercer toutes les autres fonctions qui lui sont confiées ou qui pourront lui être confiées, par l'Organisation. Selon le même paragraphe, le Secrétaire général est tenu de faire un rapport annuel à l'Assemblée générale sur l'activité de l'Organisation.

Le Comité a discuté ensuite une disposition selon laquelle le Secrétaire général pourra signaler à l'attention du Conseil de sécurité toute affaire, qui, à son avis, pourrait menacer la paix et la sécurité internationales.

Comité II/2 (Veterans Building, 202, 10 h. 40) 748

Le Comite a repris l'examen du paragraphe 6, Section B, Chapitre V, spécialement en ce qui concerne la revision des traités, ce qui a soulevé des objections, la compétence du Comité ayant été mise en question lors d'une séance antérieure. A la suite d'un vote, le Comité a passé outre et la discussion s'est ouverte sur trois questions fondées sur des amendements présentés par des gouvernements participant à la Conférence et formulées par le sous-comité A dans son deuxième rapport (Doc. 416, II/2/A/3). Le débat a toutefois porté principalement sur la question générale de l'opportunité qu'il aurait d'insérer dans la Charte une disposition expresse sur la revision des traités. La séance a été levée sans que le Comité soit arrivé à une conclusion.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED
Doc. 874 (FRENCH)

Précis

No. 31, 9 Juin 1945

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

REUNIONS DES COMITES

7 Juin 1945

No. des doc.

Comité I/1 (Veterans Building, 303, 10 h. 30) 856

Le Comité I/1 a examiné les suggestions qu'avaient faites plusieurs gouvernements au sujet de l'appellation de l'organisation mondiale à laquelle est destinée la Charte actuellement en préparation. Après une délibération prolongée, le Comité a décidé, par acclamation, de recommander l'appellation "les Nations Unies", en hommage au feu Président Roosevelt, qui avait forgé l'expression.

Le Comité est passé ensuite à l'examen des propositions des délégués de l'Uruguay et de l'Egypte. Le délégué de l'Egypte proposait une addition au Chapitre II qui aurait obligé les membres à mettre en vigueur les droits de l'homme dans leurs propres pays; le délégué de l'Egypte demandait de mentionner, au Chapitre I, l'étude des problèmes juridiques parmi les buts que se propose l'Organisation. Les deux propositions ont été écartées.

Comite IV/1. (Veterans Building, 202, 20 h. 55) 864

Le Comité a adopté les articles 69 et 70 du Statut de la Cour internationale, sur la base d'une proposition péruvienne. Selon l'article 69, la méthode prévue pour les amendements de la Charte est applicable aux amendements du Statut, l'Assemblée générale ayant toutefois la faculté d'introduire des dispositions spéciales relativement à la participation d'Etats parties au Statut mais non membres des Nations Unies. L'article 70 permet à la Cour de

No. des doc.

Comité II/3 (Veterans Building, 303, 15 h. 40) 747

Le Comité a apprové le nouveau texte de la clause d'engagement sur lequel sont tombés d'accord les Etats-Unis et l'Australie. Il a repris ensuite la discussion du Chapitre IX, Section D, paragraphe 3, sur la détermination des droits qui seraient accordés aux Etats non membres de participer aux délibérations du Conseil.

Comité II/4 (Veterans Building, 223, 15 h. 40) 735

A sa douzième séance, le 1er juin, le Comité a adopté l'amendement au paragraphe B, 6, qui avait été proposé par le délégué de l'Egypte lors d'une séance précédente. Il a ensuite adopté les paragraphes B, 10 et B, 13, chacun avec un amendement proposé par le délégué des Etats-Unis. Le Comité a alors levé la séance, les autres paragraphes de la Section B du document de travail continuant à faire l'objet de consultations officieuses.

proposer des amendements au Statut. Trois dispositions ont été ajoutées au Chapitre VII de la Charte. L'une oblige les membres de l'Organisation à se conformer aux décisions de la Cour. La seconde déclare que, si un Etat refuse d'exécuter une décision, l'autre partie au différend peut demander au Conseil de sécurité de prendre des mesures de coercition. La troisième disposition nouvelle donne effet à la décision du Comité II/2 aux termes de laquelle l'Assemblée Générale aurait le pouvoir d'autoriser d'autres organismes internationaux à demander des avis consultatifs. D'après la disposition telle qu'elle a été rédigée par le Comité IV/1, cette permission est limitée aux organismes rattachées aux Nations Unies.

L'adoption de ces diverses stipulations achève les travaux du Comité sur la Charte et le Statut de la Cour. Le Comité a adopté en outre une proposition de l'Iran invitant la Conférence à recommander à tous les membres des Nations Unies de signer aussitôt que possible des déclarations aux termes desquels ils adhèrent à la juridiction obligatoire de la Cour.

8 juin 1945 No. des doc.

Comité II/1 (Veterans Building, 303, 15 h. 30) 868

Le Comité a adopté une motion du délégué du Canada invitant le rapporteur du Comité à préciser dans son rapport que, selon l'avis du Comité, le règlement que l'Assemblée Générale adoptera à la première session devra stipuler que, sauf dans des cas exceptionnels, les séances de l'Assemblée Générale seront accessibles au public et à la presse mondiale.

502

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED
Doc. 760 (FRENCH

Précis
OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 26, 4 juin 1945

REUNIONS DES COMITES

1 juin 1945

No. des doc

Comité IV/1 (Veterans Building, 202, 15h.45) 759

Le sous-comité a présenté un rapport contenant un projet de texte pour l'article 36 du Statut de la Cour internationale de justice. Ce texte est identique, à de légères modifications près, a l'article 36 du Statut de la Cour permanente de justice internationale. C'est ainsi qu'il dispose que la compétence de la Cour sera soumise à l'acceptation des parties, sauf pour les Etats qui auront déclaré accepter la juridiction obligatoire. Un vote sur le principe du maintien de la juridiction facultative a donné 26 voix pour et 16 contre, de sorte que la proposition n'a pas réuni les deux-tiers nécessaires. Une motion tendant à adopter la proposition du sous-comité a réuni une majorité des deux-tiers, plusieurs délégués indiquant que leur vote était commandé par le desir d'éviter un impasse.

2 juin 1945

Comité I/1 (Veterans Building, 303, 10h.30) 756

Le Comité I/1 a approuvé les articles 2, 3 et 4 du Chapitre I, tel qu'il était soumis par le sous-comité de rédaction, sauf une modification, dans le texte anglais uniquement, de l'article 4, qui se lira ainsi: "Etre un centre où les nations concertent leur action en vue de l'accomplissement de ces buts communs."

516

The United Nations Conference on International Organization

Doc. 890 (FRENCH)
RESTRICTED

Précis
OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 32, 11 juin 1945

REUNIONS DES COMITES

8 juin 1945

No. des doc.

Comité II/3 (Veterans Building, 223, 10 h. 30) 876

Le Comité a approuvé le projet de rapport du Rapporteur avec de légères modifications. Il a été convenu de supprimer un paragraphe du rapport relatif à l'Organisation internationale du travail. Le Comité a maintenant terminé ses délibérations.

Comité II/4 (Veterans Building, 223, 20 h. 35) 877

Le Comité a examiné en première lecture les paragraphes B-2, B-11 et B-12. Chacun d'eux a été adopté sous une forme nouvelle, proposée par le délégué des Etats-Unis. Il a en outre examiné à nouveau les paragraphes B-3 et B-5, qui ont été amendés.

Comité III/3 (Veterans Building, 303, 20 h. 45) 878

Le Comité a examiné le projet de rapport à la Commission III sur le Chapitre VIII, Section B, et l'a approuvé avec des amendements de détail.

503

No. des doc.

Comité I/2 (Veterans Building, 303, 15h.45) 762

Le Comité a adopté à l'unanimité les paragraphes 3, 4 et 5 du Chapitre X (Le Secrétariat), tel qu'ils ont été proposés par le sous-comité qui s'occupe du Chapitre X dans son rapport du 1er juin. Le Comité a décidé cependant de fondre les paragraphes 4 et 5 en un seul. En adoptant le paragraphe 3, qui stipule que le Secrétaire général peut signaler à l'attention du Conseil de sécurité toute affaire qui, à son avis, pourrait menacer la paix et la sécurité internationales, le Comité a repoussé deux amendements. L'un prévoyait que le Secrétaire général pourrait aussi signaler à l'attention de l'Assemblée générale les affaires mentionnées dans le paragraphe; l'autre stipulait que le Secrétaire général pourrait signaler à l'attention du Conseil de sécurité toute affaire qui à son avis, pourrait constituer une violation des principes de la Charte. L'unique paragraphe en lequel ont été fondus les paragraphes 4 et 5 traite du caractère international du Secrétaire général et de son personnel et oblige chaque membre de l'Organisation à ne pas chercher à les influencer dans l'accomplissement de leurs tâches.

517

No. des doc.

Comité III/4 (Veterans Building, 202, 15 h. 30) 889

Le Comité a approuvé le rapport définitif du Rapporteur sur les travaux du Sous-comité III/4/A. De ce fait, (a) il a approuvé le texte du Chapitre VIII, Section C, paragraphe 2, des propositions de Dumbarton Oaks, amendé par une combinaison d'amendements présentés par les quatre gouvernements invitants et la France, et (b) il a rejeté un amendement au Chapitre VIII, Section C, paragraphe 1, présenté par la délégation égyptienne et qui aurait ajouté à ce paragraphe une définition des arrangements régionaux. Il a ainsi terminé sa tâche, sauf l'examen du rapport du Rapporteur à la Commission III sur les travaux du Comité.

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 20 h. 30) 897

Le Comité a approuvé la nomination d'un Sous-comité III/1/C chargé d'examiner, en consultation avec le sous-comité compétent du Comité II/2, la question qui lui a été renvoyée par le Comité de Direction concernant les rapports du Conseil de Sécurité à l'Assemblée Générale. La discussion de l'exposé des Délégations des quatre gouvernements invitants sur la procédure de vote du Conseil a commencé.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED
Doc. 776 (FRENCH)

Précis

No. 27, 5 juin 1945 **OF COMMITTEE PROCEEDINGS**

REUNIONS DES COMITES

2 juin 1945

No. des doc.

Comité II/2 (Veterans Building, 202, 15h.43) 771

Le Comité poursuit ses débats sur les principes de la revision des traités en considérant les termes du paragraphe 6, de la Section B, Chapitre V, des Propositions de Dumbarton Oaks, amendé par la proposition des quatre gouvernements invitants et adoptés par le Comité au cours de la Troisième Séance. La discussion se porte sur la question de savoir si la Charte doit comprendre un article spécial sur la revision des traités ou si dans le cas contraire, le paragraphe 6 amendé donne à l'Assemblée tous les pouvoirs nécessaires pour prendre en considération des traités qui tendent à créer des situations que l'Assemblée jugerait susceptibles de compromettre le bien-être général et les relations amicales entre les nations. La discussion sera reprise au cours de la prochaine séance.

Comité II/3 (Veterans Building, 314, 15h.30) 769

Le Comité étudie et approuve les paragraphes suivants: Chapitre IX, D 3, 4 et 5, ainsi qu'un nouveau paragraphe sur les conventions, à ajouter à la Section C. La délégation du Royaume-Uni retire ses amendements sur les

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED
Doc. 776 (FRENCH)

Précis

No. 27, 5 juin 1945 OF COMMITTEE PROCEEDINGS

REUNIONS DES COMITES

2 juin 1945

No. des doc.

Comité II/2 (Veterans Building, 202, 15h.43) 771

Le Comité poursuit ses débats sur les principes de la revision des traités en considérant les termes du paragraphe 6, de la Section B, Chapitre V, des Propositions de Dumbarton Oaks, amendé par la proposition des quatre gouvernements invitants et adoptés par le Comité au cours de la Troisième Séance. La discussion se porte sur la question de savoir si la Charte doit comprendre un article spécial sur la revision des traités ou si dans le cas contraire, le paragraphe 6 amendé donne à l'Assemblée tous les pouvoirs nécessaires pour prendre en considération des traités qui tendent à créer des situations que l'Assemblée jugerait susceptibles de compromettre le bien-être général et les relations amicales entre les nations. La discussion sera reprise au cours de la prochaine séance.

Comité II/3 (Veterans Building, 314, 15h.30) 769

Le Comité étudie et approuve les paragraphes suivants: Chapitre IX, D 3, 4 et 5, ainsi qu'un nouveau paragraphe sur les conventions, à ajouter à la Section C. La délégation du Royaume-Uni retire ses amendements sur les

No. des doc.

rapports entre l'Organisation Internationale de Travail et l'Organisation. Les membres du Comité s'associent à la déclaration de la délégation grecque sur la re-construction d'après-guerre.

Comité III/3 (Veterans Building, 223, 15h.30) 765

Le Comité approuve à l'unanimité un nouveau paragraphe à insérer entre les paragraphes 4 et 5, de la Section B, du Chapitre VIII, sur la participation ad hoc des non-membres du Conseil, une décision du Conseil sur l'application de mesures coercitives. Le Chapitre XII, ayant trait aux Arrangements Temporaires, est étudié et renvoyé à l'examen du Comité de Direction.

4 juin 1945

Comité II/3 (Veterans Building, 223, 15h.30) 780

Le Comité a reçu le neuvième rapport du sous-comité de rédaction. Il a adopté un texte pour le paragraphe 2, Section A, Chapitre IX, et deux phrases qui seront ajoutées au paragraphe 5, Section D, Chapitre IX. Une déclaration de la délégation brésilienne sur le renforcement de la situation du Conseil économique et social a été enregistrée au procès-verbal, ainsi qu'une déclaration des Etats-Unis sur le trafic des drogues nuisibles et une déclaration du délégué du Panama sur la question de la migration. Le Comité a été d'avis, comme son sous-comité, qu'il serait inutile d'insérer dans la Charte une disposition spécifiant que les formes régionales que prendra la coopération dans les domaines social et économique et autres domaines connexes devront être conformes aux buts énoncés au Chapitre IX.

Comité III/3 (Veterans Building, 223, 10h.35) 782

Le Comité a approuvé à l'unanimité les paragraphes 3 à 11 de la Section B, Chapitre VIII. Chaque paragraphe a été adopté dans la rédaction originale, sauf le paragraphe 5, qui a été remanié, et le paragraphe 9, qui avait été précédemment amendé par les gouvernements invitants et par le délégué du Pérou.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED
Doc. 802 (FRENCH)

Précis

No. 28, 6 juin 1945 OF COMMITTEE PROCEEDINGS

REUNIONS DES COMITES

4 juin 1945

No. des doc.

Comité I/1 (Veterans Building, 303, 15h.30) 784

Le rapporteur a présenté au Comité I/1 son rapport sur les délibérations et les décisions du sous-comité de rédaction relatives au texte du Chapitre II de la Charte. Le Comité a voté les articles 1, 2, et 3 du Chapitre II, tels qu'ils étaient soumis par le sous-comité de rédaction dans le document 656, sauf cette exception que, aux termes de l'amendement bolivien, les mots "et la justice", à l'article 3, seront insérés après les mots "la paix et la sécurité internationales".

Comité I/2 (Veterans Building, 303, 20h.40) 789

Le Comité I/2 a terminé l'examen du rapport de son sous-comité sur le Chapitre X (Secrétariat). La discussion s'est concentrée sur la question suivante: Doit-il y avoir dans la Charte des dispositions spéciales concernant le choix et l'emploi du personnel du Secrétariat ou bien ces dispositions doivent-elles être traitées dans un statut du personnel? Le Comité est convenu, d'accord avec la décision de son sous-comité, que de telles dispositions doivent être contenues dans la Charte et a adopté le texte en question du paragraphe 3 du Chapitre X.

Comité II/2 (Veterans Building, 202, 20h.40) 790

A sa dix-neuvième séance le Comité II/2 a terminé la discussion des trois questions de principe contenues dans le second rapport du

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED
Doc. 907 (FRENCH)

Précis

No. 33, 12 juin 1945 OF COMMITTEE PROCEEDINGS

REUNIONS DES COMITES

11 juin 1945

No. des doc.

Comité III/4 (Veterans Building, 303, 15 h. 30) 916

Le Comité a approuvé à l'unanimité le rapport sur ses travaux destiné à la Commission III. Sa tâche est ainsi terminée.

Comité IV/1 (Veterans Building, 202, 16 h. 00) 910

Le Comité a apporté une légère modification à l'Article 42, tendant à ce que les immunités nécessaires soient accordées aux avocats aussi bien qu'aux agents et aux conseils qui comparaissent devant la Cour. L'Article 69, qui a trait aux amendements, a été modifié de façon à assujettir à une proposition initiale du Conseil l'intervention de l'Assemblée en ce qui concerne la participation d'Etats parties au Statut mais non membres de l'Organisation. Le Comité a examiné ensuite le projet de rapport du Rapporteur. Après y avoir apporté quelques légères modifications et additions, il a approuvé le rapport à l'unanimité.

Comité IV/2 (Veterans Building, 202, 20 h. 50) 917

A sa cinquième séance, le Comité a discuté le projet de rapport du Rapporteur et l'a renvoyé, pour plus ample examen, au Sous-comité IV/2/A. avec une addition du délégué du Nicaragua.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED
Doc. 942 (FRENCH)

Précis

No. 34, 13 juin 1945 OF COMMITTEE PROCEEDINGS

REUNIONS DES COMITES

11 juin 1945

No. des doc.

Comité I/1 (Veterans Building, 303, 20 h. 45) 926

Le rapporteur a donné lecture de son projet de rapport à la Commission I. Après avoir entendu plusieurs projets d'amendement, le Président a demandé que désormais les amendements soient soumis au rapporteur 24 heures d'avance. Le rapport a été accepté par 36 voix. Le Comité a arrêté la procédure en vue de la réunion de la Commission I, prévue pour le 14 juin.

La délégation australienne a proposé un amendement à l'exception formulée à la fin de l'article 8, Chapitre II, comme suit: "Mais ce principe ne préjugera pas l'application des mesures coercitives prévues au Chapitre VIII, section B." La discussion de l'amendement a été reportée à la séance suivante.

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 16 h.) 922

Le Comité a poursuivi la discussion sur la procédure de vote au Conseil de sécurité, telle qu'elle est interprétée dans la Déclaration des délégations des quatre gouvernements invitants. Le Comité a décidé de tenir deux séances le 12 juin, dans l'espoir qu'il lui sera possible de passer au vote sur la Section C du Chapitre VI.

12 juin 1945

No. des doc.

Comité I/2 (Veterans Building, 303, 15 h. 45) 941

Mr. Oreamuno de Costa Rica remplace Mr. Bonilla Lara, Président du Comité I/2, qui a quitté la Conférence le 9 juin. Sur la demande du Comité de Direction, le Comité I/2 revient sur son vote du 25 mai de supprimer de la Charte la disposition concernant l'exclusion des membres de l'Organisation. Le Délégué belge propose que la disposition concernant l'exclusion soit supprimée dans la Charte. Le Comité rejette la proposition belge par 21 voix 16.

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 10 h. 45) 936

La séance a été consacrée à la suite de la discussion sur la procédure de vote au Conseil de sécurité, telle qu'elle est interprétée dans la Déclaration des délégations des quatre gouvernements invitants.

Comité IV/2 (Veterans Building, 202, 16 h. 45) 934

A sa seixième séance, le Comité IV/2 a approuvé à l'unanimité et sans changement le projet de rapport de son rapporteur, selon la recommandation faite par le Sous-comité A. Le projet de rapport résume les travaux du Comité sur les privilèges et immunités, l'enregistrement et la publication des traités, les obligations incompatibles avec la Charte, la revision des traités, le développement du droit international, les rapports entre le droit international et la Charte, d'une part, et le droit interne, d'autre part, l'interprétation de la Charte, le statut juridique de l'Organisation et l'entrée en vigueur de la Charte. Les délégués, le Président, M. le juge Hudson, rapporteur, et les Secrétaires se sont félicités de l'heureuse conclusion des travaux du Comité.

No. des doc.

sous-comité A (Doc. 416, II/2/A/3) relatives aux propositions d'après lesquelles l'Assemblée aurait le pouvoir de recommander la revision des traités, et a décidé le retrait de la question par 36 voix contre 1. Dans la discussion qui a précédé le vote, des opinions ont été exprimées, les uns marquant une opposition absolue à toute mention relative à la revision; d'autres soutenant une interprétation du paragraphe 6 de la Section B du Chapitre V (tel qu'il a été amendé par le Comité à sa seconde séance) qui donnerait à l'Assemblée le pouvoir de recommander la revision des traités susceptibles de troubler les bonnes relations entre les Etats; d'autres enfin préconisant une mention formelle du pouvoir de l'Assemblée de recommander la revision. Une motion visant à renvoyer la question au sous-comité A a été rejetée.

5 juin 1945

Comité I/1 (Veterans Building, 303, 15h.35)

Le Comité I/1 a continué la discussion du Chapitre II, en commençant par le paragraphe 4. Après avoir approuvé un changement dans le texte anglais (à la dernière ligne, au lieu de "les Nations Unies", lire "l'Organisation"), il a adopté le paragraphe à l'unanimité. Il a ensuite examiné un amendement du délégué de la Nouvelle Zélande, tendant à obliger les membres à résister collectivement à tout acte d'agression contre un autre membre. Un sous-amendement qui avait pour but de garantir l'indépendance politique et l'intégrité territoriale des membres fut proposé par le délégué de Panama. Les deux propositions n'ont pas pu recueillir la majorité des deux-tiers requise pour l'adoption. Le Comité a alors discuté et adopté à l'unanimité les paragraphes 5, 6, et 7, étant entendu qu'une explication du paragraphe 7 figurerait dans le rapport. Il a été décidé d'ajourner l'examen du paragraphe 8, relatif à la juridiction interne, et d'aborder la discussion du Préambule à la prochaine séance.

The United Nations Conference on International Organization

Doc. 743 ***RESTRICTED*** (FRENCH)

Précis

No. 25, 2 juin 1945

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

REUNIONS DES COMITES

31 mai 1945

No. des doc.

Comité II/3 (Veterans Building, 223, 20 h. 40) 725

Le Comité a approuvé une nouvelle rédaction de IX, A, 2, IX, D, 1, et IX, d, 2. L'étude de la question de l'accès aux matières premières et aux biens de capital a été ajournée. IX, D, 2, a été longuement discuté.

1 juin 1945

Comité I/1 (Veterans Building, 314, 15 h. 45) 742

Le Comité I/1 a pris connaissance du rapport du Rapporteur sur les travaux et les recommandations de son sous-comité de rédaction relatifs au Chapitre I des propositions de Dumbarton Oaks. Le Comité a accepté, par 32 voix contre 4, le texte du paragraphe 1 du Chapitre I, tel qu'il lui était soumis par le sous-comité de rédaction, avec l'addition des mots "ou des situations" après les mots "des conflits internationaux".

Comité I/2 (Veterans Building, 303, 10 h. 45) 732

Le délégué de l'U.R.S.S. a proposé de renvoyer au Comité de direction l'étude de la question des secrétaires généraux adjoints, qui avait fait l'objet d'un vote du Comité le 24 mai. Le Président

513

No. des doc.

Comité IV/2 (Veterans Building, 202, 11 h. 15) 843

Le Comité a approuvé le rapport de son sous-comité B sur l'interprétation de la Charte et les trois rapports ci-après, accompagnés de textes, de son sous-comité A; (1) obligations incompatibles avec la Charte, (2) statut juridique de l'Organisation et (3) entrée en vigueur de la Charte.

No. des doc.

a déclaré que, aux termes du règlement de la Conférence, les présidents des délégations ont le droit de renvoyer des questions au Comité de direction.

Le Rapporteur (général) a présenté au Comité le projet de rapport du sous-comité relatif au Secrétariat. Le Comité a adopté à l'unanimité l'insertion, comme paragraphe 2 du Chapitre X, de la disposition autorisant le Secrétaire général à participer en sa qualité à toutes les réunions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle et à exercer toutes les autres fonctions qui lui sont confiées ou qui pourront lui être confiées, par l'Organisation. Selon le même paragraphe, le Secrétaire général est tenu de faire un rapport annuel à l'Assemblée générale sur l'activité de l'Organisation.

Le Comité a discuté ensuite une disposition selon laquelle le Secrétaire général pourra signaler à l'attention du Conseil de sécurité toute affaire, qui, à son avis, pourrait menacer la paix et la sécurité internationales.

Comité II/2 (Veterans Building, 202, 10 h. 40) 748

Le Comité a repris l'examen du paragraphe 6, Section B, Chapitre V, spécialement en ce qui concerne la revision des traités, ce qui a soulevé des objections, la compétence du Comité ayant été mise en question lors d'une séance antérieure. A la suite d'un vote, le Comité a passé outre et la discussion s'est ouverte sur trois questions fondées sur des amendements présentés par des gouvernements participant à la Conférence et formulées par le sous-comité A dans son deuxième rapport (Doc. 416, II/2/A/3). Le débat a toutefois porté principalement sur la question générale de l'opportunité qu'il aurait d'insérer dans la Charte une disposition expresse sur la revision des traités. La séance a été levée sans que le Comité soit arrivé à une conclusion.

pour fonction de juger conformément au droit international. Il a été convenu que la Cour pourra donner un avis consultatif sur toute question juridique, à la demande de tout organisme pouvant être autorisé à présenter pareille demande par la Charte des Nations Unies ou conformément à cette Charte (article 65). Des dispositions relatives aux questions de procédures traitées dans les articles 66, 67 et 68 ont également été approuvées.

512

The United Nations Conference
on International Organization

RESTRICTED

Doc. 845 (FRENCH)

Précis

No. 30, 8 juin 1945

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

REUNIONS DES COMITES

6 juin 1945

No. des doc.

Comité II/3 (Veterans Building, 223, 15 h. 30) 833

Le Comité a accepté le dixième rapport du Comité de rédaction, qui demande un remaniement du Chapitre IX, maintenant entièrement approuvé.

Le délégué du Brésil a donné lecture d'une déclaration sur la création d'une Commission de femmes qui étudierait les questions en rapport avec le statut des femmes et leurs droits. Les délégations de divers pays se sont associées à cette déclaration.

7 juin 1945

Comité II/2 (Veterans Building, 202, 15 h. 40) 848

Le Comité a examiné le troisième rapport du sous-comité B (Doc. 792, II/2/B/10), sur la nouvelle rédaction du paragraphe 6, Section B, Chapitre V, des propositions de Dumbarton Oaks. Après une brève discussion, le Comité adopté la seconde des variantes suggérées par le sous-comité.

The United Nations Conference
on International Organization

RESTRICTED
Doc. 968 (FRENCH)

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 35, 14 juin 1945

REUNIONS DES COMITES

12 juin 1945

No. des doc.

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 20 h. 40) 956

Le Comité a terminé la discussion de la Déclaration des quatre gouvernements puissances au sujet de la procédure de vote au Conseil de sécurité. Sans se prononcer formellement sur la Déclaration, il a rejeté un amendement australien au paragraphe 2 de la Section C, Chapitre VI, stipulant que les décisions relatives au règlement pacifique seront prises à la majorité de sept membres du Conseil de sécurité, quels que soient ces membres.

13 juin 1945

Comité III/1 (Veterans Building. 223, 10 h. 40) 967

Le Comité a décidé de mettre immédiatement aux voix la Section C du Chapitre VI des propositions de Dumbarton Oaks, sans examiner les propositions d'amendements à cette Section. Les paragraphes 1, 2 et 3 de la Section C, dans la rédaction proposée à la Conférence de Crimée furent adoptés séparément, le dernier par un vote par appel nominal. La Section fut ensuite adoptée dans son ensemble. Un amendement canadien aux paragraphes 2 et 3 tendant à remplacer le mot "sept" par les mots "deux-tiers des membres présents et votant" fut proposé, puis retiré sans avoir été mis au voix.

The United Nations Conference
on International Organization

RESTRICTED
Doc. 1004 (FRENCH)

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 37, 16 juin 1945

REUNIONS DES COMITES

14 juin 1945

No. des doc.

Comité I/1 (Veterans Building, 303, 20 h. 30) 1019

Le Comité I/1, à sa 17e séance, à la suite d'une discussion prolongée sur les raisons qui avaient conduit les quatre gouvernements invitants à présenter leur amendement, et après avoir examiné plusieurs autres amendements visant à modifier le sens du texte original, a accepté, par 33 voix contre 4, le texte définitif ci-après de l'article 8, chapitre II:

"Aucune disposition de la présente Charte n'autorisera l'Organisation à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la juridiction interne d'un Etat, ou n'obligera les membres à soumettre des affaires de ce genre à un règlement en vertu de la Charte; toutefois, ce principle ne préjuge pas l'application des mesures coercitives en vertu du Chapitre VIII, Section B."

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 20 h. 45) 997

Le Comité a adopté à l'unanimité le texte du paragraphe 8, Section B, Chapitre V, ainsi que l'interprétation de ce paragraphe que le Comité II/2 avait précédmment adoptée. Le Comité a en outre approuvé à l'unanimité, avec de légères modifications, le rapport du rapporteur sur la Section B, Chapitre VI.

No. dos doc.

15 juin 1945

Comité I/2 (Veterans Building, 303, 15 h. 15) 1015

Le Comité I/2 a rejeté, par 23 voix pour et 17 contre, la motion des délégations canadienne et brésilienne, aux termes de laquelle la conférence spéciale (pour la revision de la Charte) serait convoquée 5 ans au moins et 10 ans au plus après l'entrée en vigueur de la Charte. Il a également rejeté, par 28 voix pour et 17 voix contre, la proposition de l'union Sud-Africaine demandant que la conférence spéciale soit convoquée dix ans au plus après l'entrée en vigueur de la Charte.

La délégation des Etats-Unis a proposé que la convocation de la conférence de revision soit inscrite à l'ordre du jour de la dixième session de L'Assemblée si cette conférence n'avait pas encore eu lieu. Le délégué canadien a proposé que les membres permanents du Conseil de Sécurité soient tenus d'inscrire la question à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée. Le délégué de la Nouvelle Zélande a suggéré de modifier la proposition des Etats-Unis, en ce sens que la conférence spéciale aurait lieu à moins que l'Assemblée et le Conseil de Sécurité n'en décident autrement. Le délégué australien a proposé que l'Assemblée convoque la conférence spéciale sans qu'une décision concordante du Conseil de Securité soit nécessaire. Le délégué de la Grèce a été d'avis qu'il suffirait de la majorité simple de l'Assemblée pour convoquer la conférence spéciale.

Comité II/4 (Veterans Building, 223, 16 h. 20) 1018

LeComité II/4, a sa quatorzième séance, a décidé de recommander aux Comités I/2 et II/1 d'insérer les mentions nécessaires, relativement au système de tutelle, dans les parties de la Charte dont s'occupent ses deux Comités. Un passage emprunté au paragraphe 6, Section E, Chapitre IX (concernant le Conseil economique et social) a été ajouté au paragraphe B, 11. Le Comité a ensuite adopté la Section B de son document de travail (paragraphes 1 à 13 inclus).

Sur la proposition du délégué de l'Egypte, le Comité a accepté de réexaminer le paragraph B, 6, auquel le délégué de l'Egypte désirait ajouter une

disposition stipulant qu'il faudrait tenir compte des désirs de la population d'un territoire sous tutelle dans le choix de l'autorité administratrice. La motion a été écartée et, par la suite, le délégué de l'Egypte a consenti à ne pas insister pour qu'un vote ait lieu sur deux autres propositions, qui avaient donné lieu à une discussion sur son initiative. D'après ces propositions, l'organisation aurait eu le pouvoir de transférer une tutelle ou d'y mettre fin, dans certains circonstances, sans le consentement de l'Etat administrateur.

Comité III/2 (Veterans Building, 202, 11 h. 15) 1016

Les Articles 4 et 6 du projet de Chapitre VIII, relatif au reglement pacifique des différends, a été adopté sans discussion. L'Article 7 a été approuvé, étant entendu que les derniers mots, à partir de "conformément .....", pourraient être supprimés par le Comité de Coordination s'il le jugeait opportun. L'Article 5 a été renvoyé au Sous-comité de rédaction pour plus ample examen.

LeComité a décidé, par un vote, de supprimer, dans tout texte nouveau qui serait soumis, le paragraphe 7 du Section A, Chapitre VIII, des propositions primitives de Dumbarton Oaks.

530

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED
Doc. 1120 (FRENCH)

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 42, 21 juin 1945

REUNIONS DES COMITÉS

19 juin 1945

No. des doc.

Comité III/1 (Veterans Building, 223, 16 h. 35) 1114

Le Comité a approuvé à l'unanimité le rapport du rapporteur sur la Section C du Chapitre VI (procédure de vote au Conseil de sécurité).

Comité III/3 (Veterans Building, 223, 10 h. 30) 1111

Le Comité III/3 a continué les discussions de l'amendement au Chapitre XII soumis par le délégué de la Grèce, amendement ayant pour but d'empêcher le recours au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale par les Etats ennemis. Cette proposition n'a pas été adoptée mais le Comité a approuvé à l'unanimité l'insertion dans le rapport du Rapporteur d'une déclaration faite par le délégué des Etats-Unis qui approuve le principe de l'amendement grec.

Le Comité a approuvé le texte original du paragraphe 2, Chapitre XII, par 22 voix contre 2.

Comité III/3 (Veterans Building, 303, 15 h.) 1113

Le Comité III/3 a examiné le projet de rapport du Rapporteur sur le Chapitre XII. Après discussion, le rapport a été, à l'unanimité, approuvé en principe.

The United Nations Conference
on International Organization

RESTRICTED
Doc. 1147 (FRENCH)

137

Précis
OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 43, 22 juin 1945

REUNIONS DES COMITES

20 juin 1945

No. des doc.

Comité II/2 (Veterans Building, 202, 16 h. 30) 1121

Le Comité a adopté le texte du paragraphe 3, section B, Chapitre V, en complétant le texte relatif aux conditions mises à la suspension et au rétablissement des droits des membres ainsi qu'à l'expulsion des membres, tel qu'il a été adopté par le Comité I/2, par les dispositions concernant la procédure à suivre.

Le Comité a adopté la version revisée de la première partie du paragraphe 1, section B, Chapitre V, proposée par le délégué de l'australie à la suite d'une recommandation d'un sous-comité du Comité de direction.

Le Comité a approuvé intégralement le rapport de son Rapporteur qui sera soumis à la Commission II.

Comité II/4 (Veterans Building, 303, 10 h. 30) 1143

Le Comité a approuvé la section A du chapitre sur le système de tutelle. Le projet de rapport du Rapporteur a été adopté à l'unanimité avec de légers amendements.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

Doc. 1031 (FRENCI

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 38, 17 juin 1945

REUNIONS DES COMITES

15 juin 1945

No. des doc.

Comité I/2 (Veterans Building, 223, 20 h. 30) 1022

Au cours de sa 25ème réunion, le Comité I/2 a examiné les recommandations de son sous-comité E relatives aux amendements. Il s'est prononcé par 41 voix contre 1 en faveur de l'insertion, dans la Charte, d'une disposition prévoyant une conférence spéciale pour la revision de la Charte. Il a également adopté, par 44 voix, la recommandation du sous-comité, suivant laquelle la conférence spéciale serait convoquée par un vote des deux-tiers de l'Assemblée générale et de 7 membres du Conseil de sécurité, quels que soient ces membres.

L'examen d'une proposition des Etats-Unis d'inscrire la convocation d'une telle conférence à l'ordre du jour de la 10ème session de l'Assemblée a été renvoyé. Le Comité a discuté des recommandations proposant que les décisions de la conférence spéciale soient adoptées par un vote des deux-tiers et qu'elles soient ratifiées par tous les membres permanents du Conseil de sécurité, plus la majorité ou les deux-tiers des autres membres de l'Organisation. Il a été proposé que la Charte ne contienne pas de disposition quant à la procédure de la conférence spéciale ou à la ratification de ses décisions. Aucune décision n'a été prise sur ces diverses questions.

No. des doc.

Comité III/2 (Veterans Building, 202, 20 h. 40) 1029

Le Comité III/2 a adopté les articles 3 et 5 du texte proposé pour le chapitre sur le règlement pacifique des différends qui lui avaient été soumis par son sous-comité B. Avec cette décision, le Comité en a terminé avec l'examen du chapitre VIII, section A, des propositions de Dumbarton Oaks.

16 juin 1945

Comité II/2 (Veterans Building, 303, 10 h. 36) 1028
(Veterans Building, 202, 15 h. 30) 1038
(Vingt-troisième et vingt-quatrième séances)

Le Comité s'est rallié à la décision du Comité II/3, qui a compétence pour examiner les aspects économiques et sociaux du paragraphe 6, section B, chapitre V. Cette décision portait sur l'insertion des mots "d'éducation et d'hygiène" après le mot "intellectuel" dans la première phrase du paragraphe.

Le Comité a différé jusqu'à sa réunion de l'après-midi l'examen du rapport de son Rapporteur. Les sept premières parties de ce rapport ont été approuvées à la 24ème séance, avec quelques modifications et suppressions. La discussion de la section 8 "Résumé des recommandations", venait à peine de commencer lorsque la séance fut levée, à 18 h. 30.

The United Nations Conference
on International Organization

RESTRICTED
Doc. 1049 (FRENCH)

Précis

OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 39, 18 juin 1945

REUNIONS DES COMITES

16 juin 1945

No. des doc.

Comité I/2 (Veterans Building, 223, 15 h.20) 1053

Au cours de sa vingt-sixième séance, le Comité I/2 poursuit son examen de la méthode re révision de la Charte par une conférence spéciale. Le Comité examine l'amendement belge à l'amendement des gouvernements invitants, prévoyant que les modifications à la Charte recommandées à une majorité des deux-tiers par la conférence, prendront effet lorsq'elles auront été ratifiées par les deux tiers des membres de l'Organisation, y compris tous les membres ayant un siège permanent au Conseil de sécurité. Le Comité adopte cet amendement par 29 voix contre 14 et trois abstentions.

Comité III/2 (Veterans Building, 314, 15 h.45) 1047

Le Comité III/2, à sa quinzième séance, a approuvé à l'unanimité le rapport du Rapporteur qui sera soumis à la troisième Commission à sa séance du lundi 18 juin.

Comité I/2 (Veterans Building, 223, 21 h.55) 1052

Le Comité I/2 fait ressortir que la procédure de vote à la conférence spéciale pour la révision de la Charte est incluse dans la recommandation du Comité relative à la ratification des amendements

proposés par la conférence spéciale. Après avoir rejeté une proposition du délégué ukrainien, tendant à substituer une majorité des deux-tiers à la majorité simple, le Comité adopte la proposition des Etats-Unis visant la convocation d'une conférence spéciale pour la révision de la Charte à la suite d'un vote à la majorité simple, dans le cas où une telle conférence n'aurait pas eu lieu avant la dixième session annuelle de l'Assemblée après l'entrée en vigueur de la Charte. Le Comité adopte ensuite le texte complet prévoyant la conférence spéciale pour la révision de la Charte. Le Comité adopte également une recommandation sur la procédure suivant laquelle les amendements réguliers à la Charte entreront en vigueur.

Comité III/1 (Veterans Building, 303, 20 h.45) 1048

Le Comité approuve le projet de rapport du Rapporteur sur:

a. la Section D du Chapitre VI avec quelques légères modifications;

b. la désignation du Secrétaire Général;

c. les rapports du Conseil de sécurité à l'Assemblée Générale.

Après une discussion générale de la forme et l'étendue du projet de rapport du Rapporteur sur le Chapitre VI, Section C, le Comité décide de remettre l'examen du détail à la prochaine séance.

Le Comité approuve également l'insertion d'une virgule avant les mots "in the first instance" à la troisième phrase du Chapitre VI, Section A (texte anglais seulement).

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED

Doc. 1077 (FRENCH)

Précis

No. 40, 19 juin 1945 OF COMMITTEE PROCEEDINGS

REUNIONS DES COMITES

17 juin 1945

No. des doc.

Comité I/2 (Veterans Building, 223, 15 h. 25) 1086

Le Comité I/2 a discuté la question du retrait de l'Organisation. Le délégué de l'Equateur a proposé que la Charte envisage le retrait dans certaines circonstances exceptionnelles qui seraient spécifiées. Le délégué du Canada a proposé que mention soit faite du retrait dans la Charte. Le Comité a accepté que la discussion sur la proposition du délégué canadien précède celle du rapport du sous-comité I/2/E. Après un long débat sur cette proposition, le Comité a procédé au vote sur la proposition du délégué canadien. Le Comité a rejeté la proposition canadienne et a ensuite adopté le commentaire sur le retraint qui devait être inclus dans le rapport du Comité à la Commission.

Comité I/2 (Veterans Building, 223, 21 h. 45) 1087

Le Comité I/2 a adopté, en vue de leur insertion dans la Charte, des paragraphes concernant l'expulsion et la suspension. Il a achevé ses travaux sur le Chapitre X (Secrétariat) en décidant que le Secrétaire général serait nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité et en rejetant une motion tendant à introduire dans la Charte une mention relative aux secrétaires généraux adjoints.

18 juin 1945

Comité III/1 (Veterans Building, 303, 10 h.) 1085

Le Comité a poursuivi la discussion du rapport du

rapporteur sur la section C du Chapitre VI, qui traite de la procédure de vote au Conseil de sécurité.

Comité III/1 (Veterans Building, 213, 17 h. 25) 1033

Le Comité a décidé de créé un sous-comité D en vue de conseiller le rapporteur et de l'aider à préparer un nouvelle rédaction de son rapport sur la Section C du Chapitre VI. Le Président a nommé au sous-comité les délégués de l'Australie, de la Colombie, de la Tchécoslovaquie, de la France, de l'Union soviétique, des Etats-Unis et du Vénézuéla.

The United Nations Conference on International Organization

RESTRICTED
Doc. 1099 (FRENCH)

Précis
OF COMMITTEE PROCEEDINGS

No. 41, 20 juin 1945

REUNIONS DES COMITES

18 juin 1945

No. des doc

Comité II/1 (Veterans Building, 303, 20 h. 30) 1094

Le Comité II/1 a approuvé une recommandation du Comité II/4 d'après laquelle l'Assemblée générale devrait élire les membres du Conseil de tutelle à la majorité des deux-tiers. Il a aussi décidé que l'expulsion des membres et les questions relatives au fonctionnement du Conseil de tutelle devraient être incluses dans la liste des questions importantes qui nécessitent un vote des deux-tiers de l'Assemblée générale.

Le Comité a approuvé une recommandation du Comité II/4 d'après laquelle un nouveau paragraphe serait ajouté au Chapitre V du projet de Dumbarton Oaks qui donne à l'Assemblée générale le pouvoir d'approuver les accords de tutelle et de remplir les autres fonctions qu'elles lui sont attribuées dans le chapitre relatif à la tutelle. Il a décidé que ce paragraphe devrait indiquer clairement que le pouvoir d'approuver comprend également le pouvoir de rejeter ou d'amender les accords de tutelle.

No. dos doc.

Comité II/4 (Veterans Building, 223, 20 h. 30) 1090

Le Comité II/4 a adopté à l'unanimité, lors de sa 15e réunion, une nouvelle rédaction de la section A du document de travail. Le Comité a décidé également de recommander au Comité II/1 d'ajouter en conséquence un amendment d'après lequel les questions relatives au fonctionnement du système de tutelle figurent parmi celles qui requièrent une majorité des deux-tiers.

Comité III/3 (Veterans Building, 202, 2C h.40) 1089

Le Comité III/3 a réouvert la discussion sur le Chapitre XII et a discuté le texte revisé proposé par le délégué du Royaume-Uni. Le paragraphe 1 a été adopté par le Comité par 29 voix contre 0. L'amendement soumis par le délégué de la Grèce a été discuté mais le vote a été ajourné.

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

MEMORANDUM

RESTRICTED
Doc. 108 (ENGLISH)
EX-SEC/4
May 5, 1945

To: The Delegations

From: International Secretariat

Subject: The Compilation and Index of Comments, Proposals, and Amendments Concerning the Dumbarton Oaks Proposals

All comments, proposals, and amendments concerning the Dumbarton Oaks Proposals will be assembled in a single volume for the convenience of the delegations. This collection, reproduced by the photo offset process and assembled in loose-leaf binders, will be made available as soon as possible. It will appear in English and French. Because of limitations on paper supply, it is urged that the delegations restrict their requests for this volume to minimum needs.

As an accompaniment to this volume the International Secretariat is preparing a classified index to the assembled documents for use by the Committees. Each section of the index will be prefaced by those parts of the Dumbarton Oaks Proposals, plus the Crimea Agreement and the original Chinese Proposals, relating to the task of each committee. The index itself will indicate by subjects the pages of each document relating to the specific matters for consideration by each committee.

It should be emphasized that the Secretariat is not assuming the responsibility for undertaking to subdivide and assign the substance of the comments, proposals, and amendments according to the chapters and sections of the original Proposals or of preparing any digest or commentary.

552

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

RESTRICTED
Doc. 108 (FRENCH)
EX-SEC/4
May 5, 1945

MEMORANDUM DU SECRETARIAT A L'INTENTION DES DELEGATIONS

OBJET: Recueil et Index des Commentaires, Propositions et Amendements concernant les Proposition de Dumbarton Oaks.

Tous les commentaires, propositions et amendements relatifs aux Propositions de Dumbarton Oaks seront réunis en un volume, à l'usage des Délégations. Ce recueil, reproduit en impression rotocalcographique et présenté sous forme de livret à feuilles mobiles, sera distribué dès que possible. Il sera publié en anglais et en français. En raison de la pénurie du papier, il est recommandé aux Délégations de bien vouloir reduire au minimum leurs demandes de ce volume.

Pour accompagner ce volume, le Secrétariat International prépare à l'usage des Comités, un index des documents ainsi réunis. Chaque section de l'index sera précédé d'une préface comprenant les articles des Propositions de Dumbarton Oaks, des Accords de Crimée et des Propositions originales de la Chine qui se rapportent aux travaux de chaque Comité.

Le Secrétariat déclare n'assumer aucune responsabilité en ce qui concerne la subdivision et la repartition des commentaires, propositions et amendements d'après les chapitres et les sections des propositions originales, ou bien la préparation de résumés ou commentaires.

EX-SEC

Documents Issued by the
International Secretariat

Documents Publiés par le
Secrétariat International

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

MEMORANDUM

RESTRICTED
Doc. 57 (ENGLISH)
EX-SEC/1
May 1, 1945

To: Secretaries General of Delegations, United Nations Conference on International Organization
From: Easton Rothwell, Executive Secretary
Subject: Submission of Recommendations and Observations on Dumbarton Oaks Proposals

It was agreed by the heads of delegations on April 27 that all new formal proposals relating to the substantive work of the Conference should be submitted to the Secretariat not later than Friday, May 5.

As of this date recommendations and proposals in the form of official Conference documents have been received from the following countries:

(All proposals listed below dated prior to the Conference have since been validated.)

Uruguay - - - September 28, 1944
Haiti - - - - October 27, 1944
Mexico- - - - October 31, 1944
Venezuela - - October 31, 1944
Brazil- - - - November 4, 1944
Guatemala - - November 14, 1944
Panama- - - - November 16, 1944
Costa Rica- - December 5, 1944
Chile - - - - December 11, 1944
Netherlands - January, 1945
Belgium - - - February 5, 1945
Paraguay- - - February 27, 1945
Honduras- - - Mexico City text
Norway- - - - March, 1945
France- - - - March 21, 1945
Ecuador - - - April 10, 1945
Egypt - - - - (received) April 16, 1945
Liberia - - - April 25, 1945
Mexico- - - - April 25, 1945
(A letter has been received from the Secretary General of the Mexican Delegation saying, in effect, that their proposals of October 23 1944, as incorporated in Resolution XYX of the Mexico City Conference, still stand.)
Netherlands - April 25, 1945 (amendments)
Panama- - - -(received) April 25, 1945

Czechoslovakia- - - - - April 26, 1945
Lebanon - - - - - - - - April 26, 1945
Union of South Africa - April 26, 1945
Turkey- - - - - - - - - April 27, 1945
New Zealand - - - - - - May 1, 1945

The Secretariat is preparing for circulation all recommendations which have been thus formally submitted. The Secretariat wishes to be informed as to whether recommendations made by chairmen of delegations in their addresses before plenary sessions are to be regarded as formal proposals to be placed before the Conference. It is urged, therefore, that such recommendations, or any further recommendations the delegations wish to offer, should be submitted as formal Conference documents before Friday, May 5.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

RESTRICTED
DOC. 57 (FRENCH)
Ex-Sec/1
May 1,1945

MEMORANDUM

Aux: Secrétaires Généraux des Délégations, Conférence des Nations Unies sur l'Organisation Internationale.
De: Easton Rothwell, Secrétaire Exécutif
Objet: Soumission de recommandations et observations au sujet des Propositions de Dumbarton Oaks

Il fut décidé par les Présidents des Délégations le 27 Avril que toutes nouvelles propositions officielles concernant le travail fondamental de la Conférence devraient être soumises au Secrétariat vendredi, le 5 Mai, au plus tard.

Jusqu'à présent des recommandations et des propositions sous forme de documents officiels de la Conférence ont été reçus des pays suivants:

Toutes propositions indiquées ci-dessous, datées avant la Conférence, ont été validées depuis.

Uruguay	28 Septembre, 1944
Haiti	27 Octobre, 1944
Mexique	31 Octobre 1944
Vénézuéla	31 Octobre 1944
Brésil	4 Novembre, 1944
Guatémala	14 Novembre, 1944
Panama	16 Novembre, 1944
Costa Rica	5 Décembre, 1944
Chili	11 Décembre, 1944
Pays-Bas	Janvier, 1945
Belgique	5 Février, 1945
Paraguay	27 Février, 1945
Honduras	Propositions de Mexico
Norvège	Mars, 1945
France	21 Mars, 1945
Equateur	10 Avril, 1945
Egypte	(reçues) 16 Avril, 1945
Liberia	25 Avril, 1945
Mexico	25 Avril, 1945

(Une lettre a été reçue du Secrétaire Général de la Délégation du Mexique disant, en effet, que leurs propositions du 23 Octobre 1944,

telles qu'incorporées dans la Résolution XXX de la Conférence de Mexico, restent sans modification.

Pays-Bas	25 Avril, 1945 (amendements)
Panama	(reçues) 25 Avril, 1945
Tchécoslovaquie	26 Avril, 1945
Liban	26 Avril, 1945
Union Sud-Africaine	26 Avril, 1945
Turquie	27 Avril, 1945
Nouvelle-Zélande	1er Mai, 1945

Le Secrétariat prépare pour distribution toutes les recommandations qui ont ainsi été soumises à titre officiel. Le Secrétariat désire connaître si les recommandations faites par les Présidents de Délégations dans leurs discours en Séances Plénières doivent être considérées comme des propositions formelles à soumettre à la Conférence. En conséquence, il est suggéré que ces recommandations ou tous avis ultérieurs que les Délégations désireraient soumettre soient présentés à la Conférence sous la forme de documents officiels avant le vendredi 5 Mai.

UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

RESTRICTED
Doc. 64 (ENGLISH)
EX-SEC/2
May 3, 1945

TO THE SECRETARIES GENERAL OF THE DELEGATIONS

The International Secretariat of the Conference has published and made available to the delegations two sets of minutes, summarizing the meetings of the heads of delegations on April 26 and April 27. These minutes were marked "Provisional".

It will be the practice of the Secretariat to request the delegations to return to the Secretariat comments on all provisional documents within 24 hours after the date of publication. A notice to this effect will be attached henceforth to all provisional documents.

The Secretaries General are requested to transmit to the office of the Executive Secretary, 4th floor, Veterans Building, any comments or suggestions for changes which the delegations may wish to make concerning the two minutes of the meetings of heads of delegations referred to above. These documents will be issued in final form incorporating all comments and suggestions received prior to 6 p.m. on May 3, 1945.

75(revised)	Draft of Statute of an International Court of Justice Referred to in Chapter VII of the Dumbarton Oaks Proposals (English text)
76(revised)	Same (French text)
77(revised)	Same (Russian text)
79	Same (Spanish text)
86	Report on Draft of Statute of an International Court of Justice Referred to in Chapter VII of the Dumbarton Oaks Proposals
87	Same (French text)
78	Same (Russian text)
80	Same (Spanish text)
82	Comparative Text: Statute of the Permanent Court of International Justice with Draft Statute Proposed by Committee of Jurists
84(39)	List of Documents Issued April 9-28, 1945

RESTRICTED
DOC. 86 (FRENCH)
EX-SEC/3
MAY 4, 1945

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

A MM. les Secrétaires Généraux des Délégations.

DOCUMENTS DU COMITE DES JURISTES D'UN INTERET PARTICULIER POUR LE COMITE I DE LA COMMISSION IV

Les documents énumérés ci-dessous proviennent du Comité des Juristes qui s'est réuni à Washington du 9 au 20 avril 1945.

En raison de la volumineuse documentation de la présente Conférence et des nombreuses demandes qui pesent sur nos services, la distribution des documents du Comité des Juristes sera limitée. Les délégués pourront, en en faisant la demande au Bureau de Distribution des Documents, recevoir les documents qu'ils désirent. Pour les raisons mentionnées ci-dessus, l'on est prié de ne demander que les documents qui sont absolument nécessaires.

Les documents énumérés ci-dessous sont considérés comme présentant un intérêt particulier pour le présent Comité (Commission IV, Comité 1).

Document Juridique	Titre du Document
No. 1	Commentaires Officiels se rapportant au Statut de la Cour de Justice Internationale proposée.
3	Statut de la Cour Permanente de Justice Internationale (Texte français).

73	Projet de Statut de la Cour Internationale de Justice visé au Chapitre VII des Propositions de Dumbarton Oaks (Texte chinois).
75(revisé)	Le même que le précédent (Texte anglais)
76(revisé)	Le même que le précédent (Texte français)
77(revisé)	Le même que le précédent (Texte russe)
79	Le même que le précédent (Texte espagnol)
87	Rapport sur un Projet de Statut de la Cour Internationale de Justice visé au Chapitre VII des Propositions de Dumbarton Oaks.
86	Le même que le précédent (Texte anglais)
78	Le même que le précédent (Texte russe)
80	Le même que le précédent (Texte espagnol)
82	Texte comparatif entre le Statut de la Cour Permanente de Justice Internationale et le Projet de Statut proposé par le Comité des Juristes.
84 (39)	Liste des Documents publiés du 9 au 28 Avril 1945.

546

UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

RESTRICTED
Doc.64 (FRENCH)
Ex-Sec/2
May 3,1945

NOTE A L'ATTENTION DE MESSIEURS LES SECRETAIRES GENERAUX DES DELEGATIONS

Le Secrétariat International de la Conférence a publié et a mis à la disposition des délégations les comptes-rendus des deux réunions tenues par les chefs de délégations les 26 et 27 Avril. Ces comptes-rendus portent la mention "Provisional".

Le Secrétariat se propose de demander aux délégations de bien vouloir lui communiquer leurs observations sur tous les documents provisoires dans les 24 heures qui suivent la publication. Une note dans ce sens sera désormais jointe à tous ces documents.

MM. les secrétaires généreux sont priés de faire remettre au bureau de l'Executive Secretary, 4ème étage, Veteran's Building, les observations et les demandes de modifications que les délégations désirent présenter sur les deux comptes-rendus cités ci-dessus. Dans l'édition définitive il sera tenu compte des communications qui auront été reçues au plus tard le 3 Mai 1945 à 18 heures.

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

RESTRICTED
Doc. 86 (ENGLISH)
EX-SEC/3
May 4, 1945

MEMORANDUM

To: Secretaries General of Delegations

DOCUMENTS OF THE COMMITTEE OF JURISTS OF PARTICULAR INTEREST TO COMMISSION IV, COMMITTEE 1

The documents listed below are documents of the Committee of Jurists which met in Washington from April 9 to April 20, 1945.

Owing to the heavy documentation of the present Conference, which strains existing facilities, there will be a restricted distribution of the documents of the Committee of Jurists. Delegates may receive the documents desired by requesting them at the Document Distribution Desk. For the reason mentioned, it is requested that only those documents be requested which are actually needed.

The documents here listed are believed to be of particular interest to Committee IV/1:

Jurist Number	Title
1	Official Comments Relating to the Statute of the Proposed Court of International Justice
3	Statute of the Permanent Court of International Justice [French text]
73	Draft of Statute of an International Court of Justice Referred to in Chapter VII of the Dumbarton Oaks Proposals (Chinese text)

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

RESTRICTED
Doc. 329 (ENGLISH)
EX-SEC/5
May 9, 1945

MEMORANDUM

TO: Secretaries General of Delegations

FROM: Executive Secretary

SUBJECT: Sample Schedule of Committee Meetings

The Secretariat herewith submits in accordance with an agreement reached at an informal meeting of presidents of commissions and chairmen of committees on May 7, 1945 a sample schedule of committee meetings, as follows:

Committees			Time of Meetings
II/4	III/4	IV/1	10:30 a.m.
I/1	II/3	III/2	2:45 p.m.
I/2	II/2	III/3	5. p.m.
II/1	III/1	IV/2	8:30 p.m.

It is suggested that each of the twelve committees as arranged in the four groups of three remain in its respective group. The time of committee meetings will be rotated from the bottom to the top, that is, the group of committees which meets at 8:30 p.m. one day will meet at 5 p.m. the following, and so on.

If a committee decides not to meet on a given day, it nevertheless remains in the same group.

Doc. 829 •
RESTRICTED
EX-SEC/5 (FRENCH)
MAY 9, 1945

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

MEMORANDUM

Le Secrétaire administratif

Aux Secrétaires généraux des Délégations

Objet: Projet d'horaire des séances de Comités

Conformément à une décision prise au cours d'une réunion officieuse des Presidents de Commissions et de Comités, tenue le 7 Mai 1945, le Secrétariat présente ci-après un projet d'horaire des séances de Comités:

Comités	Heure des Séances
II/4, III/4, IV/1	10 h 30
I/1, II/3, III/2	14 h 45
I/2, II/2, III/3	17 h
II/1, III/1, IV/2	20 h 30

Il y aurait intérêt à ce que chacun des douze Comités répartis en quatre groupes de trois reste dans son groupe respectif. L'heure des séances des Comités changera chaque jour de bas en haut, c'est-a-dire que le groupe de Comités qui se reunit à 20 h 30 un jour se réunira à 17 heures le lendemain, et ainsi de suite.

Si un Comité décide de ne pas se réunir à certain jour, il reste néanmoins dans le même groupe.

•[Ce document a été publié sans numéro]

Doc. 880 (English) *
EX-SEC/
May 13, 1945

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

MEMORANDUM

TO: Secretaries General of Delegations

FROM: Executive Secretary

The Secretaries General of the Delegations are advised that on May 9, 1945 the Secretary of the Netherlands Delegation informed the Secretariat of the Conference that the Netherlands Delegation, after due consideration, withdraws its Amendment No. I on Chapter I (Purposes) and Chapter II (Principles) of the Dumbarton Oaks Proposals. The Netherlands Delegation advises the Secretariat that this amendment is withdrawn in view of the amendment proposed by the four sponsoring governments on the same subject, and for the purpose of simplifying the proceedings of the Conference.

*[This document was originally issued without document number]

UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

Doc. 330 (FRENCH)
EX-SEC/6
MAY 13, 1945

M E M O R A N D U M

Le Secrétaire Exécutif

Aux Secrétaires Généraux des Délégations

Les Secrétaires Généraux des Délégations sont informés que, le 9 Mai 1945, le Secrétaire de la Délégation des Pays-Bas a avisé le Secrétariat de la Conférence que la Délégation des Pays-Bas, après mûre réflexion, retire son amendement No. 1 aux Chapitres I (Buts) et II (Principes) des Propositions de Dumbarton Oaks. La Délégation des Pays-Bas informe le Secrétariat que ce amendement est retiré en raison de l'amendement proposé sur le même sujet par les quatre Puissances invitantes et en vue de simplifier les travaux de la Conférence.

Saturday, May 19

Time of Meetings	Committees		
10:30 a.m.	I/1	II/3	III/2
3:30 p.m.	I/2	II/2	III/3
8:30 p.m.	II/4	III/4	IV/1

Monday, May 21

10:30 a.m.	II/1	III/1	IV/2
3:30 p.m.	I/1	II/3	III/2
8:30 p.m.	I/2	II/2	III/3

It is suggested that each of the twelve committees as arranged in the four groups of three remain in its respective group. The time of committee meetings will be rotated from the top to the bottom; that is, the group of committees which meets at 10:30 a.m. one day will meet at 3:30 p.m. the following day, and so on. The committees which meet at 8:30 p.m. on one day will not meet the following day.

If a committee decides not to meet on a given day, it nevertheless remains in the same group.

Doc. 333 •
RESTRICTED
EX-SEC/9 (FRENCH)

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

MEMORANDUM

DU: Secrétaire administratif

AUX: Secrétaires Généraux des Délégations

SUJET: Exemple d'horaire des Séances de Comités.

Référence: document EX-SEC/5, du 9 mai 1945, contenant un exemple d'horaire des Séances de Comités. Le Secrétariat a été informé que cet horaire, qui prévoit douze séances de Comités par jour, ne laissait pas suffisamment de temps entre les séances pour effectuer d'autres travaux nécessaires. De ce fait, le Secrétariat soumet, ci-dessous, conformément à un accord pris à la suite de discussions avec les Présidents des Commissions les 12 et 13 mai 1945, un exemple revisé d'horaire des Séances de Comités selon lequel chaque Comité siège trois jours sur quatre, dimanches exceptés, comme suit:

Mardi 15 mai.

Heure des Séances	Comités		
10h30	I/1	II/3	III/2
15h30	I/2	II/2	III/3
20h30	II/4	III/4	IV/1

Mercredi 16 mai

10h30	II/1	III/1	IV/2
15h30	I/1	II/3	III/2
20h30	I/2	II/2	III/3

Jeudi 17 mai

10h30	II/4	III/4	IV/1
15h30	II/1	III/1	IV/2
20h30	I/1	II/3	III/2

Vendredi 18 mai

10h30	I/2	II/2	III/3
15h30	II/4	III/4	IV/1
20h30	II/1	III/1	IV/2

*[Ce document a été publié sans numéro]

Doc. 965 (FRENCH)
EX- SEC/13
June 13, 1945

Du: Secrétaire Administratif

Aux: Secrétaires Généraux de toutes les Délégations

Objet: Memorandum indiquant la procédure à suivre pour l'approbation du texte final de la Charte et du Statut de la Cour Internationale de Justice dans les cinq langues officielles.

Le memorandum ci-joint* a été approuvé par le Comité de Coordination le 11 juin. Ce comité a demandé au Secrétariat de se mettre en rapport avec toutes les délégations et de préparer l'organisation des groupes pour les langues. Il a reconnu que le travail pourrait être terminé plus rapidement avec de petits groupes. Il a décidé cependant que toutes les Délégations devraient avoir le droit d'adjoindre au groupe un expert en langues, soit comme membre actif, soit comme conseiller technique.

M. Allan Dawson (International Conference : Extension 148) sera le Secrétaire administratif du Comité.

*[La distribution générale du "memorandum ci-joint" n'a pas été autorisée]

Doc. 977 (ENGLISH)
EX-SEC/14
June 14, 1945

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

MEMORANDUM

To: Secretaries General of Delegations

From: Executive Secretary

Subject: Tickets for Meeting of Commission I, Friday, June 15, at 10:30 a.m.

As announced at the meeting of Commission I this morning (Thursday) the meeting will reconvene on Friday morning at 10:30 a.m. in the Opera House.

The Secretaries General of the Delegations are reminded of the fact that the same tickets marked "F" will be valid for admission to the Commission I meeting on Friday morning. Any tickets marked "F", whether used or unused, will be valid for the Friday morning meeting.

It is requested that this information about tickets be brought to the attention of the Delegates who wish to attend the Commission I meeting on Friday morning in order that there may be no confusion concerning which ticket should be presented at the door.

Any inquiries concerning this subject should be made to the International Secretariat, International 3300, extension 369.

Doc. 331 (English) *
EX-SEC/1
May 14, 1945

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

MEMORANDUM

TO: Secretaries General of all Delegations

FROM: Executive Secretary

SUBJECT: Conference Passes

The Conference Security Officer has advised the Executive Secretary that a number of the delegates have neglected to sign their passes in the space provided for that purpose. In as much as the security regulations of the Conference provide that only persons holding passes properly signed can be admitted to the Conference buildings, it is requested that those delegates who have not yet signed their passes kindly do so.

*[This document was originally issued without document number]

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

Doc. 331 (French) •
EN-SEC/7
May 14, 1945

MEMORANDUM

AUX: Secrétaires généraux de toutes les Délégations

ENVOYE PAR: Le Secrétaire Administratif

OBJET: Laissez-passer de la Conférence

Le fonctionnaire responsable de la sécurité de la Conférence a signalé au Secrétaire Administratif qu'un certain nombre de Délégués ont négligé de signer leur laissez-passer. Les règlements de sécurité de la Conférence prévoyant que seules les personnes présentant des laissez-passer duement signés peuvent être admises dans les bâtiments de la Conférence, les Délégués qui n'ont pas encore signé leur laissez-passer sont priés de bien vouloir le faire.

•[Ce document a été publié sans numéro]

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

Doc. 332 •
RESTRICTED
EX-SEC/8 (ENGLISH)
May 13, 1945

MEMORANDUM

TO: The Delegations

FROM: The Secretariat

SUBJECT: Suggested Procedure for Conducting Committee Meetings

(The following rules of procedure relating to discussion, to motions, and to the appointment of subcommittees have been widely applied in connection with international conferences in the past. At the suggestion of several delegations these rules are brought to the attention of delegations by the Secretariat as an aid to the conduct of committee discussions.)

Rules for Discussion

1. The chairman may call a speaker to order if his remarks are not relevant to the subject under discussion.

2. If, in the course of discussion, a member rises to a point of order, he shall be given the floor immediately and such point of order shall be immediately decided by the chairman. If exception is taken to the decision of the chairman, the point should be referred by the chairman to the Executive Committee. Pending a decision by the Executive Committee, the decision of the chairman shall stand.

3. On motions pertaining to procedural matters the chairman may limit the debate to two speakers for and two speakers against the motion. On motions to close debate permission to speak for or against the motion shall not be accorded to more than two speakers on each side with a time limit of 5 minutes for each speech.

4. The chairman may limit the time of speeches of the delegates at any point in the debate.

Motions

1. Any delegate may move motions, subject to Section II of the Conference Rules of Procedure; motions shall not be voted upon unless seconded.

•[This document was originally issued without document number]

560

2. A motion, other than privileged motions in paragraph 4 below, should be submitted in writing in one of the working languages of the Conference and handed in to the secretary of the committee before the motion is voted upon.

3. When a number of motions are before a meeting, the chairman shall determine the order in which they shall be discussed and put to the vote, subject to the following provisions:

(a) If an amendment striking out or altering certain words in a proposal is moved, the meeting shall first vote on whether the words in question shall stand as part of the proposal. When an amendment is moved which adds to a proposal, the amendment shall be voted on first, and, if it is adopted, the amended proposal shall then be voted on.

4. The following motions, in the order named, shall have precedence over all other motions:

(a) A motion to adjourn the sitting;

(b) A motion to close debate on a particular question;

(c) A motion to postpone consideration of the qustion;

(d) A motion to refer the matter to subcommittee.

Officers of Subcommittees

1. The chairman shall nominate chairmen, rapporteurs, and members of subcommittees or drafting committees as may be required subject to the approval of a majority of the committee members present and voting.

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

Doc. 332 •
RESTRICTED
EX-SEC /8 (FRENCH)
May 13, 1945

MEMORANDUM

DU: Secrétariat

AUX: Délégations

PROCEDURE SUGGEREE POUR LES SEANCES DES COMITES

(Les règles suivantes de procédure, relatives aux débats, aux propositions et à la constitution de Sous-comités ont été suivies de façon générale par les conférences internationales dans le passé. A la demande de plusieurs délégations, le Secrétariat signale à l'attention de toutes les délégations ces règles qui sont susceptibles d'aider les Comités dans leurs travaux).

Débats

1. Le Président peut rappeler un membre à l'ordre si ses remarques ne sont pas pertinentes au sujet discuté.

2. Si, au courant de la discussion, un membre soumet une motion d'ordre, il recevra immédiatement la parole, et cette motion d'ordre sera décidée de suite par le Président. S'il est fait opposition à la décisiondu Président, ce point devrait être référé par le Président au Comité Exécutif. Dans l'attente de la décision du Comité Exécutif, la décision du Président restera en vigueur.

3. Le Président peut limiter la discussion de propositions relatives aux questions de procédure à deux orateurs en faveur et deux orateurs opposés à la proposition. Pour les motions demandant la clôture d'un débat, le Président n'accordera pas la parole à plus de deux orateurs de chaque partie et limitera chaque discours à une période de cinq minutes.

4. Le Président peut limiter la longueur des discours des délégués à un moment quelconque des débats.

•[Ce document a été publié sans numéro]

502

Propositions

1. Tout délégué a le droit de présenter des propositions sous la réserve de la Section II des Règles de Procédure de la Conférence; les propositions ne seront l'objet d'un vote que si elles ont été appuyées.

2. Toute proposition, autre que les propositions privilégiées aux termes du paragraphe 4 ci-dessous, sera rédigée dans une des langues actives de la Conférence et remise au secrétaire du comité avant d'être mise aux voix.

3. Au cas où plusieurs propositions seraient présentées à un Comité, le Président décidera l'ordre dans lequel elles seront discutées et mises aux voix, sous la réserve de la disposition suivante:

> Si un amendement proposé prévoit la suppression ou l'altération de certains mots d'une proposition, le Comité décidera en premier lieu si les mots en question resteront comme partie de la proposition. Quand un amendement proposé prévoit une adjonction à une proposition, l'amendement sera en premier lieu l'objet d'une décision; puis, s'il est adopté, la proposition amendée sera mise aux voix.

4. Les propositions suivantes auront, dans l'ordre indiqué, priorité sur toutes autres propositions:

(a) Proposition d'ajourner la séance;

(b) Proposition de clore le débat sur une certaine question;

(c) Proposition d'ajourner l'examen de la question;

(d) Proposition de référer la question à un Sous-comité.

BUREAUX DES SOUS-COMITES

1. Le Président désignera les Présidents, les rapporteurs et les membres des Sous-comités ou des Comités de rédaction qui pourront être nécessaires, sous réserve de l'approbation de la majorité des membres présents et votants du Comité.

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

Doc. 333 •
RESTRICTED
EX-SEC/9 (ENGLISH)

MEMORANDUM

TO: Secretaries General of Delegations

FROM: Executive Secretary

SUBJECT: Sample Schedule of Committee Meetings

Reference is made to EX-SEC/5, dated May 9, 1945, wherein a sample schedule of committee meetings was outlined. The Secretariat has been advised that this schedule, calling for twelve committee meetings daily, did not provide for sufficient time between meetings for other necessary work. The Secretariat, therefore, herewith submits, in accordance with an agreement reached in informal discussions with Presidents of Commissions on May 12 and 13, 1945, a revised sample schedule of committee meetings whereby each committee meets three out of every four days, excluding Sundays, as follows:

Tuesday, May 15

Time of Meetings	Committees		
10:30 a.m.	I/1	II/3	III/2
3:30 p.m.	I/2	II/2	III/3
8:30 p.m.	II/4	III/4	IV/1

Wednesday, May 16

10:30 a.m.	II/1	III/1	IV/2
3:30 p.m.	I/1	II/3	III/2
8:30 p.m.	I/2	II/2	III/3

Thursday, May 17

10:30 a.m.	II/4	III/4	IV/1
3:30 p.m.	II/1	III/1	IV/2
8:30 p.m.	I/1	II/3	III/2

Friday, May 18

10:30 a.m.	I/2	II/2	III/3
3:30 p.m.	II/4	III/4	IV/1
8:30 p.m.	II/1	III/1	IV/2

•[This document was originally issued without document number]

Samedi 19 mai

Heure des Séances	Comités		
10h30	I/1	II/3	III/2
15h30	I/2	II/2	III/3
20h30	II/4	III/4	IV/1

Lundi 21 mai

10h30	II/1	III/1	IV/2
15h30	I/1	II/3	III/2
20h30	I/2	II/2	III/3

Il est suggéré que chacun des douze Comités reste dans celui des groupes de trois auquel il appartient. Les heures des séances des Comités changeront par rotation, de haut en bas; ainsi, le groupe de Comités qui siège à 10h30 un jour donné siègera à 15h30 le jour suivant, et ainsi de suite. Les Comités qui siègent à 20h30 un jour donné ne siègeront pas le jour suivant.

Si un Comité décide de ne pas tenir de séance un jour donné, il continue néanmoins d'appartenir au même groupe.

Doc. 977 (FRENCH)
EX. SEC./14
June 14, 1945.

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

MEMORANDUM

DU : Secrétaire Administratif

AUX: Secrétaires Généraux des Délégations

OBJET: Bulletins d'admission à la séance de la Commission I, qui aura lieu le vendredi 15 juin à 10h.30.

Ainsi qu'il a été annoncé au cours de la séance de ce matin (jeudi) de la Commission I, la Commission se réunira de nouveau vendredi matin à 10h.30 au théâtre de l'Opera.

Il est rappelé aux Secrétaires Généraux des Délégations, que les billets marqués "F" qu'ils aient ou non déjà été utilisés seront valables pour la séance de vendredi.

Vous êtes priés de porter ces renseignements à la connaissance des Délégués qui désirent assister à la Séance de vendredi de la Commission I afin qu'ils ne conservent aucun doute au sujet des billets à présenter à l'entrée.

Pour plus amples renseignements à ce sujet, prière de s'adresser au Secrétariat International, Tel. INternational 3300, EXT. 369.

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

RESTRICTED
DOC. 365 (ENGLISH)
EX-SEC/10
May 16, 1945

MEMORANDUM

TO: Secretaries General of Delegations

FROM: Executive Secretary

The Secretaries General of the Delegations are advised that on May 15, 1945 the Secretary of the Norwegian Delegation informed the Secretariat of the Conference that the Norwegian Delegation withdraws its proposed amendment to Chapter V, B, 1, p. 4, l. 6, of the Dumbarton Oaks Proposals contained in Document 2, G/7 (n)(1). The Norwegian Delegation advises the Secretariat that this amendment was withdrawn because the Norwegian Delegation considers the point in question covered by the amendment to Chapter V, B, 6 proposed by the four sponsoring governments, and for the purpose of simplifying the proceedings of the Conference.

RESTRICTED
Doc. 365 (FRENCH)
EX-SEC/10
May 16, 1945

MEMORANDUM

Du: Secrétaire Administratif

Aux: Secrétaires Généraux des délégations

Les Secrétaires Généraux des Délégations sont avisés que, le 15 mai 1945, le Secrétaire de la Délégation norvégienne a informé le Secrétariat de la Conférence que la Délégation norvégienne retire sa proposition d'amendement au Chapitre V, Section B, paragraphe 1, page 4, L. 6, des Propositions de Dumbarton Oaks, contenue dans le Doc. 2 G/7 (n) (1).

La Délégation norvégienne avise le Secrétariat qu'elle a retiré cet amendement parce qu'elle considère que le but visé est atteint par l'amendement au Chapitre V, Section B, paragraphe 6, proposé par les quatre Gouvernements invitants et que, d'autre part, elle désire simplifier le travail de la Conférence.

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

RESTRICTED
Doc. 583 (ENGLISH)
EX-SEC/11
May 25, 1945

MEMORANDUM

TO: All Delegations

FROM: International Secretariat

RECOMMENDATIONS CONCERNING CONDUCT OF COMMISSION MEETINGS

The following recommendations were considered and approved in a meeting of the officers of commissions and committees on Friday, May 25, as a means of facilitating the conduct of public commission meetings. The objective is to provide a maximum freedom of expression at these meetings, yet to achieve the orderly and expeditious completion of the business of the commissions.

It is recommended that:

(1) Delegations should be given opportunity in the commission meeting to make statements either for or against proposals reported by a committee to the commission and voted on in the commission. It is not generally considered useful, however, to repeat in the commission meetings the debates which have been thoroughly heard in committee meetings.

(2) Reasonable time limitations should be placed upon the debate in commission meetings. To this end, it is recommended that the rules limiting debate in committee meetings (as set forth in Doc. 468, ST/9) be adopted for commission meetings. As provided in those rules, the president of the commission would normally call for a vote if two speakers have been heard in favor of a proposal and no one wishes to speak against the proposal. The president might apply this rule with some discretion where the discussion involves a matter of major importance.

(3) If delegates wish to propose in commission meetings amendments which have previously been considered but defeated in committee meetings, they should be permitted to do so. In such cases, the delegates should notify the president of the commission and the executive officer of the commission not later than 8 p.m. on the day prior to the scheduled commission meeting of their desire to introduce such proposals.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

RESTRICTED
Doc. 593 (FRENCH)
EX-SEC/11
May 26, 1945

MEMORANDUM aux Délégations

Par: Le Secrétariat International

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA CONDUITE DES SEANCES DE COMMISSION

Les recommandations qui suivent, étudiées et approuvées au cours d'une réunion des présidents de commission tenue le vendredi 25 mai afin de faciliter la conduite des séances publiques des commissions. Le but est d'obtenir la plus grande liberté d'expression possible à ces séances et cependant de mener à bien avec ordre et rapidité le travail des commissions.

Nous recommandons que:

(1) Les Délégations se voient octroyer la possibilité de faire, en séance de commission, des déclarations soit pour appuyer soit pour combattre des propositions soumises par un comité à une commission et faisant l'objet d'un vote à cette commission. Nous ne jugeons pas utile, toutefois, que des débats qui se sont déjà déroulés très complètement au sein d'un comité se répètent devant une commission.

(2) Des limites de temps raisonnables devraient être fixées pour les débats au sein des commissions. A cet effet, nous recommandons que les règles visant la limitation des discussions en séance de comité (voir Doc. 468, ST/9, ci-joint) soient adoptées pour les séances de commission. Ainsi qu'il est prévu dans lesdites règles, le président de la commission mettra normalement une question aux voix si deux orateurs ont été entendus en faveur d'une proposition et que personne ne désire parler contre cette proposition. Le président pourra cependant, à sa discrétion, modifier cette règle lorsque la discussion porte sur des questions de première importance.

(3) Si des délégués désirent proposer en séance de commission, des amendements qui ont déjà été examinés mais repoussés en séance de comité, il leur sera permis de le faire. En pareil cas, ces délégués doivent faire connaître au président de la commission et au secrétaire

(4) Essentially new proposals, not previously discussed in committee meetings, will not be introduced in commission meetings.

(5) At least one day shall elapse between a committee meeting at which a report to the commission is approved and the commission meeting at which the report is presented, in order that all delegates may have an opportunity to study the report. So far as possible, delegates should notify the president of the commission and the executive officer, by 8 p.m. the previous day, of their intention to speak at the commission meeting. Delegations may so far as possible, in the discussions in commission meetings, present their points of view in written texts to be read by the delegate concerned. The Secretariat requests that copies of such texts, and translations thereof, be supplied in advance to ensure the reading of satisfactory translations at the meetings.

(6) Individual interpretations stated by delegates at commission meetings will not be incorporated in the report of the commission rapporteur unless they are in accord with the sense of the meeting.

(7) The rules stated in the above paragraphs will apply to commission meetings, regardless of whether the commission is considering

(a) Proposals reported from committees but not yet put into Charter language by the Coordination Committee;

(b) Texts in Charter language, referred from the Coordination Committee, which may or may not have been discussed previously in the commission.

(8) In the interest of conserving time, the report to be made to the plenary sessions might be considered in the same commission meeting at which the Charter texts referred from the Coordination Committee are discussed.

(9) There should be general uniformity in the procedures of all four commissions.

administratif de la commission, à 20 h. au plus tard la veille du jour où doit avoir lieu la séance, leur désir de présenter ces propositions.

(4) Les nouvelles propositions qui n'ont pas été discutées antérieurement en séance de comité ne seront pas mises en discussion en séance de commission.

(5) Il y aura au moins un intervalle d'un jour entre une séance de comité au cours de laquelle un rapport à la commission sera approuvé et la séance de commission au cours de laquelle ce même rapport sera présenté afin de donner à tous les délégués suffisamment de temps pour étudier ce document. Dans la mesure du possible, les délégués devront faire connaître d'avance au président de la commission et au secrétaire administratif leur intention de parler à la séance de la commission. Les Délégations auront, en séances de commissions, la faculté de faire lire, par le Délégué compétent, les textes de leurs opinions. Ces textes, accompagnés de leurs traductions, devront être communiqués à l'avance au Secrétariat en vue d'assurer la lecture en séance de traductions satisfaisantes.

(6) Les réserves présentées individuellement par des délégués en séance de commission ne seront pas insérées dans le rapport du Rapporteur de la commission à moins qu'elles ne soient en harmonie avec le sens de la séance.

(7) Les règles énoncées dans les paragraphes précédents s'appliqueront aux séances de commission, sans qu'il y ait lieu de se demander si la commission examine

(a) des propositions émanant de comités, mais qui n'ont pas encore été mises en forme par le comité de coordination pour être insérées dans la Charte ou,

(b) des textes déjà prêts pour être insérés dans la Charte, renvoyés par le comité de coordination et qui ont ou qui n'ont pas été discutés auparavant par la commission.

(8) Afin de ne pas perdre de temps, le rapport qui doit aller à la Conférence plénière peut être examiné à la même séance de commission au cours de laquelle les textes de Charte renvoyés par le comité de coordination sont discutés.

(9) Il devrait y avoir uniformité entre les procédures des quatre commissions.

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

RESTRICTED
Doc. 1098 (ENGLISH)
EX-SEC/11 (1)
June 19, 1945

MEMORANDUM

TO: All Delegations

FROM: International Secretariat

RECOMMENDATIONS CONCERNING CONDUCT OF COMMISSION MEETINGS

Paragraph (6) of Doc. 593, EX-SEC/11, is clarified to read as follows:

(a) Interpretations adopted by a committee and included in its report to a commission will be automatically included in the commission report to the plenary session, if they are adopted by the commission.

(b) Interpretations proposed at a commission meeting will be incorporated in the report of the commission to the plenary session if such interpretations are presented to the commission for approval and adopted by a two-thirds majority. Any interpretation stated by one or more delegations, but not presented for action by the commission, will be recorded in the minutes of the meeting, but will not, of course, be regarded as expressing the views of the commission and will not be included in the report of the commission to the plenary session.

RESTRICTED
Doc. 1098 (FRENCH)
EX-SEC/11 (1)
June 19, 1945

LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

MEMORANDUM

A: Toutes les délégations.

Du: Secrétariat International

Recommandations Relatives à la Conduite des Séances des Commissions

Le paragraphe (6) du Doc. 593, EX-SEC/11, est précisé comme suit:

(a) Les interprétations adoptées par un Comité et figurant dans son rapport à une Commission seront automatiquement insérées dans le rapport de la Commission à la Conférence plénière, si elles sont adoptées par cette Commission.

(b) Les interprétations proposées au cours d'une séance de Commission seront incorporées dans le rapport de cette Commission à la Conférence plénière, si ces interprétations, après avoir été soumises à l'approbation de la Commission, sont adoptées par elle à la majorité des deux tiers. Toute interprétation formulée par une ou plusieurs délégations, mais pour laquelle une décision de la Commission n'a pas été demandée, figurera au procès-verbal de la séance mais, bien entendu, ne sera pas considérée comme exprimant les vues de la Commission et ne figurera pas dans le rapport de la Commission à la Conférence plénière.

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

Doc. 858 (ENGLISH)
EX-SEC/12
June 8, 1945

MEMORANDUM

TO: All Delegations

FROM: Secretary-General

The International Secretariat has received the following information concerning the composition of the Danish Delegation to the Conference. The delegation consists of:

Delegates:

Henrik Kauffmann, Minister without portfolio, Minister to the United States, Chairman

Hartvig Frisch, Professor of Classic Philology, University of Copenhagen, Member of Parliament, Chairman of the Committee for Foreign Affairs

Erik Husfeldt, Professor of Surgery, University of Copenhagen, Member of the Danish Freedom Council

Technical Adviser:

Axel C. F. Sporon-Fiedler, Danish Consul General at San Francisco

Secretary of the Delegation:

Frants M. C. F. Sporon-Fiedler

Assistant Secretary:

Mrs. Inger N. Conlan

It has been arranged for the three delegates and the technical adviser to serve on all commissions and committees of the Conference.

Doc. 858(FRENCH)
EX-SEC/12
June 8, 1945

MEMORANDUM

DU: Secrétaire Général

A: Toutes les Délégations

Le Secrétariat International a reçu les informations ci-dessous concernant la composition de la Délégation danoise à la Conférence, qui est la suivante:

Délégués:

Henrik Kauffmann, Ministre sans portefeuille, Ministre aux Etats-Unis, Président

Hartvig Frisch, Professeur de Philologie Classique à l'Université de Copenhague, Membre du Parlement, Président de la Commission des Affaires Etrangères

Erik Husfeldt, Professeur de Chirurgie à l'Université de Copenhague, Membre du Conseil Danois de la Libération

Conseiller Technique:

Axel C.F. Sporon-Fiedler, Consul Général du Danemark à San Francisco

Secrétaire de la Délégation

Frants M.C.F. Sporon-Fiedler

Secrétaire adjoint

Madame Inger N. Conlan

Des dispositions ont été prises pour que les trois délégués et le Conseiller technique prennent part aux travaux de toutes les commissions et comités de la Conférence.

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

Doc. 965 (ENGLISH)
EX-SEC/13
June 13, 1945

TO: Secretaries General of All Delegations

FROM: The Executive Secretary

SUBJECT: Memorandum Outlining Procedure for Approving Final Text of Charter and Statute of the International Court of Justice in All Five Official Languages

The attached memorandum* was approved by the Coordination Committee on June 11 with the request that the Secretariat communicate with all delegations and work out the establishment of the language panels. The Coordination Committee agreed that the work might be completed more expeditiously with small panels. However, the Coordination Committee agreed that any delegation should have the right to associate a language expert with a panel either as an active participant or as a consultant.

Mr. Allan Dawson (International Conference: Extension 148) will serve as the Executive Officer for the Committee.

*[The "attached memorandum" WD222 CO/98 has not been released for general distribution]

Doc. 965 (FRENCH)
EX- SEC/13
June 13, 1945

Du: Secrétaire Administratif

Aux: Secrétaires Généraux de toutes les Délégations

Objet: Memorandum indiquant la procédure à suivre pour l'approbation du texte final de la Charte et du Statut de la Cour Internationale de Justice dans les cinq langues officielles.

Le memorandum ci-joint* a été approuvé par le Comité de Coordination le 11 juin. Ce comité a demandé au Secrétariat de se mettre en rapport avec toutes les délégations et de préparer l'organisation des groupes pour les langues. Il a reconnu que le travail pourrait être terminé plus rapidement avec de petits groupes. Il a décidé cependant que toutes les Délégations devraient avoir le droit d'adjoindre au groupe un expert en langues, soit comme membre actif, soit comme conseiller technique.

M. Allan Dawson (International Conference : Extension 148) sera le Secrétaire administratif du Comité.

*[La distribution générale du "memorandum ci-joint" n'a pas été autorisée]

RESTRICTED
Doc. 928 (ENGLISH)
EX-SEC/15
June 15, 1945

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

MEMORANDUM

To: All Delegations

From: International Secretariat

Subject: Notification of Intention to Speak at Commission Meetings

The International Secretariat wishes to remind the Delegations of its request that delegates intending to speak at public Commission meetings so inform the Executive Officer or Assistant Executive Officer of the appropriate Commission by 8 o'clock in the evening of the day before the meeting.

This request is renewed because of the great advantage which information concerning the number of speakers to be recognized gives to the Secretariat in planning the meetings and estimating their length.

The International Secretariat also desires in every possible instance to obtain in advance of the meeting copies of any prepared texts of speeches which will be given at the meeting.

582

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

RESTRICTED
Doc. 928 (FRENCH)
EX-SEC/15
June 15, 1945

MEMORANDUM

Le Secrétariat International

A toutes les Délégations

Objet: Inscription prealable des délégués qui ont l'intention de prendre la parole aux Séances des Commissions.

Le Secrétariat international a l'honneur de rappeler aux délégations que les délégués qui ont l'intention de prendre la parole à une séance publique de Commission sont priés d'en informer le Secrétaire administratif ou le Secrétaire administratif adjoint de la Commission en question avant 20 heures la veille de la séance.

Le Secrétariat présente à nouveau cette demande aux délégations parce que le fait de connaître d'avance le nombre des orateurs qui prendront la parole à une séance donnée facilite l'établissement du programme des séances et permet de prévoir la durée de celles-ci.

Le Secrétariat international serait également reconnaissant aux délégués de lui communiquer chaque fois qu'ils le peuvent, le texte des discours qu'ils ont l'intention de prononcer

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

RESTRICTED
Doc. 986 (ENGLISH)
EX-SEC/16
June 15, 1945

COMPENDIUM OF PROCEDURAL RULES AND RECOMMENDATIONS

(The Secretariat has prepared this Compendium for the convenience of the delegations. As indicated in the notes following the various texts, they have differing status. Some provisions have been approved by the Conference in plenary session or by an organ such as the Steering Committee, Executive Committee, or Coordination Committee. Others are recommendations of the Secretariat or of a meeting of the officers of commissions and committees.)

List of Subjects — Page

PRESIDENTS OF THE CONFERENCE 3

GENERAL COMMITTEES

The Steering Committee 3

The Executive Committee 4

The Coordination Committee 4

The Credentials Committee 4

COMMISSIONS AND TECHNICAL COMMITTEES 5

RIGHT TO ADDRESS THE CONFERENCE 6

VOTING 6

LANGUAGES 7

RECORDS 8

PUBLIC INFORMATION POLICY 8

CONFERENCE PROCEDURE ON DRAFTING FINAL CHARTER

Coordination Committee 9

Advisory Committee of Jurists 9

Relation Between Coordination Committee and Advisory Committee of Jurists 9

List of Subjects (Continued) Page

Routing of Decisions 10

Commission Action While Coordination Committee at Work 10

FINAL TEXT OF CHARTER IN FIVE LANGUAGES

Text Signed in Five Languages 11

Advisory Committe on Languages 11

Procedure of Review and Approval of Final Text in Five Languages 12

COMMITTEE MEETINGS

Jurisdiction 13

Point of Order 13

Limit on Speeches - Filing Written Statement . . . 14

Motion To Close Debate 15

Motions 15

Officers of Subcommittees 16

Rapporteur's Report 17

COMMISSION MEETINGS 17

Scope of Debate 17

Limit on Speeches 17

Proposals - Reports 18

Uniform Procedure 19

PLENARY SESSIONS 19

LIST OF SOURCE DOCUMENTS 20

598

2. A motion, other than privileged motions in paragraph 4 below, should be submitted in writing in one of the working languages of the Conference and handed in to the secretary of the committee before the motion is voted upon.

3. When a number of motions are before a meeting, the chairman shall determine the order in which they shall be discussed and put to the vote, subject to the following provisions:

(a) If an amendment striking out or altering certain words in a proposal is moved, the meeting shall first vote on whether the words in question shall stand as part of the proposal. When an amendment is moved which adds to a proposal, the amendment shall be voted on first, and, if it is adopted, the amended proposal shall then be voted on.

4. The following motions, in the order named, shall have precedence over all other motions:

(a) A motion to adjourn the sitting;

(b) A motion to close debate on a particular question;

(c) A motion to postpone consideration of the question;

(d) A motion to refer the matter to subcommittee.

/Suggested Procedure for Conducting Committee Meetings (brought to the attention of Delegations by the Secretariat as an aid to the conduct of Committee discussions), Doc. 332, EX-SEC/8, May 13, 1945, Job 1296 (Eng.), 1297 (Fr.)/

Officers of Subcommittees

1. The chairman shall nominate chairmen, rapporteurs, and members of subcommittees or drafting committees as may be required, subject to the approval of a majority of the committee members present and voting.

All such proposals should be submitted before midnight, Friday, May 4, it being understood that drafting changes may be put forward at any time. Formal proposals received after Friday, May 4, can be accepted only upon authorization of the Executive Committee, before which body the Secretary General will lay them. The Secretary General will provisionally allocate all proposals submitted by the various delegations to the appropriate commissions and their committees.

PRESIDENTS OF THE CONFERENCE

There shall be four Presidents who will preside in rotation at the Plenary Sessions. These four may meet from time to time, with Mr. Stettinius presiding over these meetings and Mr. Stettinius to be Chairman of the Executive and Steering Committees, the three others delegating full powers to Mr. Stettinius for conducting the business of the Conference.

/Report, Organization of the Conference, approved Fifth Plenary Session, April 30, 1945, Doc. 42, P/10 (a)./

GENERAL COMMITTEES

The following general committees shall be created:

The Steering Committee

1. The Steering Committee, which shall be composed of the Chairmen of all the Delegations. Mr. Edward R. Stettinius, Jr. shall be Chairman of the Committee, which shall choose its Rapporteur. It shall consider any major policy or procedure question submitted to it during the Conference by the Co-Presidents or by the Chairman of any Delegation.

/Report, Organization of the Conference, approved Fifth Plenary Session, April 30, 1945, Doc. 42, P/10 (a)./

At the Chairman's request, Field Marshal Smuts restated his suggestion. A delegate or delegation, he said, might wish to urge points of view which had not been fully considered in a technical committee or commission and might want the opinion of the Steering Committee on the question. In that event, the question is referred to the Steering Committee, which considers it, votes on it, and sends its recommendation to the technical committee or commission. These bodies then make the final decision on the question, since the line of decision is from the committee to the commission and to the plenary session.

The suggestion of Field Marshal Smuts was then approved by unanimous vote.

/Summary Report, fifth meeting of Executive Committee, June 5, 1945, Doc. 806, EX/17./

/Suggested Procedure for Conducting Committee Meetings (brought to the attention of Delegations by the Secretariat as an aid to the conduct of Committee discussions), Doc. 332, EX-SEC/8, May 13, 1945, Job 1296 (Eng.), 1297 (Fr.)/

Rapporteur's Report

E. When a Committee has requested an authoritative interpretation of a given proposal or amendment and when such interpretation has been given by a delegation and has been adopted by the Committee, that interpretation should then be set forth in the report of the Rapporteur.

/Suggested Measures to Expedite the Work of the Conference, Steering Committee, Doc. 468, ST/9, adopted by Steering Committee at its meeting on May 21, 1945./

COMMISSION MEETINGS

(See above "COMMITTEE MEETINGS")

(See also above "Commission Action While Coordination Committee at Work")

Scope of Debate

(1) Delegations should be given opportunity in the commission meeting to make statements either for or against proposals reported by a committee to the commission and voted on in the commission. It is not generally considered useful, however, to repeat in the commission meetings the debates which have been thoroughly heard in committee meetings.

/Recommendations Concerning Conduct of Commission Meetings, approved in a meeting of the Officers of Commissions and Committees on May 25, 1945, to facilitate conduct of public Commission meetings, Doc. 593, EX-SEC/11./

Limit on Speeches

(2) Reasonable time limitations should be placed upon the debate in commission meetings. To this end, it is recommended that the rules limiting debate in committee meetings (as set forth in Doc. 468, ST/9) be adopted for commission meetings. As provided in those rules, the president of the commission would normally call for a vote if two speakers have been heard in favor of a proposal and no one wishes to speak against the proposal. The president might apply this rule with some discretion where the discussion involves a matter of major importance.

/Recommendations Concerning Conduct of Commission Meetings, approved in a meeting of the Officers of Commissions and

The Executive Committee

2. The Executive Committee, which shall be composed of the Chairmen of the Delegations of the sponsoring governments, namely, China, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America, and the Chairmen of the Delegations of ten additional governments, namely, Australia, Brazil, Canada, Chile, Czechoslovakia, France, Iran, Mexico, Netherlands, Yugoslavia. The Chairman of the Steering Committee shall also serve as Chairman of the Executive Committee. The Executive Committee shall make recommendations to the Steering Committee for its consideration and shall otherwise assist the Steering Committee as the latter may authorize. When considering matters affecting the work of Commissions, the Executive Committee shall normally invite the appropriate Presidents of Commissions to sit with it.

/Report, Organization of the Conference, approved Fifth Plenary Session, April 30, 1945, Doc. 42, P/10 (a)./

The Coordination Committee

3. The Coordination Committee, which shall be composed of fourteen members, one representing each member of the Executive Committee. The Coordination Committee shall assist the Executive Committee in the performance of the latter's functions.

/Report, Organization of the Conference, approved Fifth Plenary Session, April 30, 1945, Doc. 42, P/10 (a)./

The Credentials Committee

4. The Credentials Committee, which shall be composed of six members appointed by the Chairmen of the following Delegations: Ecuador, Luxembourg, Nicaragua, Saudi Arabia, Syria, and Yugoslavia. The member representing Luxembourg shall be Chairman. The Credentials Committee shall verify the delegates' credentials and shall report to the Conference in Plenary Session.

/Report, Organization of the Conference, approved Fifth Plenary Session, April 30, 1945, Doc. 42, P/10 (a)./

Committees on May 25, 1945, to facilitate conduct of public Commission meetings, Doc. 593, EX-SEC/11./

(See also above under "COMMITTEE MEETINGS: Limit on Speeches--Filing Written Statement")

Proposals - Reports

(3) If delegates wish to propose in commission meetings amendments which have previously been considered but defeated in committee meetings, they should be permitted to do so. In such cases, the delegates should notify the president of the commission and the executive officer of the commission not later than 8 p.m. on the day prior to the scheduled commission meeting of their desire to introduce such proposals.

(4) Essentially new proposals, not previously discussed in committee meetings, will not be introduced in commission meetings.

(5) At least one day shall elapse between a committee meeting at which a report to the commission is approved and the commission meeting at which the report is presented, in order that all delegates may have an opportunity to study the report. So far as possible, delegates should notify the president of the commission and the executive officer, by 8 p.m. the previous day, of their intention to speak at the commission meeting. Delegations may so far as possible, in the discussions in commission meetings, present their points of view in written texts to be read by the delegate concerned. The Secretariat requests that copies of such texts, and translations thereof, be supplied in advance to ensure the reading of satisfactory translations at the meetings.

(6) Individual interpretations stated by delegates at commission meetings will not be incorporated in the report of the commission rapporteur unless they are in accord with the sense of the meeting.

(7) The rules stated in the above paragraphs* will apply to commission meetings, regardless of whether the commission is considering

(a) Proposals reported from committees but not yet put into Charter language by the Coordination Committee;

(b) Texts in Charter language, referred from the Coordination Committee, which may or may not have been discussed previously in the commission.

*Note: This reference applies to Doc. 593 extracts quoted under the headings "Commission Meetings" - "Scope of Debate" - "Limit on Speeches".

COMMISSIONS AND TECHNICAL COMMITTEES

1. The Conference shall be divided into four Commissions. Each Commission shall have a President and a Rapporteur who shall be nominated by the Steering Committee and approved by the Conference in Plenary Session. An Assistant Secretary General of the Conference, to be chosen in a similar manner, shall act in the capacity of Secretary General of each Commission. Each Commission shall develop general principles to guide its Technical Committees and Subcommittees; shall consider the recommendations of its Technical Committees and the relationships of such recommendations to those made by Technical Committees of other Commissions; and shall recommend to the Conference in Plenary Session proposed texts for adoption as parts of the Charter.

2. Each Commission shall have Technical Committees which shall formulate recommendations on the various parts of the Agenda assigned to it. The Chairmen and Rapporteurs of the Technical Committees shall be nominated by the Steering Committee and be approved by the Conference in Plenary Session. The Technical Committees may establish such drafting and other subcommittees as they find desirable. Each Technical Committee shall provide the opportunity for discussion and technical consideration necessary to develop draft provisions for submission to the Commission to which it reports.

3. All Delegations shall be entitled to be represented on each Commission and on each of their Technical Committees, and to participate in their deliberations.

4. The four Commissions, their Technical Committees, and the scope of their activities, shall be as described below. The Commission shall be free to make their own rules, including changes which might be desirable in the number and the work of the Technical Committees, and there shall be no restriction on the scope of their discussions. The Steering Committee may from time to time assign duties to the Commissions in addition to those mentioned.

/Report, Organization of the Conference, approved Fifth Plenary Session, April 30, 1945, Doc. 42, P/10 (a)./

(8) In the interest of conserving time, the report to be made to the plenary sessions might be considered in the same commission meeting at which the Charter texts referred from the Coordination Committee are discussed.

/Recommendations Concerning Conduct of Commission Meetings, approved in a meeting of the Officers of Commissions and Committees on May 25, 1945, to facilitate conduct of public Commission meetings, Doc. 593, EX-SEC/11./

Uniform Procedure

(9) There should be general uniformity in the procedures of all four commissions.

/Recommendations Concerning Conduct of Commission Meetings, approved in a meeting of the Officers of Commissions and Committees on May 25, 1945, to facilitate conduct of public Commission meetings, Doc. 593, EX-SEC/11./

PLENARY SESSIONS

D. In order to limit the number of plenary meetings required to approve the Acts of the Conference, (1) the Commission Rapporteurs should not be required at those meetings to read in full such texts as have previously been read and approved in Commission meeting, and (2) there should be no discussion of or statements concerning the substance of the texts approved, full opportunity for discussion and statements having been afforded in the Commission meetings. (As a further measure to avoid prolonging the closing sessions, the Secretariat is studying appropriate procedures whereby the delegations can be afforded opportunity, if they so desire, to make concluding statements through the medium of the Conference Journal and through the public press.)

/Suggested Measures to Expedite the Work of the Conference, Steering Committee, Doc. 468, ST/9, adopted by Steering Committee at its meeting on May 21, 1945./

E. It is suggested that the Acts of the Conference should be limited to the Charter, the statute of the International Court, and an Annex to the Charter establishing a Commission with administrative powers to function during the interim period prior to the first meeting of the Assembly. This presupposes the avoidance of resolutions which would pre-judge the future policy of the Organization or deal with matters not directly related to the Acts of the Conference.

/Suggested Measures to Expedite the Work of the Conference, Steering Committee, Doc. 468, ST/9, adopted by Steering Committee at its meeting on May 21, 1945./

RIGHT TO ADDRESS THE CONFERENCE

Speakers shall be recognized by the Presiding Officer in the order in which they have signified their desire to speak. The President, Chairman or Rapporteur of a Commission or Committee may be accorded precedence for the purpose of explaining or clarifying the conclusions arrived at by the Commission or Committee.

[Rules of Procedure, Steering Committee, Doc. 177, ST/5.]

VOTING

1. Each Delegation shall have one vote in each body of the Conference on which it is represented.

2. Any question of procedure put to the vote shall be decided by a majority of the votes of the Delegations present and voting. All other questions put to the vote shall be decided by two-thirds of the votes of the Delegations present and voting.

3. If there is a substantial degree of uncertainty prior to a vote on any given question as to whether that question is or is not one of procedure, the Presiding Officer of the body concerned shall submit the question to the Executive Committee, which shall decide.

4. The Conference shall normally vote by a show of hands except that any Delegation in any body of the Conference may request a roll call, which shall then be taken by countries in English alphabetical order.

[Rules of Procedure, Steering Committee, Doc. 177, ST/5.]

The Secretary General asked the Committee to confirm his understanding that if a Delegation desires that a particular text, whether an amendment or an amendment to an amendment, be put to a vote, although it may seem that a general proposition which has been voted upon covers the subject of the text, the Delegation has the right to have its text put to a vote. Mr. Rolin said that if that was the wish of the Committee, his Commission would, of course, abide by it.

There being no objection, the Secretary General's interpretation was approved.

/Summary Report, sixth meeting of Executive Committee, June 6, 1945, Doc. 827, EX/19./

The SUGGESTION REGARDING PROCEDURE FOR VOTING ON QUESTIONS OF SUBSTANCE prepared by the Secretariat and submitted to the Steering Committee on June 8, 1945 (Job 3980 (Eng.), and 3981 (Fr.)) has not been included in this Compendium because not finally approved at the date of compilation.

LANGUAGES

1. English, Russian, Chinese, French, and Spanish shall be the official languages of the Conference.

2. English and French shall be the working languages of the Conference.

3. At Plenary Sessions of the Conference addresses in English or French shall not be interpreted into the other language unless the speaker so requests, but a translation will appear subsequently in the Verbatim Minutes.*

*In order to facilitate prompt publication in the Verbatim Minutes, delegates addressing the Plenary Sessions are requested to furnish to the Secretary General the text of their addresses, preferably with an English or French translation, at least 24 hours in advance.

Delegates shall be free to use any other language besides English or French, but in this case they shall provide interpretations thereof into either English or French at their choice. Interpretations will be provided by the Secretariat into the other of these two languages if the speaker so requests. As regards meetings of Commissions, Technical Committees, and Sub-Committees, interpretations from English into French and from French into English will be provided. Delegates shall be free in these bodies also to speak in any other language, but shall provide their own interpretations into either English or French at their choice; the Secretariat will provide interpretations into the other of these two languages if the speaker so requests.

/Rules of Procedure, Steering Committee, Doc. 177, ST/5./

4. All Conference documents, records, and the official Journal will be issued in the two working languages of the Conference.

5. The following categories of documents will be published (i.e. issued in printed, mimeographed, hectographed, or other appropriate form) upon request in any or all of the five official languages in addition to English and French.

a. All proposals presented to the Conference or its subordinate bodies.

b. All decisions of plenary sessions, commissions, or committees.

c. Summaries or records of meetings of the committees or subcommittees.

/Rules of Procedure, Steering Committee, Doc. 177, ST/5./

RECORDS

1. No stenographic transcript of proceedings will be kept except at Plenary Sessions of the Conference and at public meetings of the Commissions.

2. The Secretariat will prepare a brief summary of the proceedings in other meetings.

3. Both stenographic transcripts and summaries of proceedings will be prepared first in provisional form and be subject to correction. After corrections have been made the transcript or summary will be issued in final form.

/Rules of Procedure, Steering Committee, Doc. 177, ST/5./

PUBLIC INFORMATION POLICY

Plenary Sessions of the Conference and meetings of the Commissions will be held in public, subject to the reservation that the Commissions in their discretion may hold closed meetings. In addition, principal officers of the Conference will hold regular meetings with the accredited press, radio, and newsreel representatives. The meetings of the Technical Committees and Subcommittees will be closed.

/Rules of Procedure, Steering Committee, Doc. 177, ST/5./

Coordination Committee

1. Responsibility for preparing the final charter shall rest upon the Coordination Committee as an agent of the Executive Committee. In this connection, the Coordination Committee's main responsibilities, under the Executive Committee, shall be as follows:

a. To determine the general outline and type of charter to be drafted.

b. To examine the drafts received from the technical committees with a view to eliminating inconsistencies between them, in consultation if necessary with the committees concerned or by referring the matter to the Executive Committee.

c. To recommend to the Executive Committee the final draft of the Charter as a whole or in parts.

/Conference Procedure on Drafting Final Charter, approved by Steering Committee at its third meeting on May 10, 1945, Doc. 243, ST/8./7

Advisory Committee of Jurists

2. There shall also be established, under the Executive Committee, an Advisory Committee of Jurists, consisting of a small number (five or six members) which shall be responsible for reviewing the texts prepared by the Coordination Committee and eventually the whole text, from the point of view of terminology, in accordance with the procedure set forth in paragraph 5 below.

/Conference Procedure on Drafting Final Charter, approved by Steering Committee at its third meeting on May 10, 1945, Doc. 243, ST/8./7

Relation Between Coordination Committee and Advisory Committee of Jurists

3. In the event of a disagreement between the Coordination Committee and the Advisory Committee of Jurists, there shall be a joint meeting of the two to resolve the difficulties, and if necessary consultation shall be had with the technical committees concerned. If such joint meeting fails to resolve such disagreements, then the matter shall be referred to the Executive Committee.

/Conference Procedure on Drafting Final Charter, approved by Steering Committee at its third meeting on May 10, 1945, Doc. 243, ST/8./7

Routing of Decisions

4. The technical committees of the Conference shall embody their decisions on points for which they are responsible in the form of drafts.

5. Subsequent procedure shall be as follows:

a. These drafts shall be submitted by the technical committees to the Executive Committee, which shall refer them to the Coordination Committee.

b. The Coordination Committee, after its review of the drafts, shall refer them to the Advisory Committee of Jurists, which shall, after its review, refer them back to the Coordination Committee for final review and submission to the Executive Committee.

c. The Executive Committee shall refer the drafts submitted to it by the Coordination Committee to the respective commissions, which, after having examined and approved them, will in turn submit them to a plenary session of the Conference.

6. This procedure does not prejudice the right of commissions at any stage to review the activities or recommendations of their respective technical committees.

/Conference Procedure on Drafting Final Charter, approved by Steering Committee at its third meeting on May 10, 1945, Doc. 243, ST/8./

(Also see below "Commission Action While Coordination Committee at Work")

Commission Action While Coordination Committee at Work

A. Proposals adopted by the Technical Committees--even if these proposals form only part of a chapter or section--should be reported immediately to the Coordination Committee, which will examine them in relation to the Charter as a whole and redraft them in Charter form.

B. Such proposals may, at the same time, in the discretion of the Committees concerned in consultation with the President of their Commission, be reported directly to the Commission for review of substance. Meetings of the Commissions for this purpose should be held under conditions which will permit an adequate discussion and review of the Committees' reports. The Committee Rapporteurs should make it clear that the text under discussion is preliminary and subject

to (1) coordination with texts adopted by other Technical Committees, and (2) redrafting into Charter language by the Coordination Committee. Should the Commission introduce changes in the Technical Committees' proposals, these changes should be reported forthwith to the Coordination Committee through the Secretariat.

C. Proposals which have been redrafted in Charter form by the Coordination Committee should be reported to the Commissions concerned by the Rapporteurs of the Technical Committees within which the texts originated.

/Suggested Measures to Expedite the Work of the Conference, Steering Committee, Doc. 468, ST/9 adopted by Steering Committee at its meeting on May 21, 1945./

E. It is suggested that the Acts of the Conference should be limited to the Charter, the statute of the International Court, and an Annex to the Charter establishing a Commission with administrative powers to function during the interim period prior to the first meeting of the Assembly. This presupposes the avoidance of resolutions which would pre-judge the future policy of the Organization or deal with matters not directly related to the Acts of the Conference.

/Suggested Measures to Expedite the Work of the Conference, Steering Committee, Doc. 468, ST/9, adopted by Steering Committee at its meeting on May 21, 1945./

FINAL TEXT OF CHARTER IN FIVE LANGUAGES

Text Signed in Five Languages

5. The final text of the Charter will be prepared and opened for signature in each of the five official languages. If time does not permit the completion of the texts in each of these languages before the closing of the Conference, the texts which have not been completed by that time shall be opened for signature at a later date.

/Rules of Procedure, Steering Committee, Doc. 177, ST/5./

Advisory Committee on Languages

1. There should be established, under the Executive Committee, an Advisory Committee on Languages, which would carry out its duties under the direction of the Coordination Committee.

2. The function of the Advisory Committee on Languages should be to review approved texts from the point of view of language only, in order to assure accuracy and uniformity in all languages.

3. Since the text of the Charter is being drafted in English and French as working languages, the main task of the Advisory Committee on Languages would be to assure the accuracy of the Chinese, Russian and Spanish texts. For this purpose a panel should be formed for each of these three languages.

/Suggested Procedure for Approving Final Texts of Charter in All Five Official Languages (WD 222, CO/98), approved by Coordination Committee on June 11, 1945 per summary report of fourteenth meeting (WD 288, CO/116)/

Procedure of Review and Approval of Final Text in Five Languages

1. When Charter provisions have been approved in English and French texts by the Coordination Committee and the Advisory Committee of Jurists, the three panels of the Advisory Committee on Languages should then review the Secretariat translations of the texts in the three respective languages. The Advisory Committee on Languages should consult the Advisory Committee of Jurists as occasion requires. Any proposed changes in the English and French texts should be submitted to the Coordination Committee for approval. The texts as reviewed should be distributed to all delegations as rapidly as possible.

2. When the Commissions have approved Charter provisions in the two working languages of the Conference, any changes made should be incorporated in the Chinese, Russian and Spanish texts and be approved by the competent panels of the Advisory Committee on Languages.

3. The texts in all five languages would be submitted to the Steering Committee prior to submission to the Plenary Session.

4. After review by the Steering Committee the printed texts in all five languages should be submitted for final review by the Advisory Committee on Languages, with all panels meeting together. At this meeting the texts should be read in English and each language group would check the accuracy of its text. After a last correction of the proofs by members of the Advisory Committee on Languages the final texts

in all languages will be approved by the Advisory Committee on Languages for submission to the Plenary Session for signature.

Under the above procedure all delegations would have an opportunity to review and approve the texts in all languages. They would be able to rely on the Advisory Committee on Languages to assure that the documents as prepared for signature are accurate and uniform in all languages as approved.

/Suggested Procedure for Approving Final Texts of Charter in All Five Official Languages (WD 222, CO/98), approved by Coordination Committee on June 11, 1945 per summary report of fourteenth meeting (WD 288, CO/116)/

COMMITTEE MEETINGS

Jurisdiction

A. Wherever uncertainty concerning the jurisdiction of different Committees arises, solutions should be worked out by the Presidents of the Commissions and the Chairmen of the Committees concerned, either directly or by the setting up of joint subcommittees.

/Suggested Measures to Expedite the Work of the Conference, Steering Committee, Doc. 468, [illegible], adopted by Steering Committee at its meeting on May 21, 1945./

Point of Order

1. The chairman may call a speaker to order if his remarks are not relevant to the subject under discussion.

2. If, in the course of discussion, a member rises to a point of order, he shall be given the floor immediately and such point of order shall be immediately decided by the chairman. If exception is taken to the decision of the chairman, the point should be referred by the chairman to the Executive Committee. Pending a decision by the Executive Committee, the decision of the chairman shall stand.

/Suggested Procedure for Conducting Committee Meetings (brought to the attention of Delegations by the Secretariat as an aid to the conduct of Committee discussions), Doc. 332, EX-SEC/8, May 13, 1945, job 1296 (Eng.), 1297 (Fr.)/

Motion To Close Debate

3. On motions pertaining to procedural matters the chairman may limit the debate to two speakers for and two speakers against the motion. On motions to close debate permission to speak for or against the motion shall not be accorded to more than two speakers on each side with a time limit of 5 minutes for each speech.

/Suggested Procedure for Conducting Committee Meetings (brought to the attention of Delegations by the Secretariat as an aid to the conduct of Committee discussions), Doc. 332, EX-SEC/8, May 13, 1945, job 1296 (Eng.), 1297 (Fr.)/

C. The attention of all Committees is called to the suggested rules of procedure for conducting Committee meetings, contained in Document EX-SEC/8. The rule with respect to motions for the closing of debate indicated in paragraph 3, under "Rules for Discussion", in that document might be supplemented by the following:

> Any member of the Committee may at any time move that the debate be closed. It should be within the discretion of the Chairman to accept such a motion if he considers the question before the Committee has been sufficiently debated. A motion for the closure of a debate should be put to the vote forthwith without discussion, and if the motion is carried, the previous question before the Committee should then forthwith be put to the vote without further discussion.

/Suggested Measures to Expedite the Work of the Conference, Steering Committee, Doc. 468, ST/9, adopted by Steering Committee at its meeting on May 21, 1945./

Motions

1. Any delegate may move motions, subject to Section II* of the Conference Rules of Procedure; motions shall not be voted upon unless seconded.

/Suggested Procedure for Conducting Committee Meetings (brought to the attention of Delegations by the Secretariat as an aid to the conduct of Committee discussions), Doc. 332, EX-SEC/8, May 13, 1945, job 1296 (Eng.), 1297 (Fr.)/

*Note: Section II referred to above is in Doc. 177 ST/5, and reads as follows:

> Formal proposals which a delegation desires to submit to the Conference shall be deposited with, or forwarded to, the Secretary General, and shall be circulated to all Delegations.

(Continued)

LIST OF SOURCE DOCUMENTS

Report, Organization of the Conference, approved Fifth Plenary Session, April 30, 1945, Doc. 42, P/10 (a).

Rules of Procedure, Steering Committee, Doc. 177, ST/5, bearing note: "This document is still to be submitted to the Conference in Plenary Session".

Conference Procedure on Drafting Final Charter, approved by Steering Committee at its Third Meeting on May 10, 1945, Doc. 243, ST/8.

Suggested Procedure for Conducting Committee Meetings (brought to the attention of Delegations by the Secretariat as an aid to the conduct of Committee discussions), Doc. 332, EX-SEC/8, May 13, 1945, Job 1296 (Eng.), 1297 (Fr.).

Suggested Measures to Expedite the Work of the Conference, Steering Committee, Doc. 468, ST/9, adopted by Steering Committee at its meeting on May 21, 1945 (Doc. 499, Summary Report of fourth meeting of Steering Committee).

Recommendations Concerning Conduct of Commission Meetings, approved in a meeting of the Officers of Commissions and Committees on May 25, 1945, to facilitate conduct of public Commission meetings, Doc. 593, EX-SEC/11.

Summary Report, fifth meeting of Executive Committee, June 5, 1945, Doc. 806, EX/17.

Summary Report, sixth meeting of Executive Committee, June 6, 1945, Doc. 827, EX/19.

Suggested Procedure for Approving Final Texts of Charter in All Five Official Languages (WD 222, CO/98) Approved by Coordination Committee on June 11, 1945 per Summary Report of Fourteenth Meeting (WD 288, CO/116).

(In the Compendium under the head of "VOTING", there has been indicated a place for extracts from the following document if it becomes official.)

Suggestion Regarding Procedure for Voting on Questions of Substance Prepared by the Secretariat and Submitted to the Steering Committee on June 8, 1945, Job 3980 (Eng.), 3981 (Fr.).

RESTRICTED
Doc. 986 (FRENCH)
EX-SEC/16
June 15, 1945

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

PRECIS DES REGLES DE PROCEDURE ET DES RECOMMANDATIONS

(Le Secrétariat a préparé ce précis pour la convenance des Délégations. Ainsi que l'indiquent les notes suivant les différents textes ceux-ci sont de plusieurs catégories. Certaines propositions ont été adoptées par la Conférence en Séance Plénière, ou par un organe tel que le Comité de Direction, le Comité Exécutif ou le Comité de Coordination. D'autres sont des recommandations du Secrétariat ou des Présidents des commissions et des comités réunis en séance.)

Table des Matières — Page

PRESIDENTS DE LA CONFERENCE

COMITES GENERAUX

Comité de Direction

Comité Exécutif

Comité de Coordination

Comité de Vérification des pouvoirs

COMMISSIONS ET COMITES TECHNIQUES

DROIT A LA PAROLE

VOTES

LANGUES

PROCES-VERBAUX

PUBLICITE DES SEANCES

METHODE A SUIVRE POUR LA REDACTION DU TEXTE

DEFINITIF DE LA CHARTE

Comité de Coordination

Comité Consultatif de Juristes

Rapports entre le Comité de Coordination et le Comité Consultatif de Juristes

Voie à suivre pour l'acheminement des décisions

Activité des Commissions pendant les travaux du Comité de Coordination

TEXTE DEFINITIF DE LA CHARTE EN CINQ LANGUES

Signature du texte en cinq langues

Comité consultatif sur les langues

Procédure pour la revision et l'adoption du texte définitif en cinq langues

SEANCES DE COMITE

Compétence

Motions d'ordre

Durée des interventions - Présentation de déclarations écrites

Motion de Clôture

Propositions

Bureau des Sous-comités

Rapport du Rapporteur

SEANCES DE COMMISSION

Limitation des Débats

Limitation des Interventions

Propositions - Rapports

Uniformisation de la Procédure

SEANCES PLENIERES

LISTE DES DOCUMENTS UTILISES

PRESIDENTS DE LA CONFERENCE

Il y aura quatre Présidents qui présideront, à tour de rôle, aux Séances Plénières. Ces quatre Présidents pourront se réunir de temps à autre, sous la présidence de M. Stettinius, qui sera Président du Comité Exécutif et du Comité de Direction, les trois autres Présidents délèguant à M. Stettinius pleins pouvoirs pour assurer la bonne marche des travaux de la Conférence.

Rapports sur l'Organisation de la Conférence, approuvé à la cinquième séance plénière du 30 avril 1945, Doc. 42, P/10 (a).

COMITES GENERAUX

Les Comités généraux suivants seront créés:

Comité de Direction

1. Le Comité de Direction sera composé des Présidents de toutes les Délégations. M. Edward R. Stettinius, Jr. sera le Président de ce Comité qui désignera son propre rapporteur. Ce Comité délibérera sur toute question importante d'orientation générale ou de procédure qui lui serait soumise pendant la Conférence par les Présidents de la Conférence ou par les chefs des Délégations.

Rapport sur l'Organisation de la Conférence, approuvé à la cinquième séance plénière, le 30 avril 1945, Doc. 42, P/10 (a).

A la demande du Président, le Maréchal Smuts répète sa proposition. Un délégué ou une délégation, déclare-t-il, peut vouloir recommander certains points de vue qui n'ont pas été complètement étudiés dans un Comité technique ou dans une commission et obtenir l'avis du Comité de Direction sur la question considérée. Dans ce cas, la question est renvoyée au Comité de Direction qui l'étudie, la soumet au vote et envoie ses recommandations au Comité technique ou à la Commission. Ces organismes prennent alors la décision finale sur cette question, étant donné que la filière passe du Comité à la Commission puis à la session plénière.

La suggestion du Maréchal Smuts est approuvée à l'unanimité.

Compte-rendu résumé de la cinquième Séance du Comité Exécutif, le 5 juin 1945, Doc. 806, EX/27.

Comité Exécutif

Le Comité Exécutif qui sera composé des Présidents des Délégations des Gouvernements à l'invitation desquels se tient la Conférence, à savoir la Chine, l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique, et des Chefs de Délégation de dix autres Gouvernements, à savoir l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Tchécoslovaquie, la France, l'Iran, le Mexique, les Pays-Bas et la Yougoslavie. Le Président du Comité de Direction exercera aussi la présidence du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif soumettra des recommandations à l'examen du Comité de Direction et l'assistera de toute autre façon autorisée par par ce dernier Comité. Lorsque le Comité Exécutif discutera des questions relatives aux travaux d'une Commission il invitera le Président de la Commission dont il s'agit à assister à la discussion.

Rapport sur l'Organisation de la Conférence, approuvé à la cinquième Séance plénière, le 30 avril 1945, Doc. 42 P/10 (a).

Comité de Coordination

3. Le Comité de Coordination, composé de quatorze membres, chacun desquels sera le représentant d'un membre du Comité Exécutif. Le Comité de Coordination assistera le Comité Exécutif dans l'accomplissement de ses fonctions.

Rapport sur l'Organisation de la Conférence, approuvé à la cinquième Séance plénière, le 30 avril 1945, Doc. 42 P/10 (a)

Comité de Vérification des Pouvoirs

4. Le Comité de Vérification des Pouvoirs, qui sera composé de six membres nommés par les Chefs des Délégations suivantes: Equateur, Luxembourg, Nicaragua, Arabie Saoudite, Syrie et Yougoslavie. Le représentant du Luxembourg exercera la présidence. Le Comité vérifiera les Pouvoirs des Délégués et rendra compte à la Conférence en Séance Plénière.

Rapport sur l'Organisation de la Conférence, approuvé à la cinquième Séance plénière, le 30 avril 1945, Doc. 42 P/10 (a).

COMMISSIONS ET COMITES TECHNIQUES

1. La Conférence sera divisée en quatre Commissions. Chacune d'elles aura un Président et un Rapporteur nommés par

le Comité de Direction et approuvés par la Conférence en Séance Plénière. Quatre Secrétaires Généraux Adjoints de la Conférence, nommés de la même manière, exerceront chacun les fonctions de Secrétaire Général d'une Commission. Chaque Commission élaborera des directives générales à l'intention de ses Comités Techniques et Sous-Comités, étudiera les recommandations de ses Comités Techniques et la relation entre ces recommandations et celles présentées par des Comités Techniques d'autres Commissions, et recommandera à la Conférence en Séance Plénière les textes proposés pour adoption comme partie intégrante de la Charte.

2. Chaque Commission disposera de Comités Techniques qui formuleront des recommandations portant sur les diverses parties de l'Ordre du Jour qui lui sont assignées. Les Présidents et les Rapporteurs des Comités Techniques seront nommés par le Comité de Direction et approuvés par la Conférence en Séance Plénière. Les Comités Techniques pourront former tout Comité de Rédaction ou autres Sous-Comités qu'ils estimeront nécessaires. Chaque Comité Technique assurera la discussion et l'examen du point de vue technique nécessaires à l'élaboration des projets de dispositions à remettre à la Commission dont il dépend.

3. Chaque Délégation aura le droit d'être représentée au sein de chaque Commission et de chacun de ses Comités Techniques, et de prendre part à leurs délibérations.

4. Les quatre Commissions, leurs Comités Techniques, le champ de leurs activités, sont indiqués ci-dessous. Les Commissions auront la latitude d'établir leurs propres règlements, y compris la modification du nombre et des attributions des Comités Techniques, et il n'y aura pas de restrictions au champs de leurs délibérations. Le Comité de Direction pourra, de temps à autre, assigner des travaux aux Commissions en supplément de ceux qui sont mentionnés.

Rapport sur l'Organisation de la Conférence, approuvé à la cinquième séance plénière, le 30 avril 1945, Doc. 42, P/10 (a).

DROIT A LA PAROLE

Le Président donnera la parole aux différents orateurs selon l'ordre dans lequel ils se seront fait inscrire. Le Président, ou le Rapporteur d'une Commission ou d'un Comité pourront cependant avoir un droit de priorité, pour développer ou expliquer les conclusions adoptées par leur Commission ou Comité.

(Règlement intérieur, Comité de Direction, Doc. 177, ST/5)

LANGUES

1. Les langues officielles de la Conférence sont l'anglais, le français, le russe, l'espagnol et le chinois.

2. L'anglais et le français sont les langues de travail de la Conférence.

3. Dans les séances plénières de la Conférence les discours en anglais ou en français ne seront pas interprétés dans l'autre langue à moins que l'orateur ne le demande expressément; toutefois la traduction figurera dans les procès-verbaux in-extenso qui seront publiés par la suite.*

> *Afin de hâter la publication des discours dans les procès-verbaux in-extenso, les délégués qui doivent prendre la parole aux séances plénières, sont priés de bien vouloir communiquer au Secrétaire-Général vingt-quatre heures au moins à l'avance, le texte de leur discours, de préférence accompagné d'une traduction anglaise ou française, selon le cas.

Les délégués auront la faculté d'utiliser tout autre langue que le français, toutefois, dans ce cas, ils en assureront l'interprétation, soit en anglais, soit en français.

Le Secrétariat assurera l'interprétation dans l'autre de ces deux langues, si l'orateur le demande. Dans les réunions de Commissions, de Comités techniques et de sous-comités, les interventions seront traduites d'anglais en français et de français en anglais. Les Délégués auront la faculté, là aussi, d'utiliser toute autre langue, à condition qu'ils en assurent l'interprétation, soit en anglais, soit en français; l'interprétation dans l'autre langue sera assurée par les soins du Secrétariat, si l'orateur le demande.

(Règlement intérieur, Comité de Direction, Doc. 177, ST/5)

6. Tous les documents de la Conférence, les procès-verbaux et le Journal Officiel, seront publiés dans les deux langues de travail de la Conférence.

7. Les catégories suivantes de documents seront publiés (c'est-à-dire imprimés ou reproduites au miméographe ou à l'hectographe, ou sous tout autre forme), en anglais et en français: sur demande, elles pourront également être publiées dans l'une quelconque ou dans la totalité des cinq langues officielles.

a) Toutes les propositions soumises à la Conférence ou aux organes qui en dépendent.

b) Toutes les décisions prises en séances plénières, en Commissions ou en Comités.

c) Les comptes-rendus sommaires ou les procès-verbaux des Comités ou sous-comités.

(Règlement intérieur, Comité de Direction, Doc. 177, ST/5)

PROCES-VERBAUX

1. Il ne sera pas établi de procès-verbaux sténographiques des discussions, sauf pour les séances plénières de la Conférence et les séances publiques des Commissions.

2. Pour toutes les autres réunions, le Secrétariat établira un compte-rendu sommaire des discussions.

3. Les procès-verbaux sténographiques et les comptes-rendus sommaires des débats seront établis tout d'abord à titre provisoire, et pourront faire l'objet de corrections. Lorsque toutes les corrections nécessaires y auront été introduites, les procès-verbaux sténographiques et les comptes-rendus sommaires seront publiés sous leur forme définitive.

(Règlement intérieur, Comité de Direction, Doc. 177, ST/5)

PUBLICITE DES SEANCES

Les séances plénières de la Conférence et les réunions des Commissions seront publiques, sous réserve cependant que les Commissions pourront décider de tenir des réunions non publiques. En outre, les Bureaux de la Conférence auront des réunions régulières avec les représentants accrédités de la Presse, de la Radio et du Cinéma. Les réunions des Comités et sous-comités techniques ne seront pas publiques.

(Règlement intérieur, Comité de Direction, Doc. 177, ST/5)

METHODE A SUIVRE POUR LA REDACTION DU TEXTE DEFINITIF DE LA CHARTE

Comité de Coordination

1. Le soin de préparer la Charte finale incombera au Comité de Coordination, en tant qu'agent du Comité Exécutif. Sur ce point, les principales responsabilités du Comité de Coordination envers le Comité Exécutif seront les suivantes:

a) Déterminer les grandes lignes et le type de la Charte à rédiger;

b) Examiner les textes reçus des comités techniques afin d'éliminer toute contradiction entre eux, en consultant, si besoin est, les comités intéressés ou en soumettant la question au Comité Exécutif;

c) Recommander au Comité Exécutif, le texte définitif de la Charte, en tout ou en partie.

(Méthode à suivre pour la rédaction du texte définitif de la Charte, approuvée par le Comité de Direction à sa troisième séance, le 10 mai 1945, Doc. 243, ST/8).

Comité Consultatif de Juristes

2. Il sera également constitué un Comité Consultatif de Juristes, dépendant du Comité Exécutif, et composé d'un petit nombre (cinq ou six) de membres, chargé de réviser les textes préparés par le Comité de Coordination, et puis l'ensemble du texte, du point de vue de la terminologie, conformément à la procédure énoncée au paragraphe 5 ci-dessous.

(Méthode à suivre pour la rédaction du texte définitif de la Charte approuvée par le Comité de Direction à sa troisième séance, le 10 mai 1945, Doc. 243, ST/8).

Rapports entre le Comité de Coordination et le Comité Consultatif de Juristes

3. En cas de désaccord entre le Comité de Coordination et le Comité Consultatif de Juristes, une réunion mixte de ces deux Comités sera chargée de résoudre les difficultés, en consultation, si besoin est, avec les comités techniques intéressés. Si cette réunion mixte ne réussit pas à régler le désaccord, la question sera soumise au Comité Exécutif.

(Procédure de la Conférence pour la rédaction de la Charte finale, approuvée par le Comité de Direction à sa troisième séance, le 10 mai 1945, Doc. 243, ST/8).

Procédures à suivre pour soumettre des décisions

4. Les Comités techniques de la Conférence soumettront, sous forme de projets, leurs décisions sur les questions qui sont de leur domaine.

5. La procedure se poursuivra de la façon suivante:

a) Ces projets seront soumis par les Comités techniques au Comité Exécutif, qui les présentera au Comité de Coordination;

b) Le Comité de Coordination, après avoir revu les textes, les communiquera au Comité Consultatif de Juristes, qui, après examen, les retournera au Comité de Coordination pour examen final et transmission au Comité Exécutif;

c) Le Comité Exécutif soumettra les projets qui lui auront été remis par le Comité de Coordination aux commissions respectives qui, après les avoir examinés et approuvés, les soumettront, à leur tour, à une Seance Plénière de la Conférence.

6. Cette procédure ne porte pas préjudice au droit des Commissions de réexaminer, à tout moment, les activités ou recommandations de leurs Comités Techniques respectifs.

(Procédure de la Conférence pour la rédaction de la Charte finale, approuvée par le Comité de Direction à sa troisième séance, le 10 mai 1945, Doc. 243, ST/8).

(Voir aussi plus loin "Activité des Commissions pendant les travaux du Comité de Coordination").

Activité des Commissions pendant les travaux du Comité de Coordination

A. Les propositions adoptées par les Comités Techniques, même si elles ne forment qu'une partie de chapitre ou de section - devront être soumises immédiatement au Comité de Coordination, lequel les examinera dans leur relation avec l'ensemble de la Charte et leur donnera leur texte définitif rendu conforme à celui de la Charte.

B. En même temps, ces propositions pourront être renvoyées directement, si les Comités intéressés le désirent, après consultation avec le Président de leur Commission, à la Commission pour y être examinées quant au fond. Les séances des Commissions convoquées à cet effet devront avoir lieu dans des conditions qui permettront une discussion et un examen adéquats des rapports des Comités. Le Rapporteur du Comité précisera clairement que le texte à examiner a un caractère préliminaire et doit être (1) mis en harmonie avec le texte adopté par les autres Comités Techniques, et (2) rédigé dans sa forme définitive par le Comité de Coordination. Si la Commission y introduit des changements, ceux-ci devront être aussitôt communiqués au Comité de Coordination par l'intermédiaire du Secrétariat.

C. Les propositions auxquelles le Comité de Coordination a donné leur forme définitive et conforme à celle de la Charte devront être soumises aux Commissions intéressées par les Rapporteurs des Comités Techniques dont elles émanent.

(Mesures proposées en vue d'accélérer le travail de la Conférence, Comité de Direction, Doc. 468, ST/9, adoptées par le Comité de Direction dans sa séance du 21 mai 1945.)

E. On propose que les Actes de la Conférence soient limités à la Charte, au Statut de la Cour Internationale et à l'Annexe à la Charte qui prévoit la création d'une Commission possédant des pouvoirs administratifs et devant fonctionner pendant la période intérimaire qui précèdera la première réunion de l'Assemblée. Ceci suppose qu'on évite des résolutions qui pourraient préjuger de la politique future de l'Organisation ou qui porteraient sur des questions qui ne sont pas directement liées aux Actes de la Conférence.

(Mesures proposées en vue d'accélérer le travail de la Conférence, Comité de Direction, Doc. 468, ST/9, adoptées par le Comité de Direction dans sa séance du 21 mai 1945).

TEXTE DEFINITIF DE LA CHARTE
EN CINQ LANGUES

Signature du texte en cinq langues

5. Le texte définitif de la Charte sera établi et ouvert à la signature dans chacune des cinq langues officielles. Si le temps ne permet pas que le texte en soit établi dans chacune de ces langues, avant la fin de la Conférence, les textes qui n'auront pas été achevés à ce moment seront ouverts à la signature ultérieurement.

Règlement intérieur, Comité de Direction, Doc. 177, ST/5

Comité consultatif sur les langues

1. Une Commission Consultative des langues, dépendant du Comité Exécutif, serait créée; elle exercerait ses fonctions sous la direction du Comité de Coordination.

2. Les fonctions de la Commission Consultative des langues consisteraient à revoir, uniquement au point de vue de la langue, les textes approuvés, afin de garantir leur exactitude et leur uniformité dans toutes les langues.

3. Comme le texte de la Charte est rédigé en anglais et en français utilisés comme langues de travail, la principale tâche de la Commission Consultative des Langues serait d'assurer l'exactitude des textes chinois, russe et espagnol. A cette fin, un groupe devrait être constitué pour chacune de ces trois langues.

(Procédure proposée pour l'adoption du texte définitif de la Charte dans les cinq langues officielles (WD 222, CO/98) adoptée par le Comité de Coordination le 11 juin 1945 per compte-rendu résumé de la quatorzième séance (WD 288, CO/116))

Procédure pour la revision et l'adoption du texte définitif en cinq langues

1. Lorsque le Comité de Coordination et le Comité Consultatif des Juristes auront approuvé les textes français et anglais des dispositions de la Charte, les trois groupes du Comité Consultatif des langues réviseront la traduction des

textes faite par le Secrétariat dans les trois langues respectives. Le Comité Consultatif des langues demandera l'avis du Comité Consultatif des Juristes quand il y aura lieu. Toute proposition de modification des textes francais et anglais devra être soumise à l'approbation du Comité de Coordination. Les textes révisés seront distribués à toutes les délégations dans le plus bref délai.

2. Quand les Commissions auront approuvé les dispositions de la Charte dans les deux langues de travail de la Conférence, toutes les modifications apportées seront introduites dans les textes chinois, russe et espagnol et devront être approuvées par les groupes compétents du Comité Consultatif des Langues.

3. Les textes dans les cinq langues seront soumis au Comité de Direction avant d'être soumis à la Séance Plénière de la Conférence.

4. Après leur révision par le Comité de Direction, les textes imprimés dans les cinq langues seront soumis à la révision définitive du Comité Consultatif des Langues en séance plénière de tous les groupes. A cette séance, il sera donné lecture des textes en Anglais et chaque groupe vérifiera l'exactitude de son texte. Apres une dernière correction des épreuves par les membres du Comité Consultatif des Langues, ce dernier approuvera les textes définitifs dans toutes les langues et les soumettra en séance plénière pour signature.

D'après la procédure ci-dessus, toutes les délégations auraient l'occasion de réviser et d'approuver les textes dans toutes les langues. Elles pourraient compter sur le Comité Consultatif des Langues pour que les documents approuvés et prêts pour la signature soient exacts et uniformes dans toutes les langues.

(Procédure proposée pour l'adoption du texte définitif de la Charte dans les cinq langues officielles (WD 232, CO/98) adoptée par le Comité de Coordination le 11 juin 1945 per compte rendu résumé de la quatorzième séance (WD 288, CO/116)).

SEANCES DE COMITES

Compétence

A. S'il surgit une incertitude concernant la compétence des différents Comités, les Présidents des Commissions et des Comités intéressés devront y chercher des solutions soit directement, soit par la création de sous-comités mixtes.

(Mesures proposées en vue d'accélérer le travail de la Conférence, Comité de Direction, Doc. 468, ST/9, adoptées par le Comité de Direction dans sa séance du 21 mai 1945).

Point d'ordre

1. Le Président peut rappeler un membre à l'ordre si ses remarques ne sont pas pertinentes au sujet discuté.

2. Si, au courant de la discussion, un membre soumet une motion d'ordre, il recevra immédiatement la parole, et cette motion d'ordre sera décidée de suite par le Président, S'il est fait opposition à la décision du Président, ce point devrait être référé par le Président au Comité Exécutif. Dans l'attente de la décision du Comité Exécutif, la décision du Président restera en vigueur.

(Suggestion au sujet de la procédure pour la conduite des séances de Comité (présentée aux Délégations par le Secrétariat pour faciliter la conduite des discussions de Comité), Doc. 332, EX - SEC/8, 18 mai 1945, Job 1296 (Ang.) 1297 (Fr.).

Durée des interventions - Présentation de déclarations écrites

B. Il parait nécessaire de limiter en quelque manière la durée des interventions dans les Comités. En ce qui concerne la discussion des motions de procédure, il est proposé dans le Document EX/SEC/8 qu'elles se limitent à deux interventions "pour" et deux interventions "contre". Pour les débats sur des questions de fond, la procédure suivante est proposée:

(1) Un délégué ne pourra pas prendre la parole plus de deux fois sur une question quelconque, sa première intervention sera limitée à 10 minutes et la deuxième à cinq. (Le Président pourra appliquer cette règle avec quelque discrétion quand il s'agira d'une question d'importance majeure).

(2) Quand deux délégués ont pris la parole pour défendre une motion et qu'aucun orateur ne demandera

VOTES

1. Chaque Délégation dispose d'une voix dans chacun des organes de la Conférence où elle est représentée.

2. Toute question de procédure mise aux voix est décidée à la majorité des voix des Délégations présentes et participant au vote. Toutes autres questions mises aux voix seront décidées à la majorité des deux-tiers des voix des Délégations présentes et participant au vote.

3. Si, avant de passer au vote sur une question donnée, il existe un doute sérieux sur la question de savoir s'il s'agit ou non d'une question de procédure, le Président de l'organisme intéressé, soumettra la question à la décision du Comité Exécutif.

4. La Conférence vote, en général, à mains levées, sauf dans le cas où, dans un organisme quelconque de la Conférence, une Délégation demanderait le vote par appel nominal; ce vote se fera alors selon l'ordre alphabétique anglais des Etats.

(Règlement intérieur, Comité deDirection, Doc. 177 GC/5)

Le Secrétaire-Général demande au Comité de confirmer son opinion sur le point suivant: si une délégation désire qu'un certain texte, -que ce soit un amendement ou un amendement à un amendement, - soit soumis aux voix, alors même qu'il semble qu'une proposition générale a été votée qui couvre le sujet du texte, cette délégation a-t-elle le droit de demander que son texte soit soumis aux voix? M. Rolin déclare que si tel est le désir du Comité, il est évident que sa Commission respectera ce désir.

Comme il n'y a pas d'objection, l'interprétation du Secrétaire-Général est adoptée.

Compte-rendu résumé, de la sixième séance du Comité Exécutif, 6 juin 1945, Doc. 827, EX/19.

Il n'a pas été tenu compte, dans ce précis, de la suggestion concernant la procédure à appliquer aux votes sur les questions de fond, formulée par le Secrétariat et soumise au Comité de Direction le 8 juin 1945 (Travail 3980 Anglais, et 3981 Français) parce que ladite suggestion n'était pas encore définitivement adoptée au moment où le présent document était élaboré.

à soutenir le point de vue opposé, le Président devra mettre la motion aux voix immédiatement.

(3) Dans le but d'économiser du temps, une délégation pourra, au lieu d'une déclaration orale, présenter un texte écrit définissant sa position, et ce texte sera inséré dans les archives permanentes de la Conférence et pourra, si on le demande, être résumé dans les comptes-rendus permanents des Comités.

(Mesures proposées en vue d'accélérer le travail de la Conférence, Comité de Direction, Doc. 468, ST/9, adoptées par le Comité de Direction dans sa séance du 21 mai 1945).

D. Lorsque plusieurs délégations ont décidé de présenter des amendements conjoints, elles doivent dans la mesure du possible, s'arranger entre elles pour que deux orateurs seulement prennent la parole en faveur de la proposition commune. Les autres délégations intéressées garderont leur droit de présenter des déclarations de la manière suggérée au paragraphe B (3) ci-dessus.

(Mesures proposées en vue d'accélérer le travail de la Conférence, Comité de Direction, Doc. 468, ST/9, adoptées par le Comité de Direction dans sa séance du 21 mai 1945).

4. Le Président peut limiter la longueur des discours des délégués à un moment quelconque des débats.

(Suggestion au sujet de la procédure pour la conduite des séances des Comités (présentée aux Délégations par le Secrétariat pour faciliter la conduite des discussions de Comité), Doc. 332, EX - SEC/8, 18 mai 1945, Job 1296 (Ang.) 1297 (Fr.).

Motion pour Clôture d'un débat

3. Le Président peut limiter la discussion de propositions relatives aux questions de procédure à deux orateurs en faveur et deux orateurs opposés à la proposition. Pour les motions demandant la clôture d'un débat, le Président n'accordera pas la parole à plus de deux orateurs de chaque partie et limitera chaque discours à une période de cinq minutes.

(Suggestion au sujet de la procédure pour la conduite des séances des Comités (présentée aux Délégations par le Secrétariat pour faciliter la conduite des discussions de Comité), Doc. 332, EX - SEC/8, 18 mai 1945, Job 1296 (Ang.) 1297 (Fr.).

C. L'attention de tous les Comités est attirée sur les règles de procédure qui sont proposées pour les séances de Comité et qui figurent dans le Document EX - SEC/8.

La règle relative aux motions sur la conclusion des débats qui figure au paragraphe 3, sous le titre "Procédure de Discussions" dans le même document, pourrait être complétée comme suit:-

"Tout membre du Comité peut à tout moment demander la clôture du débat. Le Président pourra, à sa discrétion, accepter cette proposition, s'il estime que la question qui est soumise au Comité a été suffisamment discutée. Une motion demandant la clôture du débat devra être mise aux voix immédiatement sans discussion, et si elle est acceptée, les questions qui étaient en cours d'examen par le Comité sont immédiatement mises elles aussi aux voix sans autre discussion."

(Mesures proposées en vue d'accélérer le travail de la Conférence, Comité de Direction, Doc. 468, ST/9, adoptées par le Comité de Direction dans sa séance du 21 mai 1945).

Propositions

1. Tout délégué a le droit de présenter des propositions sous la réserve de la *Section II des Règles de Procédure de la Conférence; les propositions ne seront l'objet d'un vote que si elles ont été appuyées.

(Suggestion au sujet de la procédure pour la conduite des séances des Comités (présentée aux Délégations par le Secrétariat pour faciliter la conduite des discussions de Comité), Doc. 332, EX- SEC/8, 18 mai 1945, Job 1296 (Ang.) 1297 (Fr.)).

Note: *La Section II citée ci-dessus se trouve dans le Doc. 177, ST/5 et lit comme suit:

> Les propositions que les Délégations désireront soumettre formellement à la Conférence, seront remises ou envoyées au Secrétaire Général et communiquées à toutes les Délégations.
>
> Ces propositions devront parvenir avant le vendredi 4 mai à minuit, étant entendu toutefois que les amendements de forme pourront être soumis à tout moment. Les propositions qui parviendront après le vendredi 4 mai ne seront acceptées que sur l'autorisation du Comité Exécutif à qui le Secrétaire Général les soumettra.
>
> Le Secrétaire Général répartira, à titre provisoire, entre les diverses Commissions et leurs Comités, toutes les propositions soumises par les Délégations.

2. Toute proposition, autre que les propositions privilégiées aux termes du paragraphe 4 ci-dessous, sera rédigée dans une des langues natives de la Conférence et remise au secrétaire du Comité avant d'être mise aux voix.

3. Au cas où plusieurs propositions seraient présentées à un Comité, le Président décidera l'ordre dans lequel elles seront discutées et mises aux voix, sous la réserve de la disposition suivante:

> Si un amendement proposé prévoit la suppression ou l'altération de certains mots d'une proposition, le Comité décidera en premier lieu si les mots en question resteront comme partie de la proposition. Quand un amendement proposé prévoit une adjonction à une proposition, l'amendement sera en premier lieu l'objet d'une décision; puis, s'il est adopté, la proposition amendée sera mise aux voix.

4. Les propositions suivantes auront, dans l'ordre indiqué, priorité sur toutes autres propositions:

(a) Proposition d'ajourner la séance;

(b) Proposition de clôre le débat sur une certaine question;

(c) Proposition d'ajourner l'examen de la question;

(d) Proposition de référer la question à un Sous-Comité.

(Suggestion au sujet de la procédure pour la conduite des séances des Comités (présentée aux Délégations par le Secrétariat pour faciliter la conduite des discussions de Comité). Doc. 332, EX-SEC/8, 18 mai 1945 Job 1296 (Ang.) 1297 (Fr.)).

Bureau des Sous-Comités

1. Le Président désignera les Présidents, les rapporteurs et les membres des Sous-Comités ou des Comités de rédaction qui pourront être nécessaires, sous réserve de l'approbation de la majorité des membres présents et votant du Comité.

(Suggestion au sujet de la procédure pour la conduite des séances des Comités (présentée aux Délégations par le Secrétariat pour faciliter la conduite des discussions de Comité), Doc. 332, EX- SEC/8, 18 mai 1945, Job 1296 (Ang.) 1297 (Fr.)).

Rapport du Rapporteur

E. Quand un Comité a demandé une interprétation autorisée d'une proposition donnée ou d'un amendement et que cette interprétation a été fournie par la délégation et adoptée par le Comité, cette interprétation doit figurer dans le rapport du rapporteur.

(Mesures proposées en vue d'accélérer le travail de la Conférence, Comité de Direction, Doc. 468, ST/9, adoptées par le Comité de Direction dans sa séance du 21 mai 1945.)

SEANCE DES COMMISSIONS

(Voir ci-dessus Séances des Comités)

(Voir: "Activité des commissions pendant les travaux du Comité de Coordination" ci-dessus."

Limitation des Débats

(1) Les Délégations se voient octroyer la possibilité de faire, en séance de commission, des déclarations soit pour appuyer soit pour combattre des propositions soumises par un comité à une commission et faisant l'objet d'un vote à cette commission. Nous ne jugeons pas utile, toutefois, que des débats qui se sont déjà déroulés très complètement au sein d'un comité se répètent devant une commission.

(Recommandations concernant la conduite des séances de Commission, approuvées lors d'une réunion des Présidents des Commissions et des Comités le 25 mai 1945 et destinées à faciliter la conduite des séances publiques des Commissions, Doc. 593, EX-SEC/11).

Limitation des Interventions

(2) Des limites de temps raisonnables devraient être fixées pour les débats au sein des commissions. A cet effet, nous recommandons que les règles visant la limitation des discussions en séance de comité (voir Doc. 468, ST/9, ci-joint) soient adoptées pour les séances de commission. Ainsi qu'il est prévu dans les dites règles, le président de la commission mettra normalement une question aux voix si deux orateurs ont été entendus en faveur d'une proposition et que personne ne désire parler contre cette proposition. Le président pourra cependant, à sa discrétion, modifier cette règle lorsque la discussion porte sur des questions de première importance.

(Recommandations concernant la conduite des séances de Commission, approuvées lors d'une réunion des Présidents des Commissions et des Comités le 25 mai 1945 et destinées à faciliter la conduite des séances publiques des Commissions, Doc. 593, EX-SEC/11).

(Voir"Séances de Comité"--"Durée des interventions--Présentation des déclarations écrites" ci-dessus)

Propositions- Rapports

(3) Si des délégués désirent proposer en séance de commission, des amendements qui ont déjà été examinés mais repoussés en séance de comité, il leur sera permis de le faire. En pareil cas, ces délégués doivent faire connaître au président de la commission et au secrétaire administratif de la commission, à 20 h. au plus tard la veille du jour où doit avoir lieu la séance, leur désir de présenter ces propositions.

(4) Les nouvelles propositions qui n'ont pas été discutées antérieurement en séance de comité ne seront pas mises en discussion en séance de commission.

(5) Il y aura au moins un intervalle d'un jour entre une séance de comité au cours de laquelle un rapport à la commission sera approuvé et la séance de commission au cours de laquelle ce même rapport sera présenté afin de donner à tous les délégués suffisamment de temps pour étudier ce document. Dans la mesure du possible, les délégués devront faire connaître d'avance au président de la commission et au secrétaire administratif leur intention de parler à la séance de la commission. Les délégations auront, en séances de commissions, la faculté de faire lire, par le délégué compétent, les textes de leurs opinions. Ces textes, accompagnés de leurs traductions,devront être communiqués à l'avance au Secretariat en vue d'assurer la lecture en séance de traductions satisfaisantes.

(6) Les réserves présentées individuellement par des délégués en séance de commission ne seront pas insérées dans le rapport du Rapporteur de la commission à moins qu'elles ne soient en harmonie avec le sens de la séance.

(7) Les règles énoncées dans les paragraphes précédents * s'appliqueront aux séances de commission, sans qu'il y ait lieu de se demander si la commission examine:

(a) des propositions émanant de comités, mais qui n'ont pas encore été mises en forme par le Comité de Coordination pour être insérées dans la Charte ou,

(b) des textes déjà prêts pour être insérés dans la Charte, renvoyés par le Comité de Coordination et qui ont ou qui n'ont pas été discutés auparavant par la commission.

* Note: Cette référence a trait aux passages du Doc.593 cités sous les titres de "Séances des Commissions" - "Limitation des debats" - "Limitation des interventions ".

(8) Afin de ne pas perdre de temps, le rapport qui doit aller à la Conférence plénière peut être examiné à la même séance de commission au cours de laquelle les textes de Charte renvoyés par le Comité de Coordination sont discutés.

(Recommandations concernant la conduite des séances de Commission, approuvées lors d'une réunion des Présidents des Commissions et des Comités le 25 mai 1945 et destinées à faciliter la conduite des séances publiques des Commissions, Doc.593, EX-SEC/11).

Uniformisation des Procédures.

(9) Il devrait y avoir uniformité entre les procédures des quatre Commissions.

(Recommandations concernant la conduite des Séances de Commission, approuvées lors d'une réunion des Présidents des Commissions et des Comités le 25 mai 1945 et destinées à faciliter la conduite des séances publiques des Commissions, Doc.593,EX-SEC/11).

SEANCES PLENIERES

D. Afin de limiter le nombre de séances plénières requises pour l'approbation des Actes de la Conférence, (1) les Rapporteurs des Commissions ne devront pas être tenus de donner lecture intégrale des textes qui auront été lus antérieurement et approuvés dans les séances des Commissions et (2) il n'y aura pas de débat ou de déclarations concernant le fond des textes approuvés, les séances des Commissions ayant donné des occasions de débats ou de déclarations éventuelles. (Pour fournir aux délégués un moyen de ne pas prolonger les séances finales, le Secrétariat prépare une procédure appropriée qui donnera aux délégués l'occasion de faire, s'ils le désirent, d'ultimes déclarations par l'intermédiaire du Journal de la Conférence et de la presse).

(Mesures proposées en vue d'accélérer le travail de la Conférence, Comité de Direction, Doc.468, ST/9, adoptées par le Comité de Direction dans sa séance du 21 mai 1945.)

E, On propose que les Actes de la Conférence soient limités à la Charte, au Statut de la Cour Internationale et à l'Annexe à la Charte qui prévoit la création d'une Commission possédant des pouvoirs administratifs et devant fonctionner pendant la période intérimaire qui précédera la première réunion de l'Assemblée. Ceci suppose qu'on évite des résolutions qui pourraient préjuger de la politique future de l'Organisation ou qui porteraient sur des questions qui ne sont pas directement liées aux Actes de la Conférence.

(Mesures proposées en vue d'accélérer le travail de la Conférence, Comité de Direction, Doc.468, ST/9, adoptées par le Comité de Direction dans sa séance du 21 mai 1945.)

LISTE DES DOCUMENTS UTILISES

Rapport sur l'organisation de la Conférence, approuvé à la cinquième séance plénière du 30 avril 1945, Doc.42, P/10 (a).

Règlement intérieur (Comité de Direction, Doc. 177, ST/5) portant la note:"Ce document doit encore être soumis à l'Assemblée plénière de la Conférence".

Méthode à suivre pour la rédaction définitive de la Charte, approuvée par le Comité de Direction à sa troisième séance,le 10 mai 1945, Doc.243, ST/8.

Suggestion concernant la conduite des séances de comités (soumis aux délégations par le Secrétariat pour faciliter la conduite des discussions de comité), Doc. 332, EX-SEC/8, 13 mai 1945, Job 1296 (Ang.) 1297 (Fr.).

Mesures proposées en vue d'accélérer le travail de la Conférence, Comité de Direction, Doc.468 ST/9,adoptées par le Comité de Direction dans sa séance du 21 mai 1945 (Doc.499, Compte-rendu résumé de la quatrième séance du Comité de Direction).

Recommandations concernant la conduite des séances de Commission, approuvées lors d'une réunion des Présidents des Commissions et des Comités, le 25 mai 1945, et destinées à faciliter la conduite des séances publiques des Commissions, Doc.593, EX-SEC//11.

Compte-rendu résumé de la cinquième séance du Comité Exécutif, 5 juin 1945, Doc.806,EX/17.

Compte-rendu résumé de la sixième séance du Comité Exécutif, 6 juin 1945, Doc.827, EX/19.

(Procédure proposée pour l'adoption du texte définitif de la Charte dans les cinq langues officielles(WD.222, CO/98) adoptée par le Comité de Coordination le 11 juin 1945 par compte-rendu résumé de la quatorzième séance(WD.288, CO/116).

Dans le précis, on a indiqué au dessous du titre de "Vote", la place qu'occuperont les extraits du document suivant s'il devient officiel.

Suggestion,concernant la procédure à appliquer aux votes sur les questions de fond, formulée par le Secrétariat et soumise au Comité de Direction le 8 juin 1945,(Travail 3980 (Ang.) 3981 (Fr.).

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

Doc. 1014 (ENGLISH)
EX-SEC/17
June 15, 1945

To: The Secretaries-General of all Delegations

From: The Executive Secretary

Subject: Establishment of Panels of Advisory Committee on Languages

With reference to the memorandum of June 13, 1945 to the Secretaries-General of all Delegations from the Executive Secretary of the Conference, entitled "Memorandum Outlining Procedure for Approving Final Text of Charter and Statute of the International Court of Justice in all Five Official Languages", you are respectfully informed that the three Language Panels of the Advisory Committee on Languages provided for by action of the Coordination Committee on June 11, 1945 have been tentatively established as follows as the result of nominations by the various Delegations:

Russian Language Panel
(All members knowing Russian)

Russian-speaking member	S. B. Krylov (U.S.S.R.)
French-speaking member	Etienne Gilson (France)
English-speaking member	Charles E. Bohlen (United States)
Spanish-speaking member	Luis Quintanilla (Mexico)
Chinese-speaking member	Victor Hoo (China)
Secretary	John F. Melby

Chinese Language Panel

Chinese-speaking member	John C. H. Wu (China)
French-speaking member	Serge Elisseeff (France)
English-speaking member	Gerald E. Stockley (United Kingdom)
Russian-speaking member	_____
Spanish-speaking member	_____
Secretary	Phillip D. Sprouse

Spanish Language Panel

Spanish-speaking member	Ricardo J. Alfaro (Panama)
French-speaking member	Walter Loridan (Belgium)

English-speaking member	William Sanders (United States)
Russian-speaking member	D. I. Zaikin (U.S.S.R.)
Chinese-speaking member	
Secretary	Ward Allen

The attention of the Secretaries-General is invited to the statement in the memorandum of June 13, 1945, that "the Coordination Committee agreed that any Delegation should have the right to associate a language expert with a panel either as an active participant or as a consultant". The Secretaries-General are requested to advise Mr. Allan Dawson, Executive Officer for the Committee (Room 421, Veterans Building; Tel. International 3300, Ext. 148), of the names of such experts as may be designated by their Delegations as associates or consultants to the panels.

It is recommended that the panels meet in two daily sessions at 10 a.m. and 3 p.m., beginning Saturday, June 16, 1945, until their work is completed, due to the urgency of completing their tasks at the earliest possible date.

Meetings of the panels will normally be held on the third floor of the Veterans Building. In view of the impossibility of designating permanent rooms for the meetings of each panel at this time, members of the panels will be advised of the meeting place by the Secretariat of the Advisory Committee in advance of each meeting. In case of any doubt on this point, members of the panels are requested to call prior to the respective meetings at Room 313, Veterans Building, where exact information will be available.

Du: Secrétaire Administratif

Aux: Secrétaires Generaux de toutes les Délégations

Objet: Organisation des groupes du Comité consultatif des Langues.

Comme suite au memorandum du 13 juin 1945 adressé aux Secrétaires Généraux de toutes les Délégations par le Secrétaire administratif de la Conférence et intitulé "Memorandum indiquant la procédure à suivre pour l'approbation du texte définitif de la Charte et du Statut de la Cour Internationale de Justice dans les cinq langues officielles", je me permets de vous informer que les trois groupes de langues du Comité consultatif des Langues prévu par une décision du Comité de Coordination en date du 11 juin 1945, ont été composés provisoirement comme suit à la suite des désignations faites par les diverses délégations.

Groupe pour la langue russe
(Tous les membres connaissent le Russe)

Membre de langue russe	S. B. Krylov (U.R.S.S.)
Membre de langue française	Etienne Gilson (France)
Membre de langue anglaise	Charles E. Bohlen (Etats-Unis)
Membre de langue espagnole	Luis Quintanilla (Mexique)
Membre de langue chinoise	Victor Hoo (Chine)
Secrétaire	John F. Melby

Groupe pour la langue chinoise

Membre de langue chinoise	John C. H. Wu (Chine)
Membre de langue française	Serge Elisseeff (France)
Membre de langue anglaise	Gerald E. Stockley (Royaume-Uni)
Membre de langue russe	_____ _____
Membre de langue espagnole	_____ _____
Secrétaire	Philip D. Sprouse

Groupe pour la langue espagnole

Membre de langue espagnole	Ricardo J. Alfaro (Panama)
Membre de langue française	Walter Loridan (Belgique)
Membre de langue anglaise	William Sanders (Etats-Unis)
Membre de langue russe	D. I. Zaikin (U.R.S.S.)
Membre de langue chinoise	
Secrétaire	Ward Allen

L'attention des Secrétaires Généraux est attirée sur la déclaration figurant dans le memorandum du 13 juin 1945 d'après laquelle "le Comité de Coordination a décidé que toute délégation aurait le droit d'adjoindre un expert en langues à un groupe, soit comme membre actif, soit à titre consultatif". Les Secrétaires Généraux sont priés de communiquer à M. Allan Dawson, Secrétaire exécutif du Comité (Salle 421, Veterans Building, Tel. International 3300, Ext. 148) les noms des experts qui pourraient être désignés par leurs délégations pour faire partie des groupes comme membres actifs ou à titre consultatif.

En raison de la nécessité pour les groupes de langues de terminer leur tâche dans le plus bref délai possible, il est recommandé à ces groupes de tenir deux séances quotidiennes, à 10 heures et à 15 heures, à partir du samedi 16 juin 1945.

Les réunions des groupes auront lieu normalement au 3e étage du Veterans Building. Comme il est impossible d'attribuer des salles permanentes pour les réunions de chaque groupe, les membres des groupes seront avisés à l'avance du lieu de réunion par le Secrétariat du Comité consultatif. En cas de doute, les membres des groupes sont priés de s'adresser avant la séance à la Salle 313, au Veterans Building, où des renseignements exacts leur seront donnés.

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

RESTR
Doc.
EX-SE
June

MEMORANDUM

TO: All Delegations

FROM: Secretary-General

A meeting of Commission II has been called for evening, June 17, at 8:30 in the Opera House, primar receive the report of Committee 2. The full agenda available in the boxes Sunday morning.

The Executive Committee and Steering Committee 10:00 and 11:30 Sunday morning will consider the que of reopening discussion of Chapter V, B, paragraph 1 the light of the proposed Soviet amendment.

A meeting of Committee II/2 will be held at 3:3 the afternoon to continue its consideration of the R teur's report in the light of whatever decision may reached in the Steering Committee.

RESTRICTED
Doc. 1039 (FRENCH)
EX-SEC/18
June 17, 1945

MEMORANDUM

DU: Secrétaire général

A: Toutes les délégations

Une séance de la Commission II a été convoquée pour Dimanche soir, 17 juin, à 20h.30, Opera House, en vue surtout de prendre connaissance du rapport du Comité 2. L'ordre du jour complet se trouvera dans les casiers Dimanche matin.

Le Comité Exécutif et le Comité de Direction examineront Dimanche matin, à 10h. et 11 h. 30 respectivement, la question de la reprise de la discussion du Chapitre V, Section B, paragraphe 1, en tenant compte de l'amendement proposé par l'Union Soviétique.

Une séance du Comité II/2 aura lieu Dimanche à 15h. 30; le Comité poursuivra l'examen du rapport du Rapporteur en tenant compte des décisions qui auront été prises par le Comité de Direction.

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

MEMORANDUM

RESTRICTED
Doc. 1164 (ENGLISH)
EX-SEC/19
June 22, 1945

To: All Delegations

From: International Secretariat

The four Presidents of the Conference and the Presidents of the four Commissions today agreed that it should not be necessary for the Commissions to review the final draft of the Charter as prepared by the Coordination Committee and the Advisory Committee of Jurists, but that it would be more expeditious and appropriate for this review to be undertaken by the Steering Committee. As a result of this decision there will be no Commission meetings to review the final form of the Charter and the scheduled Sunday meeting of the Steering Committee has been advanced to 2 p.m., Saturday, June 23.

The four Presidents of the Conference and the Presidents of the four Commissions further agreed to recommend to the Steering Committee that the method by which the Steering Committee should review and approve, if acceptable to it, the final draft of the Charter be as follows:

(1) There should be no need to discuss any matters of substance in as much as such matters have been settled by the work of the Technical Committees, the Commissions, the Executive Committee and the Steering Committee.

(2) Opportunity should be given at tomorrow's (Saturday) meeting of the Steering Committee for any Chairmen of Delegation, who feel it necessary to do so, to make observations with respect to the language of individual articles, which will be taken up seriatim. (In view of the fact that all Delegations have had before them the first complete draft of the Charter, prepared by the Coordination Committee and the Advisory Committee of Jurists, since Thursday afternoon, June 21, and have had opportunity to communicate observations with respect thereto directly to the two drafting Committees that were engaged in completing the final draft, it is hoped that the Chairmen of Delegations will feel warranted in keeping to a minimum their observations with respect to the language of the Charter. If possible the final draft of the two drafting Committees will be distributed to all delegations three or four hours before the Steering Committee meets tomorrow (Saturday) in order to permit study prior to the meeting.)

(3) Discussion of the observations of Chairmen should be kept to a minimum and the Steering Committee should refer the observations of its members to the Coordination Committee and the Advisory Committee of Jurists with authorization to these Committees to take final drafting action in the light of these observations immediately following upon the conclusion of the meeting of the Steering Committee. (If the schedule which the Steering Committee approved on Thursday, June 21, for signature of the printed texts of the Charter in all five official languages is to be adhered to, it will not be possible to make any changes except those which appear to be fundamentally essential to insure that the form of the Charter will be adequate to its historic importance.)

636

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

RESTRICTED
Doc. 1189 [French]
Ex/Sec/20
June 24,1945

MEMORANDUM

Communication du Secrétariat International

A: Toutes les Délégations

La recommandation suivante du Secrétariat International sera soumise à l'examen de la neuvième séance plénière de la Conférence, le lundi 25 juin 1945:

RECOMMANDATION DU SECRETARIAT CONCERNANT LE PASSAGE DES DOCUMENTS DE LA CONFERENCE HORS DE LA CATEGORIE CONFIDENTIELLE

La Conférence est invitée à approuver, lors de son avant-dernière séance plénière, la levée des restrictions concernant la publication des documents suivants de la Conférence, classés actuellement dans la catégorie "Confidentiel":

1.Les commentaires, propositions et amendements concernant les Propositions de Dumbarton Oaks soumis par les gouvernements participants et qui sont encore classés dans la catégorie "confidentiel".

(La plus grande partie des commentaires, propositions et amendements ont déjà été placés dans une catégorie non-confidentielle et la présente recommandation aura seulement pour effet de permettre l'adoption d'une méthode uniforme de publication pour tous les commentaires, propositions et amendements.)

2.Les documents basés sur ces commentaires, propositions et amendements, qui ont été préparés à l'usage des Comités.

(Cette disposition s'applique principalement aux documents classant ces commentaires, propositions et amendements, préparés par les bureaux des Comités, par les Sous-comités, par les Comités et par le Secrétariat.)

3.Les ordres du jour et compte-rendus résumés des séances de Comités et de Sous-comités.

4.Les documents de rédaction des Sous-comités.

5.Les documents spéciaux soumis par les délégations en vue d'être distribués à toutes les délégations.

6.Les avis ou communications du Secrétariat, distribués

à toutes les délégations.

Il n'est pas recommandé de faire passer les documents de travail du Comité de Coordination hors de la catégorie des documents "confidentiel". Il est recommandé, en outre, de laisser à la Commission préparatoire le soin de prendre une décision à cet égard.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

MEMORANDUM

RESTRICTED
Doc. 1164 (FRENCH)
EX-SEC/19
June 22, 1945

Du: Secrétariat International,

A: Toutes les Délégations

Les quatre Présidents de la Conférence et les Présidents des quatre Commissions ont décidé aujourd'hui qu'il ne sera pas nécessaire pour les Commissions de réexaminer le projet définitif de la Charte établi par le Comité de Coordination et le Comité Consultatif de Juristes; il sera plus expéditif et plus opportun que le Comité de Direction effectue cet examen. En conséquence, il n'y aura pas de séances de Commissions consacrées à la revision de la Charte sous sa forme définitive, et la séance du Comité de Direction prévue pour dimanche est avancée au samedi 23 juin à 14h.

Les quatre Présidents de la Conférence et les Présidents des quatre Commissions ont en outre convenu de recommander au Comité de Direction la méthode suivante en vue de l'examen et de l'approbation, s'il y a lieu, du projet définitif de la Charte:

(1) Il ne devrait pas être nécessaire de discuter des questions de fond quelconques, dans la mesure où de telles questions ont été tranchées au cours des travaux des Comités techniques, des Commissions, du Comité Exécutif et du Comité de Direction.

(2) Au cours de la séance du Comité de Direction qui se tiendra demain (samedi), il conviendra de donner à tout Président de Délégation qui le jugerait nécessaire, la possibilité de présenter des observations sur le texte des divers articles qui seront examinés l'un après l'autre. (Etant donné que toutes les Délégations disposent depuis jeudi après-midi, 21 juin, du premier projet complet de la Charte, établi par le Comité de Coordination et le Comité Consultatif de Juristes, et ont eu la possibilité de communiquer directement aux deux Comités de Rédaction qui travaillent l'élaboration du projet définitif, leurs observations sur ce document, il y a lieu d'espérer que les Présidents de Délégations considéreront qu'ils peuvent en toute sécurité réduire au minimum leurs observations sur le texte de la Charte. Si cela est possible, le projet définitif des deux Comités de Rédaction sera distribué à toutes les délégations trois ou quatre heures avant la séance que tiendra demain (samedi) le Comité de Direction, afin qu'elles puissent l'étudier avant la séance.)

(3) La discussion d'observations présentées par des Présidents devrait être réduite au minimum, et le Comité de Direction devrait renvoyer au Comité de Coordination et au Comité Consultatif de Juristes immédiatement après la fin de la séance du Comité de Direction, les observations formulées par ses membres, en autorisant ces Comités à procéder à une rédaction définitive à la lumière de ces observations. (Si l'on veut se conformer à l'horaire approuvé par le Comité de Direction le 21 juin pour la signature de la Charte dans les cinq langues officielles, il ne sera pas possible d'introduire des modifications, à l'exception de celles qui seraient fondamentalement essentielles pour assurer que la forme de la Charte soit en harmonie avec l'importance historique de ce document.)

THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON INTERNATIONAL ORGANIZATION

RESTRICTED
Doc. 118 (ENGLISH)
EX-SEC/22
June 24, 1945

MEMORANDUM

TO: All Delegations

FROM: International Secretariat

The following recommendation of the International Secretariat will be presented for consideration at the Ninth Plenary Session of the Conference on Monday, June 25, 1945:

RECOMMENDATION BY THE SECRETARIAT AS TO REMOVAL OF CONFERENCE DOCUMENTS FROM RESTRICTED CATEGORY

It is recommended that the Conference approve at its penultimate Plenary Session the lifting of restrictions against publication on the following documents of the Conference now classified as "Restricted":

1. Those comments, proposals and amendments relating to the Dumbarton Oaks Proposals submitted by participating Governments which are still classified as "Restricted". (The bulk of comments, proposals and amendments have already been placed in an unrestricted category and this recommendation would merely permit uniform publication procedure with respect to all comments, proposals and amendments.)

2. Documentation based upon these comments, proposals and amendments which was prepared for committee use. (This relates principally to documents classifying comments, proposals and amendments prepared by committee officers, sub-committees, committees and the Secretariat.)

3. Agenda and summary reports of committee and sub-committee meetings.

4. Drafting documents of sub-committees.

5. Special documents submitted by delegations for distribution to all delegations.

6. Secretariat notices or communications distributed to all delegations.

It is not recommended that the working documents of the Coordination Committee be removed from the category of "Restricted" documents. It is recommended that this matter be left to the Preparatory Commission for decision.

UNITED NATIONS INFORMATION ORGANIZATION
610 Fifth Avenue, New York
2841 McGill Terrace, N. W., Washington, D. C.

An agency of the Governments of AUSTRALIA, BELGIUM, CANADA, CHINA, CZECHOSLOVAKIA, DENMARK, FRANCE, GREAT BRITAIN, GREECE, INDIA, LUXEMBOURG, THE NETHERLANDS, NEW ZEALAND, NORWAY, THE PHILIPPINES, SOUTH AFRICA, YUGOSLAVIA and THE UNITED STATES OF AMERICA

331715B

UNITED NATIONS INFORMATION ORGANIZATION
38 Russell Square, London, W. C. 1.

Representatives from the Official Information Services of AUSTRALIA, BELGIUM, CANADA, CHINA, CZECHOSLOVAKIA, DENMARK, FRANCE, GREAT BRITAIN, GREECE, INDIA, LUXEMBOURG, THE NETHERLANDS, NEW ZEALAND, NORWAY POLAND, UNION OF SOUTH AFRICA, THE UNITED STATES OF AMERICA and YUGOSLAVIA

Photo-Lithoprinted from original documents by
Edwards Brothers, Inc., Ann Arbor, Michigan, U.S.A.